

RAPPORT ANNUEL 2021

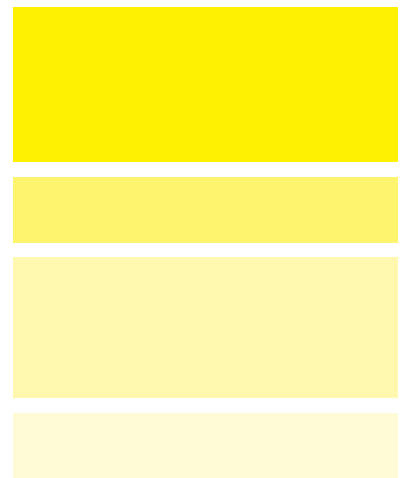
sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



TOUS les EMBALLAGES & les PAPIERS se trient enfin



Jaune, un point c'est tout





**Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de
gestion des déchets ménagers
et assimilés**

Année 2021

SOMMAIRE

1	LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	6
1.1	LES STATUTS	6
1.2	LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	6
1.3	LES COMPÉTENCES	9
1.4	LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE	9
1.5	LE RÈGLEMENT DE COLLECTE	9
1.6	LES AGENTS ET L'ORGANISATION	10
2	POURSUITE DE LA DÉMARCHÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DÉCHETS	11
3	BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS	15
4	LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS	18
5	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	21
5.1	LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	21
5.2	ÉTAT DES LIEUX POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS FIXÉS:.....	22
5.3	LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	23
6	LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	39
6.1	LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE.....	39
6.2	LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	45
6.3	LA COLLECTE SÉLECTIVE	50
6.4	LE PARTENAIRE FINANCIER.....	61
6.5	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	62
6.6	LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE.....	70
6.7	LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT	73
6.8	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ.....	75
7	LES INSTALLATIONS	78
7.1	LES DÉCHÈTERIES.....	78
7.2	LES CENTRES DE TRANSFERT.....	90
7.3	LE TRAITEMENT.....	96
8	LE PARCOURS DES DÉCHETS	106
9	LES INDICATEURS FINANCIERS	108
9.1	LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS	108
9.2	LA MATRICE DES COÛTS	110
10	BILAN 2021	111
11	SIGLES UTILISÉS	115

INTRODUCTION



**Extension des consignes de tri
et harmonisation des PAV en Biflux
au Pays d'Aix**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de porter à connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs techniques et financiers de l'activité déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi du 10 février 2020 dite anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), ont instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 393 981 habitants (Population municipale INSEE 2018)

1 LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

1.1 LES STATUTS

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis un statut de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de dotation globale de fonctionnement (DGF).

Puis le 1^{er} janvier 2016, par le décret n°2015-1085 du 28 août 2015, la Communauté du Pays d'Aix a fusionné avec cinq autres EPCI pour créer la Métropole Aix-Marseille-Provence et devenir le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

1.2 LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36 communes pour une population municipale de 393 981 habitants (INSEE 2018) pour l'année 2021. Celle-ci correspond à l'harmonisation de la population à prendre en compte sur tous les Territoires (population municipale au 1^{er} janvier de l'année du rapport (source INSEE)).



Les étapes d'évolution du Pays d'Aix

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Population municipale 2020 INSEE 2017
1							Aix-en-Provence	143 097	142 482
2							Vitrolles	33 101	33 310
3							Bouc-Bel-Air	14 784	14 654
4							Venelles	8 406	8 383
5							Saint-Cannat	5 678	5 634
6							Coudoux	3 710	3 765
Création de la Communauté de Communes en 1994								208 776	208 228
7							Simiane-Collongue	5 699	5 596
8							Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	1 250
9							Vauvenargues	1 007	1 013
Extension en 1997								7 949	7 859
								216 725	216 087
10							Jouques	4 423	4 413
11							Meyrargues	3 840	3 804
12							Peyrolles-en-Provence	5 125	5 105
13							Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	5 719
14							Saint-Estève-Janson	380	381
Extension en 1998								19 512	19 422
								236 237	235 509
15							Le Tholonet	2 267	2 305
16							Lambesc	9 799	9 672
17							Rognes	4 706	4 735
18							La Roque-d'Anthéron	5 441	5 455
19							Pertuis	20 397	20 380
Extension en 2000								42 610	42 547
								278 847	278 056
20							Les Pennes-Mirabeau	21 411	21 046
21							Cabriès	9 834	9 751
22							Meyreuil	5 796	5 669
23							Saint-Antonin-sur-Bayon	123	124
24							Beaurecueil	586	582
25							Châteauneuf-le-Rouge	2 307	2 235
26							Rousset	4 881	4 844
27							Puylobier	1 779	1 792
28							Saint-Paul-lès-Durance	880	871
29							Éguilles	7 957	7 856
30							Ventabren	5 433	5 459
31							Trets	10 500	10 613
32							Peynier	3 513	3 480
33							Fuveau	10 157	10 157
Extension en Communauté d'Agglomération en 2001								85 157	84 479
								364 004	362 535
34							Mimet	4 348	4 482
Extension en 2002								4 348	4 482
								368 352	367 017
35							Gardanne	21 376	20 794
36							Gréasque	4 253	4 235
Extension en 2014								25 629	25 029
Territoire du Pays d'Aix								393 981	392 046

Évolution de la population du Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Population municipale 2020 INSEE 2017	Répartition de la population	Évolution Population 2020/2021
Aix-en-Provence	143 097	142 482	36,50 %	0,43 %
Beaurecueil	586	582	0,15 %	0,68 %
Bouc-Bel-Air	14 784	14 654	3,77 %	0,88 %
Cabriès	9 834	9 751	2,51 %	0,84 %
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	2 235	0,59 %	3,12 %
Coudoux	3 710	3 765	0,95 %	-1,48 %
Éguilles	7 957	7 856	2,03 %	1,27 %
Fuveau	10 157	10 157	2,59 %	0,00 %
Gardanne	21 376	20 794	5,45 %	2,72 %
Gréasque	4 253	4 235	1,08 %	0,42 %
Jouques	4 423	4 413	1,13 %	0,23 %
La Roque-d'Anthéron	5 441	5 455	1,39 %	-0,26 %
Lambesc	9 799	9 672	2,50 %	1,30 %
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	5 719	1,47 %	0,44 %
Le Tholonet	2 267	2 305	0,58 %	-1,68 %
Les Pennes-Mirabeau	21 411	21 046	5,46 %	1,70 %
Meyrargues	3 840	3 804	0,98 %	0,94 %
Meyreuil	5 796	5 669	1,48 %	2,19 %
Mimet	4 348	4 482	1,11 %	-3,08 %
Pertuis	20 397	20 380	5,20 %	0,08 %
Peynier	3 513	3 480	0,90 %	0,94 %
Peyrolles-en-Provence	5 125	5 105	1,31 %	0,39 %
Puylobier	1 779	1 792	0,45 %	-0,73 %
Rognes	4 706	4 735	1,20 %	-0,62 %
Rousset	4 881	4 844	1,25 %	0,76 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	124	0,03 %	-0,81 %
Saint-Cannat	5 678	5 634	1,45 %	0,77 %
Saint-Estève-Janson	380	381	0,10 %	-0,26 %
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	1 250	0,32 %	-0,56 %
Saint-Paul-lès-Durance	880	871	0,22 %	1,02 %
Simiane-Collongue	5 699	5 596	1,45 %	1,81 %
Trets	10 500	10 613	2,68 %	-1,08 %
Vauvenargues	1 007	1 013	0,26 %	-0,60 %
Venelles	8 406	8 383	2,14 %	0,27 %
Ventabren	5 433	5 459	1,39 %	-0,48 %
Vitrolles	33 101	33 310	8,44 %	-0,63 %
TOTAL	393 981	392 046		0,49%

La population municipale INSEE est stable, + 0,49 % entre 2020 et 2021.

Sont observées des baisses sur les communes de Mimet, Le Tholonet, Coudoux et Trets et des hausses sur les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne et Meyreuil.

1.3 LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au 1^{er} janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) déléguée par le conseil de la Métropole depuis 2016. Cette délégation a été reconduite en 2021 par délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020.

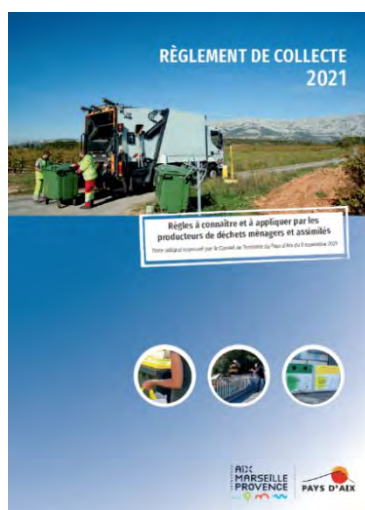
1.4 LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un budget annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED). Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières, des subventions institutionnelles et notamment dans le cadre des soutiens LIFE Région/Europe.

Le taux de TEOM, calculé et voté, est maintenu au taux unique de 10,60 % pour les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix en 2021 (Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 Délibération n°FBPA 001-9817/21/CM).

1.5 LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte, définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers du Pays d'Aix, approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et du Pays d'Aix. Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.



En 2021, deux nouvelles mises à jour du règlement de collecte ont été faites suites aux délibérations n° 2021_CT2_030 du 11 février 2021 et n° 2021_CT2_491 du 9 novembre 2021 par lesquelles le conseil de Territoire a notamment approuvé la non prise en charge par le service des déchets d'activité économique (DAE) situés dans les zones d'activité économique (ZAE) cartographiées en annexe et des DAE, pour une quantité supérieure à 6 000 litres par semaine, pour les établissements en zones intermédiaires (ZINTER).

Pour les quantités inférieures, en ZINTER, les déchets ménagers assimilés sont collectés par le service à partir du moment où cette action ne nécessite aucune adaptation technique du service.

1.6 LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Pôle Services à la Population est organisé autour de quatre directions dont trois liées à l'activité Déchets :

- **La Direction Fonctions Supports et Développement** : la gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte, le suivi des projets et la recherche des financements externes.
- **La Direction de la Collecte des Déchets** : la collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction du Traitement des Déchets** : la gestion des déchèteries, des centres de transfert et de la logistique, l'ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

360 agents font partie du Pôle Services à la Population–Déchets et sont répartis de la façon suivante :

- **Direction Services à la Population** : 1 cadre de cat.A, 1 cadre de cat.B, 1 agent de cat.C
- **Direction Fonctions Supports et Développement** : 9 cadres de cat.A, 8 cadres de cat.B, 18 agents de cat.C
- **Direction Collecte des Déchets** : 4 cadres de cat.A, 7 cadres de cat.B, 296 agents de cat.C
- **Direction Traitement des Déchets** : 6 cadres de cat.A, 3 cadres de cat.B, 6 agents de cat.C

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Pôle Services à la Population	1	1	1	3
Direction Fonctions Supports et Développement	9	8	18	35
Direction Collecte des Déchets	1	1	5	7
Secteur Sud-Ouest	1		41	42
Secteur Sud-Est		3	32	35
Secteur Centre*	1	2	166	169
Secteur Nord	1	1	38	40
Quai de Transfert (Aix)			14	14
Direction Traitement des Déchets**	6	3	6	15
PÔLE SERVICE A LA POPULATION - Déchets	18	18	318	360

* 9 agents de cat. C (2 encadrants et 7 agents) sont répartis sur les services : sacs, bacs, garage.

** 2 agents de cat. C sont affectés en déchèterie.

A noter que 3 agents de cat. C sont en mission passerelle et 3 agents de cat. C sont en disponibilité.

2 POURSUITE DE LA DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DÉCHETS

Le Pôle Services à la Population – Déchets (le PSP-Déchets) s'est engagé depuis 10 ans dans une démarche participative d'optimisation des conditions de sécurité de ses agents, dans le but de leur inculquer une culture sécurité et de diminuer le nombre d'accidents du travail. Elle implique l'ensemble des services opérationnels et transversaux concernés.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011 se poursuivent et ont permis de diminuer de plus de 40 % le nombre d'accidents, afin de stabiliser la situation à une moyenne de 41 déclarations d'accidents par an.

L'année 2021 s'est située dans la moyenne, avec 41 accidents déclarés. Les centres opérationnels de collecte des ordures ménagères du Nord et du Sud-Est ont comptabilisé respectivement 140 jours consécutifs sans accident, celui du Sud-Ouest 180 jours.

Parmi les actions nouvellement réalisées ou poursuivies au cours de l'année, notons :

- **Sécurité incendie : une action forte pour la formation des agents à l'évacuation incendie et la poursuite de la mise aux normes des bâtiments**

Le service hygiène, qualité, sécurité et environnement HQSE a délivré une formation à 150 agents du Pôle Services à la Population PSP travaillant dans les bureaux, afin de leur inculquer les bons réflexes en cas d'incendie de leur bâtiment : déclenchement de l'alarme, gestion de l'évacuation, alerte des secours.



A chaque étage des bâtiments, des guide-files et des serre-files ont été désignés et les consignes réglementaires ont été affichées.

Par ailleurs, en 2021, un état des lieux de la signalétique incendie, des appareils d'extinction du feu et des autres dispositifs de lutte contre l'incendie (alarmes et désenfumage notamment) a été effectué pour les bureaux du Décisium et les Centres opérationnels de collecte du PSP, en relation avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments.

Les moyens d'extinction manquants ou inadaptés au risque ont été mis en place ou remplacés ; ils sont aux normes et soumis aux vérifications périodiques. La mise à jour de la signalétique est en cours (BAES, plans d'évacuation et d'intervention notamment). Enfin, dans le bâtiment A1 du Décisium, une alarme incendie a été installée ainsi qu'une protection contre le feu pour les archives de la DEAP. La mise aux normes incendie complète de ces bâtiments se poursuivra en 2022.

- **La mobilisation toujours d'actualité des services opérationnels et du service HQSE dans la gestion de la pandémie de Covid-19**

Participation du service HQSE à la « Mission Covid » de la Métropole : enregistrement de tous les cas du Pôle Services à la Population (symptomatiques, contacts ou Covid avérés), conseils aux agents et aux services concernés pour relayer les évolutions des procédures sanitaires nationales. En 2021, ce sont ainsi 50 cas Covid positifs et 50 cas contacts qui ont été enregistrés pour le Pôle Services à la Population.

Le service HQSE met également à jour les annexes sanitaires des plans de prévention et des protocoles de sécurité au fur et à mesure de l'évolution des recommandations nationales.

- **Des actions managériales et organisationnelles structurantes**

Poursuite de l'astreinte opérationnelle mise en place en 2019 sur toutes les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de la Direction du Traitement des Déchets pour gérer les interventions d'urgence.

Plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement : environ 240 documents actifs à ce jour permettent de garantir la sécurité et les conditions sanitaires lors de l'intervention des prestataires sur les sites.

Refonte des plans de circulations de certaines déchèteries : une dizaine de plans ont été modifiés suite à la mise en place du contrôle d'accès et/ou à un changement de sens de circulation sur les déchèteries. Plusieurs visites sécurité ont été réalisées à cet effet.

Sécurisation des plans de tournée : relevé des points susceptibles de présenter un danger sur retour des équipes de collecte ou après analyse d'accidents, et mise en place d'actions pour réduire les risques.

Utilisation d'une procédure alcoolémie et d'éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée.

Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque centre opérationnel de collecte.

- **L'optimisation du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI)**

Achat de matériel aux dernières normes techniques de sécurité et de confort pour le parc roulant. En 2021, achat d'un chariot élévateur pour le Centre opérationnel des collectes de la Parade à Aix-en-Provence afin de faciliter les opérations de chargement / déchargement.

Dotation en EPI complète et de qualité pour les agents.

Depuis 2020, pour protéger les agents contre la pandémie de Covid-19, fourniture de gel hydro-alcoolique, de masques respiratoires et de produit virucide pour la désinfection du matériel, des véhicules de collecte et des surfaces.

- **L'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites**

Centres opérationnels de collecte :

Secteur Centre : importants travaux de réfection des locaux : rénovation des sanitaires, douches et vestiaires des équipes du matin, changement des revêtements de sols et rafraîchissement de la peinture des murs des bungalows, des bureaux et de la cage d'escalier, changement des luminaires.

Sécurité incendie : mise à jour de la signalétique incendie et remplacement des extincteurs inadéquats ou manquants.

Secteur Sud-Ouest : sécurité incendie : mise en place des extincteurs manquants, des plans d'évacuation et du panneau extérieur matérialisant le point de rassemblement, enlèvement des barreaux des fenêtres du premier étage pour permettre une évacuation des agents au cas où les issues de secours soient impraticables.

Rédaction d'un plan de prévention et supervision de la sécurité pour l'opération de changement de l'antenne de télécommunication Orange France, située dans l'enceinte du centre opérationnel de collecte.



Changement de l'antenne de télécommunication (Orange France) Centre opérationnel de collecte

Secteur Sud-Est : état des lieux incendie des bureaux et des hangars de stockage de Rousset avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments pour engager une mise aux normes complète des bâtiments.

Déchèteries :

Toutes déchèteries : poursuite de l'extension de l'automatisation du contrôle d'accès à de nouvelles déchèteries (voir le chapitre sur les déchèteries) ; démarrage d'une réflexion sécurité incendie des déchèteries, notamment celles en bordure des massifs forestiers, en collaboration avec la DREAL et le SDIS des Bouches-du-Rhône.

Vauvenargues : réflexion sécurité pour gérer la co-activité avec les services de la Société des Eaux de Marseille (SEM), dans le cadre de leurs interventions sur la station d'épuration attenante : rédaction d'un plan de prévention spécifique, commande d'un portillon d'accès réservé à la SEM pour ses interventions hors horaires d'ouverture du site et d'un garde-corps pour empêcher les chutes dans le cours d'eau.

Centres de transfert :

Aix-en-Provence la Parade : état des lieux de la signalétique incendie, remplacement des extincteurs inadéquats ou manquants, mise en place d'une vérification périodique des poteaux incendie et des RIA ; organisation de campagnes régulières de dératisation du quai de transfert et des véhicules de collecte.

Gardanne : état des lieux de la signalétique incendie et des extincteurs, remise en place du panneau extérieur du point de rassemblement, participation, avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments, aux réflexions sécurité pour la création de bureaux en mezzanine du hangar, recherche d'une solution extérieure pour éviter le stockage des produits toxiques sous les futurs bureaux.

Site de l'ISDnD de l'Arbois :

Poursuite de l'intervention d'un CSPS pour superviser les travaux de rehausse et de couverture du bassin B3.

Mise en place d'un bouton d'arrêt d'urgence à l'extérieur de la plateforme de valorisation du biogaz pour pouvoir couper l'alimentation plus rapidement en cas d'incident.

Réalisation d'un exercice incendie avec ENGIE-COFELY pour tester les fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence. Mise à jour des fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence de l'ISDnD de l'Arbois suite aux remarques.

● **Le renouvellement des formations et de la sensibilisation à la prévention des risques**

En raison de la crise sanitaire, l'action est centrée depuis 2020 sur les formations essentielles permettant d'assurer le service : formations continues obligatoires (FCO) pour les conducteurs, CACES, prévention et mise en sécurité pour les saisonniers et contrats courts.

3 BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

La mesure des tonnages

Le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées : 128 957 tonnes, soit 327 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 24 426 tonnes, soit 62 kg/hab/an (pop. INSEE) :
 - la collecte sélective représente 23 785 tonnes.
 - la collecte séparative représente 610 tonnes de cartons et 31 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 141 830 tonnes, soit 360 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 11 424 tonnes dont 4 894 tonnes valorisées et 6 530 tonnes non-valorisées.

Sur les 306 637 tonnes de déchets, 158 418 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 51,7 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 33 % sans les gravats ni DDS).

Remarque : Les textiles sont considérés comme des actions de prévention, donc non comptabilisés dans les filières de valorisation et de collectes.

Au total, 306 637 tonnes de déchets sont prises en charge par le service public, soit 778 kg/hab/an (pop. municipale INSEE), soit une augmentation de 3,69 % du tonnage par rapport à 2020.

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 8,5 % par rapport à 2020 soit 11 164 tonnes en plus,
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle baisse de 1,6 % par rapport à 2020, soit 2 095 tonnes en moins,
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en augmentation de 11,2 % soit 2 454 tonnes en plus.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

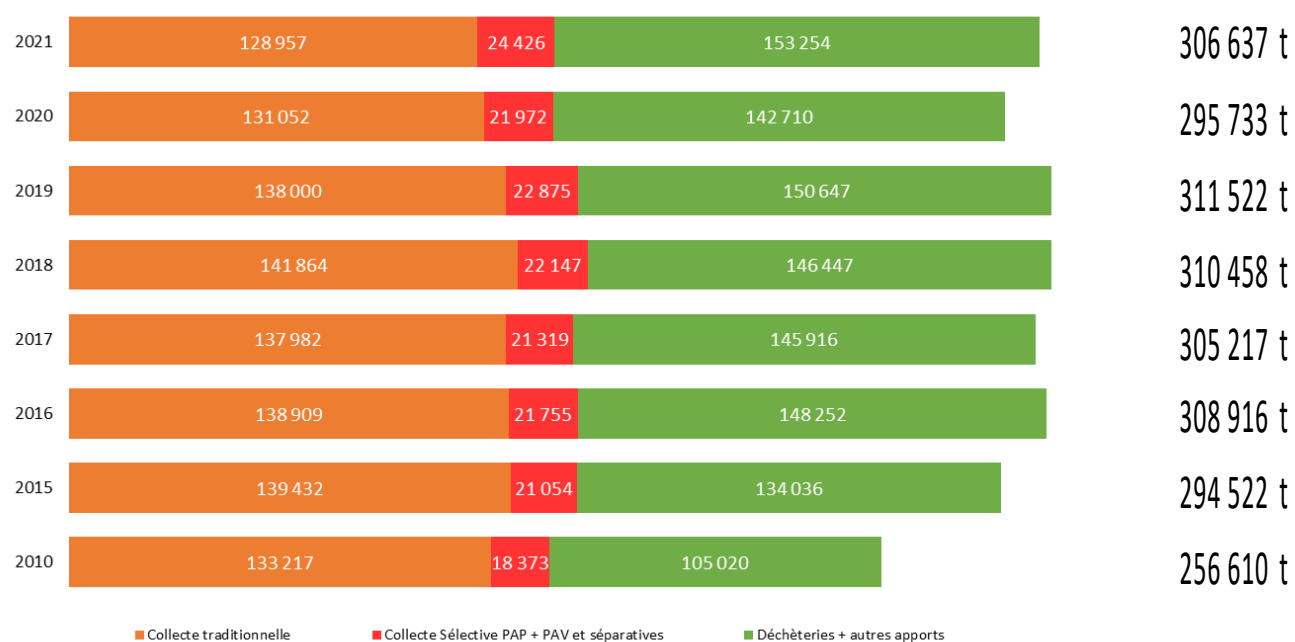
+ 16,3 % pour les Emballages

+ 2,6 % pour le Verre

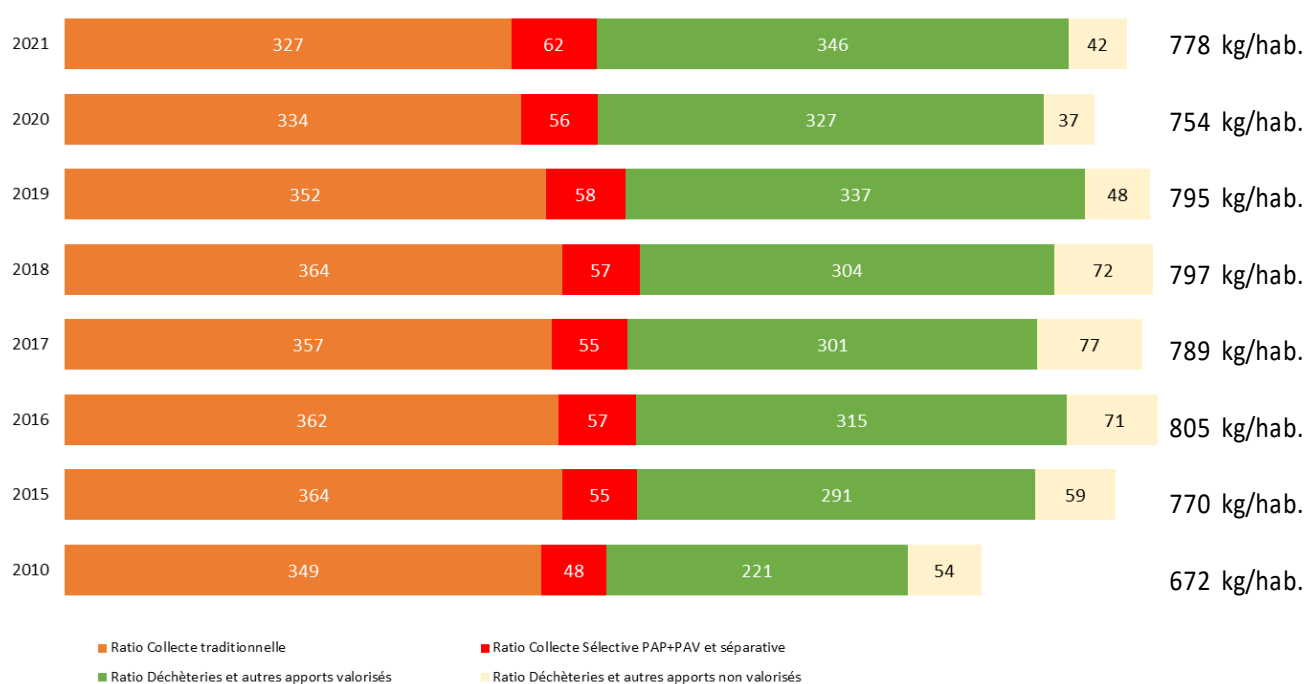
Sur un total de 23 785 tonnes de collecte sélective collectées, 21 236 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant la freinte, les refus de tri et le stock.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements des déchets de 2005 à 2021 exprimés en tonnes et en kg/hab/an.

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/hab/an



Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de déchets ménagers et assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2021

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Tonnage col.trad.	Tonnage col.sélect. et col. séparative*	TONNAGE TOTAL	Tonnage Déchèteries et autres apports	
Aix-en-Provence	143 097	48 152	8 240 *	56 393		
Beaurecueil	586	180	47	227		
Bouc-Bel-Air	14 784	4 607	1 093	5 700		
Cabriès	9 834	3 340	721	4 061		
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	668	210	878		
Coudoux	3 710	1 017	244	1 261		
Éguilles	7 957	2 208	545	2 753		
Fuveau	10 157	3 420	637	4 057		
Gardanne	21 376	7 638	1 226 *	8 864		
Gréasque	4 253	1 401	269	1 670		
Jouques	4 423	1 182	282	1 463		
La Roque-d'Anthéron	5 441	1 549	264	1 812		
Lambesc	9 799	2 589	608	3 197		
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	1 976	436	2 412		
Le Tholonet	2 267	546	212	758		
Les Pennes-Mirabeau	21 411	6 994	1 402 *	8 397		
Meyrargues	3 840	1 168	239	1 406		
Meyreuil	5 796	1 666	428	2 094		
Mimet	4 348	1 462	278	1 740		
Pertuis	20 397	6 968	1 196	8 164		
Peynier	3 513	1 164	218	1 382		
Peyrolles-en-Provence	5 125	1 619	283	1 902		
Puylobier	1 779	535	118	653		
Rognes	4 706	1 437	320	1 758		
Rousset	4 881	1 406	355	1 761		
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	37	14	52		
Saint-Cannat	5 678	1 656	473	2 128		
Saint-Estève-Janson	380	169	33	202		
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	296	114	410		
Saint-Paul-lès-Durance	880	304	64	367		
Simiane-Collongue	5 699	1 482	395	1 877		
Trets	10 500	3 569	659	4 229		
Vauvenargues	1 007	256	90	345		
Venelles	8 406	2 760	740	3 500		
Ventabren	5 433	1 719	456	2 175		
Vitrolles	33 101	11 817	1 517	13 334		
2021	393 981	128 957	24 426	153 383	153 254	306 637
2020	392 046	131 052	21 972	153 024	142 710	295 734
2019	391 954	138 000	22 875	160 875	150 647	311 522
2018	389 612	141 864	22 147	164 011	146 447	310 458
2017	386 850	137 982	21 319	159 301	145 916	305 217
2016	383 919	138 909	21 755	160 664	148 252	308 916
2015	382 690	139 432	21 054	160 486	134 036	294 522
2010	382 019	133 217	18 373	151 590	105 020	256 610

4 LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri et la valorisation

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac-la-Nerthe et Rognac, Mat'ild à Gardanne
		Cartons	Mat'ild à Gardanne et PAPREC à Vitrolles
		Métaux	PURFER à Marignane
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic – TRIADE à Rousset
		Textiles Linges Chaussures	Provence TLC à Vitrolles
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage/ thermique	Mobilier DEA	Eco Mobilier
		Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes-les-Valons, Mat'ild à Gardanne
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
		Piles	COREPILE
		Ampoules/Néons	Ecosystem
		Pneumatiques	ALIAPUR
	Déchets dangereux DDS	SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par EcoDDS	
Valorisation par réemploi	Objets ré employables	Ressourceries : Histoires sans fin, Evolio, Elan Jouques, De Fil en Aiguille, Atelier des 1001 vies	

Le tri de la collecte sélective et la mise aux prescriptions techniques minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes-Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Verre	OI France siège - social à Béziers Divers sites en France et en Italie
		Cartonnettes	REVIPAC Papetier SAICA PAPER France/EL - siège social à Paris Site en France et en Espagne
		Briques alimentaires	REVIPAC Papetier LUCART SPA/SAS - siège social à Paris Site en Italie
		Flaconnages plastiques (hors flux développement)	VALORPLAST - siège social à Paris Divers sites en France et en Europe
		Flaconnages plastiques (Flux développement)	CITEO – siège social à Lyon Site en France et en Europe
		Acier	ArcelorMittal - siège social à La Plaine Saint-Denis Divers sites en France et en Espagne
		Aluminium	REGEAL AFFIMET - siège social à Compiègne Divers sites en France et en Europe
		Papiers - Journaux, Revues Magazines	Proposée par le prestataire du centre de tri Golbey en France et SAICA en Espagne

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO dans les déclarations trimestrielles d'activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien financier à la tonne triée.

- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2021, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé 21 236 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 131 646 tonnes de déchets transitant par les déchèteries.

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le Territoire du Pays d'Aix en 2021 (Source : e-tonnes.citeo.com) :



Recycler 1 159 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET



Des bénéfices
environnementaux

2 717 855 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
24 486 193 kms

et

36 442 437 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
5 606 083 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

602 680 Couettes

ou

6 723 359 Ours en peluche

Recycler 534 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PE/PP/PS PERMET



Des bénéfices
environnementaux

1 135 818 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
10 233 042 kms

et

15 940 434 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
2 452 662 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

611 964 Arrosoirs

ou

2 651 310 Bidons de lubrifiants

Recycler 40 tonnes DE SOUPLES PE



Des bénéfices
environnementaux

84 960 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
765 360 kms

et

749 160 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
115 240 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

2 666 640 Films de pack d'eau

Recycler 281 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

La fabrication
de nouveaux produits



2 161 452 Rouleaux de papier toilette

ou

491 188 Rouleaux d'essuie-tout

Recycler 6 652 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

La fabrication
de nouveaux produits



24 964 956 Boîtes à chaussures (200g)

ou

13 197 568 Boîtes carton ondulé pouvant
contenir 6 bouteilles

5 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % entre 2010 et 2020.

En 2020, la loi dite anti-gaspillage et économie circulaire (dite AGECE) du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs :

- Réduction des déchets ménagers et assimilés DMA de 15 % en 2030 par rapport à 2010,
- Réduction des déchets d'activité économique DAE de 5 % en 2030 par rapport à 2010,
- Réemploi et réparation de 5 % des déchets ménagers et assimilés DMA.

Le PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2015 soit 63 kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.

5.1 LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2019, le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) pour les années 2019 à 2025 est délibéré au conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 (Délibération n° DEA 038-8022/19/CM). Il est en cohérence avec les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets et les objectifs et orientations du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui intègre le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il s'inscrit également dans le plan climat-air-énergie métropolitain et l'agenda environnemental porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole.

Il définit quatre axes de travail pour les années 2019-2025 :

- Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Donner une seconde vie aux produits et objets.

Au cours de l'année 2021, des visites de plateforme de compostage des déchets végétaux ont été organisées pour les élus et techniciens des communes (le 6 mai à Marignane et le 8 juillet à Martigues).

Chaque Territoire décline ce plan selon ses spécificités. Mais l'objectif est global et partagé : l'évolution des comportements et la baisse des tonnages collectés.

5.2 ETAT DES LIEUX POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS FIXÉS:

- **Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements**

Lancement de campagnes de communication régulières, communication sur la consommation responsable et organisation d'actions de proximité pour sensibiliser le public

- État des lieux 2021 : 13 stands (gaspillage alimentaire, tri, prévention et compostage) soit plus de 1 000 personnes sensibilisées

Déploiement de l'autocollant « Stop pub »

- Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées
- État des lieux 2021 : 98 % de l'objectif atteint soit 14,7 % des boîtes aux lettres équipées

Education à l'environnement thématique déchets

- État des lieux 2021 : 101 classes soit 2 434 élèves sensibilisés à la réduction des déchets (soit 290 demi-journées d'accompagnement) et 62 composteurs pédagogiques ou lombricomposteurs sont en fonctionnement dans les écoles

Développer l'éco-exemplarité de notre structure

- Objectif 2025 : Evolution des pratiques des Directions, adaptation des marchés de traiteurs, évolution des pratiques des agents, 1 action par an
- État des lieux 2021 : 2 collectes des textiles en interne au printemps et à l'automne ainsi que mails aux messages de sensibilisation à l'éco responsabilité

- **Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées**

Arrêt de la collecte des déchets d'activité économique (DAE) pris en charge par le service public dans les zones d'activité de la Métropole

- État des lieux 2021 : arrêt de la collecte des gros producteurs en zone intermédiaire (ZINTER)

Arrêt de la prise en charge par le service public des déchets des professionnels en déchèteries lorsqu'il y a une solution de remplacement

- État des lieux 2021 : démarrage des travaux d'une nouvelle déchèterie privée pour les professionnels à Bouc-Bel-Air

Accompagnement des services techniques des Mairies et associations de professionnels

- État des lieux 2021 : Accompagnement de tous les professionnels qui en font la demande, avec mise en places de sessions de sensibilisation et formation à la gestion et à la prévention des déchets (en intégrant les pratiques d'écologie industrielle et territoriale (EIT) et celles génératrices de moins de déchets)

- **Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire**

Promouvoir le compostage de proximité (individuel, collectif ou partagé, lombricomposteur)

- Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés, 500 sites de logements collectifs ou partagés soit sur le Territoire 10 sites/an sur 5 ans + 2 projets Life et 6 000 foyers en lombricomposteurs soit pour le Territoire 250 foyers/an
- État des lieux 2021 : 30 % des logements individuels équipés, 81 sites de logements collectifs équipés et 326 lombricomposteurs distribués.

Gestion autonome des déchets verts

- Objectif 2025 : 100 % des habitants équipés de composteur sensibilisés au broyage/paillage et déploiement de solutions de broyage des déchets verts en haute saison
- État des lieux 2021 : 2 opérations de don du compost en déchèterie, 2 animations Compost, collecte des sapins et 10 000 foyers sensibilisés avec l'envoi d'un questionnaire et de conseils

Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et domestique

- Objectif 2025 : 50 % des sites de restauration collective scolaires engagés et 60 000 foyers sensibilisés
- État des lieux 2020/2021 : 75% de restaurants scolaires engagés, incluant 15 restaurants scolaires, 1 cuisine centrale le tout pour 16 communes accompagnées, 1 CFA et 1 CROUS du Pays d'Aix ainsi que 2 400 foyers sensibilisés au travers de diverses actions

- **Axe 4 : Donner une seconde vie aux objets**

Mailler le territoire avec des points de réemploi

- Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants soit pour le Territoire 9 points
- État des lieux 2021 : 12 points sur le Territoire soit 1 point pour 32 831 habitants (5 ressourceries, 6 points de réemploi en déchèteries et 1 donnerie en expérimentation) et 1 point spécifique de livres

Promouvoir le réemploi/réutilisation des textiles

- Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants en milieu urbain et 1 point pour 1 500 habitants en milieu rural
- État des lieux 2021 : 1 point pour 2 578 habitants

5.3 LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les actions de prévention proposées et développées à l'échelon du Territoire du Pays d'Aix :

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Les stands de sensibilisation

- Stand en octobre sur les marchés forains de Gardanne, Trets, Vitrolles, Rousset, Lambesc et Pertuis sur le thème du gaspillage alimentaire (105 personnes sensibilisées)
- Stand le 16 octobre sur le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (100 personnes sensibilisées)

Sur le thème du tri sélectif et de la prévention

- Stand sur le marché bio à Saint-Cannat (40 personnes sensibilisées)
- Stand sur les forums des associations d'Aix-en-Provence, Gardanne et de Pertuis (200 personnes sensibilisées)
- Stand Compostage à Rognes (marché aux fleurs le 13 juin) et à Trets (animation le 4 septembre)

L'opération « Stop Pub »

Plus de 10 100 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier.



Ce sont presque 184 000 autocollants qui ont été diffusés dans les communes depuis le lancement de l'opération en 2007. En 2021, un suivi des autocollants apposés sur les boîtes aux lettres a été réalisé sur plusieurs communes : Le Puy-Sainte-Réparate, Peynier et Simiane-Collongue. Actuellement, ce sont environ 14,7% des boîtes aux lettres qui sont équipées d'un autocollant, l'objectif est d'atteindre 15% en 2025.

Communes	2007 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BILAN
Aix-en-Provence	22 456	10 014	3 446	4 249	1 642	7 038	5 449	4 889	59 183
Beaurecueil	398	256	200	204	20	101	0	100	1 279
Bouc-Bel-Air	4 266	712	160	412	732	462	543	782	8 069
Cabriès	1 950	495	321	608	261	5	229	33	3 902
Châteauneuf-le-Rouge	944	206	200	204	52	79	102	0	1 787
Coudoux	1 416	609	100	251	50	53	201	361	3 041
Éguilles	1 860	24	103	409	162	104	1	25	2 688
Fuveau	1 055	612	523	703	4 203	2	201	63	7 362
Gardanne	300	57	218	207	19	628	7	28	1 464
Gréasque	500	609	303	202	1 801	0	50	22	3 487
Jouques	1 749	606	806	252	155	150	100	201	4 019
La Roque-d'Anthéron	2 775	6	1 000	450	151	275	2 310	113	7 080
Lambesc	1 882	12	378	653	508	305	0	384	4 122
Le Puy-Sainte-Réparate	1 286	209	600	303	51	802	100	62	3 413
Le Tholonet	2 595	3	103	200	50	0	0	20	2 971
Les Pennes-Mirabeau	3 104	6	318	415	57	553	1	68	4 522
Meyrargues	1 140	212	400	455	100	603	0	1	2 911
Meyreuil	1 862	409	398	203	2	3	1	820	3 698
Mimet	888	12	6	203	103	0	1	3	1 216
Pertuis	5 135	575	859	411	99	3	8	72	7 162
Peynier	992	209		204	51	0	0	60	1 516
Peyrolles-en-Provence	1 179	12	224	352	50	0	0	261	2 078
Puylobier	946	203	103	200	50	0	0	0	1 502
Rognes	1 312	21	200	250	201	1	1	410	2 396
Rousset	2 336	450	540	301	102	401	0	560	4 690
Saint-Antonin-sur-Bayon	524		100	200	0	0	0	0	824
Saint-Cannat	1 339	221	306	253	1 604	152	103	283	4 261
Saint-Estève-Janson	724		100	200	0	0	0	0	1 024
Saint-Marc-Jaumegarde	572	200		201	1	0	0	0	974
Saint-Paul-lès-Durance	548	203	200	250	50	0	100	0	1 351
Simiane-Collongue	987	21	206	204	53	11	252	22	1 756
Trets	7 441	9	403	203	300	104	3	125	8 588
Vauvenargues	848	553		400	100	0	0	0	1 901
Venelles	1 055	424	403	252	204	205	1	321	2 865
Ventabren	1 586	612	115	257	154	201	101	0	3 026
Vitrolles	9 402	209	503	211	403	1	939	29	11 697
TOTAL	89 352	18 991	13 845	14 932	13 541	12 242	10 804	10 118	183 825

La sensibilisation des scolaires

Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants. Lors de ces interventions sont abordés les aspects de la gestion des déchets (la prévention, la collecte sélective, la valorisation et le traitement).

Ce programme se déroule au choix de l'enseignant soit :

- Une sensibilisation : intervention d'une demi-journée en classe
- Un approfondissement de 4 demi-journées en classe et une demi-journée de visite d'un jardin pédagogique ou de l'ISDnD de l'Arbois.

Support pédagogiques :

En 2020/2021 : remise à jour de l'exposition de l'ISDnD de l'Arbois ainsi qu'une refonte des cahiers des élèves.

- Le **guide de l'enseignant** : les réponses aux jeux, des données et informations complémentaires, des astuces pour faciliter l'apprentissage des élèves. Le document permet d'utiliser au mieux le cahier de l'élève.

- Les **cahiers de l'élève** 5/8 ans et 8/11 ans : en trois chapitres : les déchets à la loupe, mieux consommer et mieux jeter

- Les **fiches d'activités** : ces 12 fiches thématiques (gaspillage alimentaire, dégradation des déchets, pollution des sols, compostage, etc...) peuvent aider à approfondir une ou plusieurs thématiques.



Création d'une mallette pédagogique :

Contenant 6 jeux éducatifs à destination des enfants de 8 à 12 ans (autour de 6 thématiques : le gaspillage alimentaire, le compostage, etc ...)

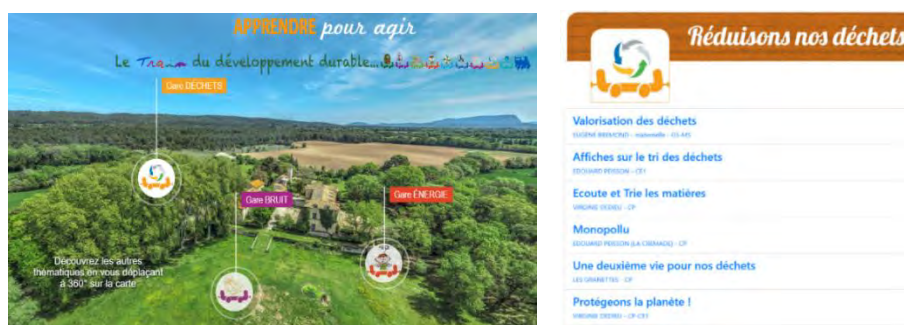
Cette mallette peut être utilisée en classe par les enseignants, lors d'animations d'éducation à l'environnement ou prêtée aux communes en charge du temps péri-scolaire et souhaitant proposer des animations autour de la réduction de déchets.



Jeu anti-gaspi

Pour clore chaque année scolaire de sensibilisation, une journée d'échange, moment de restitution et de partage des projets réalisés dans le cadre du programme « Apprendre pour agir ». Habituellement ce sont près de 2 000 élèves qui échangent autour des thématiques des déchets, de la forêt, du bruit, de l'air, de l'eau, de l'énergie, garde nature et des risques majeurs.

En 2021, ces rencontres n'ont pas pu être réalisées en présentiel à cause de la crise sanitaire mais virtuellement sur le site internet « Apprendre pour agir » permettant de se déplacer à 360° au sein du Grand Saint-Jean. Cette page interactive offre la possibilité de découvrir les projets développés par différentes classes du Territoire. Chaque classe présente son projet au travers d'une illustration/vidéo suivie d'un texte explicatif et propose une activité lancée en défi aux internautes souhaitant découvrir le sujet traité.



Sur l'année scolaire 2020-2021 pour la thématique déchets, ce sont 101 classes soit 2 434 élèves qui en ont bénéficié : 55 classes pour la sensibilisation générale + ½ journée sur le gaspillage alimentaire et 46 classes pour l'approfondissement et annulation des visites de l'ISDnD de l'Arbois et du jardin pédagogique compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19. Ce sont, ainsi, 290 demi-journées d'animation qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

Exemplarité en interne de la collectivité

Dans le cadre des actions de réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix sensibilise les agents de la collectivité en les incitant à modifier leur comportement.

En 2021, le Territoire a mené deux actions de collecte des textiles en interne, qui a permis de collecter **2 100 kg de textiles usagés** sur les Bâtiments du Décisium et celui du Quatuor ainsi que quelques services extérieurs avec la mise à disposition de bacs ou caisse, ainsi qu'une sensibilisation des agents à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en interne et par mail.

Axe 2 – Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le Territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public :

L'année 2019 a été consacrée à la préparation de la phase 1 de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économique (DAE) » actée par délibération (2018_CT2_445).

L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la phase 1 (Arrêt de la collecte du Service Public en ZAE) et à la préparation de la phase 2 (Arrêt de la collecte des Gros Producteurs en zone INTER) de cette même feuille de route dont les actions et modalités sont détaillées ci-après.

Pour mémoire, le service public gère les déchets des ménages (article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT). Néanmoins le service public peut prendre en charge d'autres déchets s'ils ne requièrent pas de sujétions techniques particulières (L2224-14 et R2224-28 du CGCT). Ces déchets sont appelés les déchets ménagers assimilés (DMA).

La feuille de route établie par le territoire du Pays d'Aix, définit les limites d'intervention du Service Public auprès des professionnels selon d'une part un zonage de collecte et d'autre part un plan pluriannuel, détaillés tous deux ci-après :

Zonages de collecte (Définition de 3 zones urbaines) :

- **La Zone d'Activité Economique (ZAE)** : Il s'agit d'une zone qui recense très peu de ménages au regard du nombre important d'entreprises, avec en plus une forte disparité de services entre professionnels.
- **La Zone Urbaine Dense (ZUD)** : où l'imbrication des ménages et des entreprises est très forte et la circulation compliquée.
- **La Zone Intermédiaire (ZINTER)** : ni ZAE ni ZUD, Il s'agit de la frange périurbaine où il y a une mixité d'entreprises et d'habitats.

Le calendrier détaillé de mise en œuvre (pour les activités Collecte et Déchèteries) est le suivant :

Services Collecte et Déchèteries		
Zones d'Activité Economique 67 zones (ZAE) sur tout le Territoire du Pays d'Aix	Arrêt du Service Public de collecte	31/12/2019
Zones Intermédiaire (ZINTER) : Zone périurbaine, Ni ZUD, ni ZAE	Limitation des volumes Arrêt de la collecte pour les gros producteurs : Mise en œuvre 1 ^{er} octobre 2021	2021
Zones Urbaines Dense (ZUD) : Hyper-centres des 36 communes du Territoire du Pays d'Aix	Maintien du service actuel sur les hyper-centres Mise en place d'une Redevance Spéciale (RS)	2022/2023
Déchèteries	Aide au développement d'un réseau de déchèteries professionnelles	2018 à 2022

1. Détail des actions lancées au niveau des Services de Collecte :

Suite à l'arrêt des collectes du Service Public (SP) dans les zones d'activité économique (ZAE) du Territoire du Pays d'Aix au 1^{er} janvier 2020, l'année a été consacrée à la préparation de l'arrêt de la collecte du service public pour les gros producteurs (produisant plus de 6 000 litres par semaine tous déchets confondus [Déchets résiduels et recyclables]) en zone intermédiaire (ZINTER). Initialement prévu au 31/12/2020, cette action a été repoussée par Mme la Présidente au 1^{er} septembre 2021, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises et des services métropolitains. Pour cette même raison Mme la Présidente a décidé de ne pas impacter, pour cette échéance, les entreprises dont l'activité se rapproche de celles des cafés, hôtels, restaurants (CHR).

Les actions menées durant cette phase de préparation ont été les suivantes :

- Envoi d'un courrier d'information aux établissements de type « Administrations », à partir de juin 2020, pour les informer du lancement de cette 2^{ème} phase.
- Préparation des documents de communication (plaquettes 4 pages et lettre de consultation).
- Mise en place du marché d'accompagnement des gros producteurs, proposé par le Territoire pour aider les entreprises et les administrations dans la recherche de leurs prestataires.
- Travail d'identification détaillé de tous les gros producteurs (situés en zone intermédiaire) sur tout le Territoire.
- Prise de contact en direct avec les plus grosses administrations « de tutelle » concernées sur le Territoire : Région pour les lycées, Conseil Départemental pour les collèges, Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis (CHIAP) et ses annexes.



En 2021, le Territoire du Pays d'Aix a démarré l'arrêt de la collecte des Gros Producteurs (produisant plus de 6 000 litres par semaine) en Zone Intermédiaire (ZINTER : ni ZAE, ni centres villes). Ainsi, de la même manière que pour les ZAE, tous les établissements relevant d'une activité économique (privée ou publique) ont reçu un courrier et une plaquette d'information avec un modèle de lettre de consultation. Ce sont quelques 300 établissements (hors services communaux et Cafés, Hôtels, Restaurant, déjà fortement impactés par la crise sanitaire) qui ont été concernés par cette action. Pour faciliter cette transition vers un nouveau modèle (de prévention des déchets et de passage à un prestataire privé), le Territoire a proposé un accompagnement collectif à toutes les entités qui en ont fait la demande.

Ainsi, une dizaine de sessions de sensibilisation / formation de 2h30 ont été réalisées en mode « visio » permettant la sensibilisation d'une petite centaine de personnes (issues d'établissements privés ou publics) à la réglementation et à la prévention et gestion des déchets.

En 2021, ce sont environ 160 établissements (privés ou publics) qui ont dû prendre un prestataire privé pour assurer la collecte et le traitement de leurs déchets, favorisant le développement d'une véritable prise de conscience des entreprises en matière de gestion des déchets et leurs alignements sur les objectifs ambitieux de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire)

2. Détail des actions lancées au niveau des Services de déchèteries publiques et professionnelles :

Depuis 2020, le Territoire a procédé :

- au suivi du contrôle d'accès par identification des plaques minéralogiques sur la déchèterie de Pertuis visant à moderniser l'accueil en déchèterie ; à la **mise en service du contrôle d'accès sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles en juin 2021 et Gardanne en octobre 2021** ; aux travaux d'aménagement de la voirie et des équipements de contrôles d'accès sur les déchèteries de La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Lambesc, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Cannat et Saint-Paul-lès-Durance ; à terme (2022-2023), ce « contrôle d'accès » en identifiant les différents types d'apporteurs (particuliers et entreprises) sera mis en place sur les 19 déchèteries du Pays d'Aix.
- aux travaux de construction d'une voie d'accès pour une déchèterie professionnelle gérée par un prestataire privé sur un terrain de la commune de Bouc-Bel-Air, suite à l'attribution d'un bail emphytéotique. Ouverture prévue au 2^{ème} trimestre 2022. Par ailleurs, le Territoire avait impulsé l'ouverture en 2020 d'une déchèterie professionnelle d'initiative privée à Aix-en-

- Provence (la Calade) exploitée par l'entreprise PASINI.
- à la diffusion et communication de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économique (DAE) » auprès de tous les prestataires de gestion des déchets locaux afin de les inciter à « prendre le relais » du Service Public, tant sur les activités Collecte (Gestion des déchets en ZAE et en ZINTER pour les gros producteurs) que sur l'ouverture de nouveaux sites de déchèterie dédiés aux professionnels.

Axe 3 - Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Télépaiement en ligne des composteurs et lombricomposteurs

Le dispositif de paiement par carte bleue a été proposé le 30 juillet 2020 aux habitants pour la réservation de leur composteur ou lombricomposteur avec la possibilité de payer en ligne sur la plateforme sécurisée du Pays d'Aix. Les usagers se rendent directement sur le site www.paysdaix.fr pour créer leur compte et commander leur équipement.

Le compostage en Pays d'Aix

- › Pourquoi et comment composter ?
- › Obtenir un composteur
 - › Réservez un composteur individuel
 - › Réservez un lombricomposteur individuel
 - › Achetez un composteur en ligne
 - › Retrait des composteurs

En 2021, ce sont 314 habitants qui ont utilisé ce dispositif, soit 13 % des paiements pour l'acquisition de composteurs ou lombricomposteurs. Une information sur le télépaiement a été réalisée sur l'appli, la page Facebook et le site Internet du Pays d'Aix.

Depuis plus de 10 ans, le Territoire du Pays d'Aix propose à ses habitants des composteurs individuels ou des lombricomposteurs au prix de 10 €. Pour en obtenir un, plusieurs possibilités sont proposées :

- Renvoyer le bulletin papier accompagné d'un chèque.
- S'inscrire sur le site Internet et envoyer un chèque ultérieurement.
- Réserver et payer par carte bleue sur la plateforme sécurisée.

Développement du compostage individuel

Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets.

L'objectif est de distribuer 1 500 composteurs par an.

A ce jour, ce sont plus de 27 500 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 2 064 en 2021 soit plus de 30% des foyers individuels.



Bilan de la distribution des composteurs individuels

Communes	Objectif	2006 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BILAN	Composteurs restant à distribuer	
											soit	%
Gardanne	1 410	21	88	52	62	52	48	48	96	467	943	67 %
Vitrolles	1 840	779	37	45	41	45	45	43	69	1104	736	40 %
Pertuis	1 650	875	67	46	67	70	61	56	81	1323	327	20 %
Les Pennes-Mirabeau	2 000	1294	56	67	59	69	63	65	109	1782	218	11 %
Gréasque	420	49	35	13	16	79	13	11	31	247	173	41 %
Aix-en-Provence	5 000	2068	611	464	334	384	340	370	384	4955	45	1 %
Saint-Paul-lès-Durance	90	59	2	0	7	1	3	4	3	79	11	12 %
Trets	1 020	640	60	44	59	25	49	50	85	1012	8	1 %
La Roque-d'Anthéron	460	317	14	11	36	13	12	9	43	455	5	1 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	30	20	0	2	1	2	1	0	1	27	3	10 %
Le Tholonet	250	145	16	18	18	9	11	14	17	248	2	1 %
Beaurecueil	60	51	3	5	3	3	2	7	34	108	0	
Bouc-Bel-Air	1 370	1 114	81	71	71	71	70	70	123	1 671	0	
Cabries	1 000	680	74	52	60	55	70	69	88	1 148	0	
Chateauneuf-le-Rouge	210	171	22	19	18	16	16	19	20	301	0	
Coudoux	370	316	20	7	31	17	16	12	21	440	0	
Éguilles	780	787	35	26	92	50	46	59	66	1 161	0	
Fuveau	960	704	92	66	54	243	53	63	87	1 362	0	
Jouques	510	411	39	25	41	19	16	198	42	791	0	
Lambesc	910	646	57	32	205	47	34	30	44	1 095	0	
Le Puy-Sainte-Réparate	510	425	25	18	22	17	21	19	55	602	0	
Meyrargues	350	259	18	16	37	20	13	8	18	389	0	
Meyreuil	550	343	30	45	25	24	29	34	49	579	0	
Mimet	480	417	24	29	11	22	28	27	48	606	0	
Peynier	350	196	68	13	16	22	21	22	42	400	0	
Peyrolles-en-Provence	430	260	22	27	41	18	15	20	119	522	0	
Puylobier	210	111	22	34	14	8	10	10	28	237	0	
Rognes	550	452	42	25	30	18	52	19	22	660	0	
Rousset	400	337	21	20	22	31	26	40	36	533	0	
Saint-Cannat	580	346	54	35	51	72	45	26	35	664	0	
Saint-Estève-Janson	50	59	5	3	1	3	2	1	2	76	0	
Saint-Marc-Jaumegarde	140	192	11	7	10	7	12	6	8	253	0	
Simiane-Collongue	540	387	23	30	31	33	24	33	45	606	0	
Vauvenargues	120	77	20	4	8	6	4	5	6	130	0	
Venelles	820	548	90	35	52	28	41	41	61	896	0	
Ventabren	580	368	58	27	31	29	44	50	46	653	0	
TOTAL	27 000	15 924	1 942	1 433	1 677	1 628	1 356	1 558	2 064	27 582		

La distribution se poursuit sur ces communes même si l'objectif est atteint.

Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

En 2021, 326 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et plus de 2 200 familles depuis le début de l'opération.

De plus, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 100 personnes et 34 visites à domicile pour les cas les plus problématiques.

Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Aix-en-Provence	137	118	143	140	217	87	135	156	1133
Beaurecueil								10	10
Bouc-Bel-Air	8	4	6	2	8	3	6	8	45
Cabriès	5	8	4	7	1	4	3		32
Châteauneuf-le-Rouge	1	1	2		2				6
Coudoux	1	1	5	4	1	1		10	23
Éguilles	6	6	4	7	6	4	5	4	42
Fuveau	8	12	15	7	16	7	4	20	89
Gardanne	5	14	8	11	9	3	13	5	68
Gréasque	2	3	2	8	8	1	2	5	31
Jouques		4	5	7	4		26	2	48
La Roque-d'Anthéron	1	2	1	1	3	1		3	12
Lambesc	7	3	4	8	6	4	5	4	41
Le Puy-Sainte-Réparate	2	2	1		5	2		1	13
Le Tholonet	5	3			1		1	9	19
Les Pennes-Mirabeau	5	12	5	5	11	3	6	4	51
Meyrargues		2	2	5	6	2	4	7	28
Meyreuil	1	4	5	3	5	1	2	3	24
Mimet	1	2	2	2	4	2	3	9	25
Pertuis	8	14	12	12	13	4	7	2	72
Peynier		4	1	3	4	3	1	15	31
Peyrolles-en-Provence	3	3		4	2		2	3	17
Puyloubier	1	4	5	1	1	1	2	4	19
Rognes	3	4	4	2	3	3	3	4	26
Rousset	5	2	3	4	2		6	7	29
Saint-Antonin-sur-Bayon								1	1
Saint-Cannat	3	6	3	3	7	3	3		28
Saint-Estève-Janson	2	2			1				5
Saint-Marc-Jaumegarde		1		1	3				5
Saint-Paul-lès-Durance	1	1	1		2	1		4	10
Simiane-Collongue	1	1	2	2	3	2	5	6	22
Trets	23	9	4	6	10	2	5	1	60
Vauvenargues	1			1	1	1		3	7
Venelles	4	5		4	6	5	8	1	33
Ventabren	5	3	2	2	5	3	3	15	38
Vitrolles	8	11	10	9	12	8	3		61
Ecoles	4	6	1	1	2				14
TOTAL	267	277	262	272	390	161	263	326	2 218

Le compostage collectif

Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations, cantines ... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ».

Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, le syndic ou la commune. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio-seaux aux foyers volontaires et la formation des référents composteurs. Le point de compostage collectif fait l'objet de plusieurs suivis annuels.

En 2021, ce sont **19 nouveaux sites collectifs** qui ont été équipés : les résidences Saint Benoît, Verte Colline, 25 bis avenue Saint Jérôme, Le Vence, Le Cybèle, Les Charmilles, Pré aux Clercs, La Chartreuse, Parc la Raymonde à Aix-en-Provence, Le Stade à Gardanne, les quartiers Les Pradelles-Chamfleury à Cabriès, le hameau Les Michels à Peynier, le jardin partagé « rue la Calade » à Pertuis, les cantines scolaires Les Colombes, Victor Hugo, Edmond Brun, Jean Moulin, Saint Jean et Sainte Anne à Trets.

Aucun site de compostage collectif n'a été arrêté en 2021.

En 2021, 81 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire du Pays d'Aix : 43 résidences, 2 lotissements, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 4 maisons de retraite, 7 quartiers (1 à Meyrargues, 2 à Fuveau, 2 à Cabriès, 1 à Coudoux et 1 à Peynier), 2 administrations, 8 jardins et 10 cantines.

Suivi des sites de compostage collectif

- 199 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées : 119 suivis en régie, 80 suivis par le prestataire et 21 livraisons de broyat (dont 9 en régie et 12 par le prestataire).

Questionnaire sur le compostage et le broyage des déchets verts

Au cours de l'année 2021, un questionnaire métropolitain a été adressé par mail à plus de 10 000 foyers sur le Pays d'Aix : 9 629 foyers ayant un composteur individuel et 498 foyers équipés de composteurs collectifs. Ce sont 1 919 foyers qui ont accepté de répondre, soit 19 %.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- 98 % utilisent toujours leur composteur
- 82 % ont vu diminuer entre un quart et la moitié le volume de leur poubelle
- 24 % utilisent un broyeur de végétaux
- 97 % des habitants sont satisfaits de leur équipement

Questionnaire sur le lombricompostage

Au cours de l'année 2021, un questionnaire a été adressé à 1 561 foyers ayant un lombricomposteur, 211 foyers ont acceptés de répondre soit 13 %.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- 63 % pratiquent toujours le lombricompostage
- 51 % depuis plus d'un an
- 52 % ont vu diminuer le volume de leur poubelle
- En moyenne, chaque foyer dépose 1.5 Kg de bio déchet par semaine dans son lombricomposteur, soit 78 kg par an par foyer.

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe.

L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles. Cette année, 6 installations ont été réalisées au Lycée Vauvenargues, dans les écoles maternelles Alphonse Daudet et CIPEC International School et à la crèche Babilou à Aix-en-Provence, à la Gift school Montessori à Ventabren et à l'école primaire Plan de la Cour à Vitrolles.

En 2021, il a été procédé à un retrait.

En 2021, ce sont au total 62 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques qui sont en fonctionnement. L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.

Café compost

Pour l'année 2021, au vu de la situation sanitaire du fait de la COVID 19, seulement 2 animations Café-compost ont été réalisées le 9 novembre à la Résidence Château double à Aix-en-Provence et le 15 novembre au Jardin Partagé à Coudoux. Ce sont 11 référents compost qui ont été sensibilisés sur ces 2 jours.

Film sur le compostage

L'association France Nature Environnement (FNE) PACA a réalisé un film sur les solutions opérationnelles de tri à la source des biodéchets. Cette vidéo, destinée aux collectivités, avait pour objectif de faire un retour d'expérience sur des solutions opérationnelles afin de les inspirer. L'association a pris pour exemple les opérations de compostage et de lombricompostage développées par le Pays d'Aix.

Animation compost



Les journées des plantes d'Albertas à Bouc-Bel-Air se sont déroulées les 21, 22 et 23 mai 2021.

A cette occasion, un stand était tenu à l'entrée de la manifestation et des animations en continu étaient proposées sur le broyage, le paillage, le compostage et le lombricompostage.

En voyant le panneau « Parlons compostage et gestion des déchets verts », les visiteurs n'hésitaient pas à s'arrêter pour témoigner de leur expérience ou poser des questions pour améliorer leur pratique. Ce sont 369 visiteurs qui ont été sensibilisés sur les 3 jours.

Une animation avec une démonstration de broyage des déchets végétaux a été réalisée le 5 juin 2021 sur la commune de Cabriès. Ce sont 37 personnes qui ont été sensibilisées au broyage des déchets verts et à l'intérêt des techniques de paillage.

Don de compost en déchèterie

Pour l'année 2021, deux opérations de don de compost aux particuliers, sur les déchèteries de Saint-Cannat et de Pertuis, ont été organisées : au printemps, du 17 au 30 avril et à l'automne, du 22 novembre au 4 décembre.

L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

Durant l'opération du printemps, cinq animations sur les deux déchèteries ont été réalisées sensibilisant ainsi 489 particuliers à la valorisation des résidus de culture directement au jardin en utilisant les techniques de compostage et de paillage des cultures. Ce sont 45 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de cette opération.

A l'automne 2021, une dizaine d'animations a eu lieu sur les deux déchèteries sensibilisant ainsi 344 particuliers. Ce don s'adressait aux particuliers qui venaient décharger leurs déchets verts. Chaque foyer pouvait récupérer 50 litres de compost mûr. Ce sont 39 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de cette opération et 84 tonnes sur l'ensemble de l'année.



Livraison gratuite de broyat de déchets végétaux issus des déchèteries aux agriculteurs locaux

Dans le cadre d'une convention avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, une expérimentation a été lancée en 2020 pour organiser la livraison de broyats de déchets végétaux issus des déchèteries chez des agriculteurs situés à proximité de Pertuis. En 2 ans, plus de 2 000 tonnes de broyats ont ainsi été livrées par l'entreprise Macagno à une dizaine d'agriculteurs locaux afin d'améliorer la structure et la fertilité des sols agricoles.

Devant le succès de l'expérimentation, une nouvelle convention a été signée avec la Chambre d'agriculture afin d'étendre l'opération à l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

Webinaire Espaces Verts

« Comment réduire les déchets verts grâce à une gestion écologique » organisé le 28 mai 2021 en partenariat avec FNE PACA. L'objectif de cette rencontre en visio-conférence était de partager des retours d'expériences sur la thématique déchets verts entre les communes du Pays d'Aix. Les communes de Gréasque et Aix-en-Provence ainsi que la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Valton 63 ont présenté leurs actions en matière de gestion des déchets verts. Les thématiques abordées se sont concentrées autour des expériences de plateformes de broyage communales, de l'éco pâturage, la gestion différenciée des espaces verts, le broyage des déchets verts à domicile ainsi que la valorisation agricole du broyat.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires de 2020 à 2021 :

Le projet consiste en l'accompagnement des communes volontaires dans la mise en place d'actions auprès de leur restauration collective scolaire mais aussi dans un restaurant d'application (CFA d'Aix-en-Provence) et un restaurant universitaire du CROUS, permettant ainsi d'engager de nouvelles actions ou de consolider des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette expérimentation a été soutenue par la Région Sud, la DRAAF et l'ADEME. Pour ce faire, le Territoire du Pays d'Aix a fait appel à un bureau d'étude spécialisé.

Cette action s'est déroulée en plusieurs étapes dans un établissement scolaire choisi par la commune :

- Diagnostiquer pour mesurer et analyser les causes du gaspillage en cuisine et en salle,
- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions,
- Pérenniser les actions en intégrant le gaspillage dans les procédures et suivre les indicateurs d'évolution.

En s'appuyant sur cet accompagnement, les communes sont incitées à développer ces actions sur les autres établissements scolaires de leur territoire.

Pour rappel, en 2020, accompagnement de 7 communes (Eguilles phase 1, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Trets, Ventabren, Vitrolles phase 1) ainsi que le CFA et le CROUS.

En 2021, accompagnement de 8 communes (Eguilles phase 2, Vitrolles phase 2, Saint-Marc-Jaumeguarde, Peynier, Meyreuil, Saint-Cannat, Peyrolles-en-Provence, le Tholonet) et 1 cuisine centrale du CCAS de Venelles.

Les actions, de lutte contre le gaspillage alimentaire, les plus choisies ont été :

- Gâchimètre à pain
- Adapter les quantités servies (grande faim / petite faim)
- Découpe de fruits
- Sensibiliser les parents d'élèves
- Mettre en place une fiche de liaison sur les quantités non distribuées
- Adapter le temps du repas
- Passer de 5 à 4 composantes par repas

De plus, en juin et novembre 2021, organisation, en lien avec le projet alimentaire territorial (PAT) et la Métropole, d'une rencontre entre toutes les communes du département et les communes accompagnées par le territoire Marseille Provence et celui du Pays d'Aix présentant leur expérience de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire :

Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau et Trets pour le Pays d'Aix

Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues pour Marseille Provence.



Au total, 86 participants à ces réunions d'échange.

Ce sont pour ce projet en 2020 et 2021, 15 restaurants scolaires, 1 CCAS, 1 restaurant universitaire et 1 CFA accompagnés par la Territoire du Pays d'Aix. À l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, ce sont 12 tonnes par an de denrées alimentaires soit une baisse moyenne de 26 grammes par repas qui n'ont pas été jetées, grâce aux démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Elaboration boîte à outil anti-gaspi



Basée sur le retour d'expérience de ces communes pilotes, le Pays d'Aix a participé à l'élaboration d'une boîte à outils métropolitaine pour aider à la mise en place d'actions permettant de réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Elle comprend, une méthode pour réaliser le diagnostic conforme à la réglementation et des fiches actions testées par les communes. Elle a pour vocation de partager et d'essaimer ces bonnes pratiques auprès de l'ensemble des communes de la Métropole.

- Travail en collaboration avec le réseau REGAL'im

Le REGAL'im (Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire) est un réseau d'acteurs de la filière alimentaire impliqués dans la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé le 16 octobre 2019. La construction du REGAL'im résulte d'un constat : en région, les porteurs de projets incluant la lutte contre le gaspillage alimentaire sont nombreux, divers et parfois isolés. Face à cette réalité régionale, l'ADEME, la DRAAF et le Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ont souhaité fédérer les acteurs de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) afin d'accélérer le déploiement des bonnes pratiques et faire émerger des projets ambitieux en région.



Le Pays d'Aix a participé à diverses rencontres et à l'élaboration d'un livret recueillant 36 initiatives anti gaspi notamment celles d'accompagner une cantine par commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la boîte à outil antigaspi en restauration scolaire.

- Sensibilisation des élèves de primaire au gaspillage alimentaire

Dans le cadre de l'appel à projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Territoire du Pays d'Aix est intervenu avec le CPIE dans des classes d'écoles primaires afin de sensibiliser les élèves pendant une 1/2 journée à cette problématique.

Ce sont en 2021, 55 classes soit 1 328 élèves sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Actions en matière de don alimentaire

Réalisation d'un guide du don permettant une mise en relation entre les acteurs, les donateurs et les receveurs du don alimentaire disponible sur le site internet ampmétropole.fr.

- Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, le 16 octobre marque la journée mondiale de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Créée en France en 2013, elle a pour objectif d'inciter à réduire de 50% le gaspillage à horizon 2025 conformément à la réglementation en vigueur et au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020.

Dans cette optique, le territoire du Pays d'Aix a choisi, durant les mois d'octobre, de mettre l'accent sur différentes actions inscrites au sein de son plan voté en 2018.

Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Sensibilisation au Gaspillage alimentaire par Facebook, : 2 posts Facebook avec près de 40 partages et près de 15 000 personnes touchées.
- Stand de sensibilisation avec animation à l'occasion du mois pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, les conseillers Tri et Prévention du Territoire ont été présents sur le marché de Trets, de Vitrolles, de Rousset, de Lambesc et de Pertuis ainsi qu'aux Allées Provençales à Aix-en-Provence.
- Sensibilisation des agents du Territoire : mail envoyé en interne à tous les agents du Pays d'Aix (environ 500 personnes touchées), retours positifs de la part des agents.

Axe 4 - Développer le réemploi

Ressorceries

En 2021, 4 ressourceries et structures de réemploi sont subventionnées sur le Territoire du Pays d'Aix : Histoires sans fin à Venelles, Elan Jouques à Jouques, Emmaüs à Cabriès et de Fil en Aiguille à Pertuis. De plus au cours de l'année 2021, attribution de subventions pour les mois de novembre et décembre suite au lancement d'un appel à projet 2021 à 2024 prévention des déchets "réemploi-réparation-réutilisation". La Métropole souhaite ainsi soutenir les projets qui favorisent le maillage du Territoire en solutions de réemploi/réutilisation/réparation et qui permettent ainsi d'accroître la part d'objets réemployés issus des ménages du territoire.

Ces structures de réemploi ont en charge la gestion des caissons et locaux du réemploi ainsi qu'un temps de présence sur les déchèteries afin de se faire connaître auprès des habitants et faire découvrir le réemploi.

Les structures subventionnées pour novembre et décembre 2021 : Elan Jouques, de Fil en Aiguille, l'atelier des 1001 vies et l'ADAVA.

Fin 2021, les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi :

- en déchèteries :

- 4 caissons respectivement à Peyrolles-en-Provence, à Aix-en-Provence, à Gardanne et à Pertuis,
- 1 abri à Venelles
- 1 local aux Pennes-Mirabeau (livres) et à la Roque-d'Anthéron

- dans les 6 ressourceries et associations :

- Elan Jouques à Jouques
- de Fil en Aiguille à Pertuis
- l'Atelier des 1001 vies à La Roque-d'Anthéron
- Valtri et Histoire sans Fin à Venelles
- Emmaüs à Cabriès et Aix-en-Provence
- ADAVA, récupération de vélos et pièces détachées à Aix-en-Provence

Ce sont 1 986 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2021 dont 1 790 tonnes réemployées.

Expérimentation d'une donnerie sur la déchèterie de Meyreuil

En juillet 2021, en collaboration avec l'association « Meyreuil environnement » et la commune, un caisson a été mis en place sur la déchèterie de Meyreuil afin de recevoir et stocker les dons des usagers. Les objets et matériaux déposés sont ensuite mis gratuitement à disposition des usagers sur le site. Chaque weekend du 2^{ème} semestre 2021, des bénévoles de l'association ont animé ce nouvel espace d'échange. L'association a estimé à environ 8 tonnes d'objets échangés en 6 mois et uniquement les week-end (environ 1 500 objets ou groupe d'objets). Devant le succès de cette opération, il a été décidé de la poursuivre en aménageant un espace de don plus grand et plus accueillant sur la déchèterie en 2022.

Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

Label « Commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes-Mirabeau et Vitrolles. Puis, le CPIE du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque, Aix-en-Provence (Quartier du Pont de l'Arc) et Cabriès.

En 2021, 4 nouvelles communes sont rentrées dans le dispositif : Coudoux, Lambesc, Simiane-Collongue et Le Tholonet.

En 2021, le CPIE a accompagné les 150 commerces engagés sur 62 demi-journées de rencontre de terrain. La répartition des commerçants par commune est la suivante :

- 12 commerces sur Aix-en-Provence
- 12 commerces sur Cabriès
- 9 commerces sur Coudoux
- 21 commerces sur Fuveau
- 10 commerces sur Gréasque
- 12 commerces sur Lambesc
- 10 commerces sur Le Tholonet
- 11 commerces sur Les Pennes-Mirabeau
- 16 commerces sur Rousset
- 29 commerces sur Venelles
- 8 commerces sur Vitrolles

En 2021, l'accompagnement personnalisé des Commerces Engagés a continué et le cahier des charges a été renouvelé. Plusieurs indicateurs sont suivis chez chacun des commerçants : le tri des cartons, le tri des autres déchets recyclables, la diffusion de sacs et l'origine des produits vendus (français, bio, locaux).

Label « Restaurants engagés »

Ce label met en valeur les actions des professionnels de la restauration et permet de les accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il s'agit de les encourager à développer des circuits économiques courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser la clientèle à la saisonnalité des produits.

Les professionnels engagés sont valorisés par un affichage dans leur établissement et par une communication numérique sur leur action.

Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque-d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries.

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

6 LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

6.1 LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2021 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les points d'apport volontaire (P.A.V.) sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), des flaconnages en verre et du recyclable en mélange Biflux (EMR (cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flaconnages plastiques) + Papiers/JRM).

En 2021, le mode de collecte sélective a été harmonisé au mode Biflux au niveau des points d'apport volontaire en cohérence avec le mode Biflux déjà existant au porte-à-porte. De ce fait, les colonnes EMR et JRM sont toutes devenues des colonnes BIFLUX.

Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers/JRM,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2021, ce sont 16 nouveaux dispositifs mis en service sur le Pays d'Aix parmi lesquels 2 sont concernés par des opérations de réhabilitation.

Les nouveaux dispositifs sont les suivants :

Pour les ordures ménagères :

- **4 colonnes enterrées** sur la commune de Lambesc
 - **2 dispositifs escamotables** sur la commune de Gardanne
- Remarque : suppression de 2 dispositifs escamotables sur la commune de Lambesc.*

Pour les recyclables :

- **10 colonnes enterrées** sur 3 communes (4 à Cabriès, 4 à Gardanne et 2 à Lambesc).
- Remarque : suppression d'1 colonne enterrée (Le Tholonet) et réhabilitation de 2 dispositifs (Gardanne).*

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte-à-porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.
- la suppression de certains points fait suite au constat de non fonctionnement ou d'inadéquation vis-à-vis du mode de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 823 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du Territoire, soit 39 % du parc communautaire (2 175 dispositifs de collecte en point d'apport volontaire).

Dispositif enterré
Commune de Lambesc



Dispositif escamotable
Commune de Gardanne

Dispositif enterré
Commune de Cabriès



Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables mis en service sur l'ensemble du Territoire

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables*	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	22	7	182	26	78	14	282	32
Collecte sélective : BIFLUX	78	3	230	15	8	1	316	34
Collecte sélective : VERRE	49	19	176	28			225	34
TOTAL	149	19	588	28	86	14	823	34

*2 systèmes escamotables OM déjà existant sur la commune de Rousset ont été rajoutés au bilan.

NB : les colonnes hors service au 31/12/2021 apparaissent dans ce tableau notamment les colonnes enterrées OM et Biflux sur la commune de Pertuis.

Les dispositifs aériens

Au total en 2021, 1 363 colonnes aériennes sont implantées sur près de 816 emplacements du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 483 habitants (pop. municipale INSEE).

En 2021, l'arrêt de la collecte des gros producteurs, production de déchets supérieure à 6 000 litres par semaine, dans les ZINTER, a entraîné la suppression des colonnes situées dans ces zones.

**Dispositif aérien
pour les ordures ménagères
Commune de Lambesc**



Les dispositifs aériens sur le Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Colonnes BIFLUX	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants
Aix-en-Provence	143 097	205	240	596
Beaurecueil	586	2	2	293
Bouc-Bel-Air	14 784	15	38	389
Cabriès	9 834	9	16	615
Châteauneuf-le-Rouge	2 307		8	288
Coudoux	3 710	1	7	530
Éguilles	7 957	5	9	884
Fuveau	10 157	8	24	423
Gardanne	21 376	43	48	445
Gréasque	4 253	7	6	709
Jouques	4 423	18	13	340
La Roque-d'Anthéron	5 441	13	19	286
Lambesc	9 799	22	20	490
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	6	27	213
Le Tholonet	2 267		3	756
Les Pennes-Mirabeau	21 411	21	41	522
Meyrargues	3 840	10	17	226
Meyreuil	5 796	2	14	414
Mimet	4 348		6	725
Pertuis	20 397	34	37	551
Peynier	3 513	9	6	586
Peyrolles-en-Provence	5 125	8	16	320
Puylobier	1 779	7	9	198
Rognes	4 706	13	17	277
Rousset	4 881	6	8	610
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	-	-	-
Saint-Cannat	5 678	18	22	258
Saint-Estève-Janson	380	-	-	-
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	-	5	249
Saint-Paul-lès-Durance	880	8	5	176
Simiane-Collongue	5 699	5	11	518
Trets	10 500	7	25	420
Vauvenargues	1 007	-	-	-
Venelles	8 406	2	15	560
Ventabren	5 433	8	10	543
Vitrolles	33 101	31	72	460
TOTAUX	393 981	543	816	483

Au total, **1 363 colonnes aériennes** sont présentes sur le Territoire du Pays d'Aix (pour le flux des ordures ménagères (OM), seule la commune de Lambesc est équipée de 4 dispositifs aériens).

NB : le nombre de PAV par habitant est calculé par rapport au nombre de colonnes Verre

L'ensemble des dispositifs d'apport volontaire

Ces dispositifs regroupent les systèmes enterrés, semi-enterrés et aériens.

Communes	Population municipale 2021 INSEE 2018	Colonnes OM	Colonnes BIFLUX	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants
Saint-Paul-lès-Durance	880	5	18	10	88
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	-	2	1	123
Beaurecueil	586	-	6	4	147
Puylobier	1 779	-	11	11	162
Meyrargues	3 840	6	19	23	167
Vauvenargues	1 007	9	6	6	168
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	5	12	32	180
Saint-Estève-Janson	380	4	4	2	190
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	4	5	12	192
La Roque-d'Anthéron	5 441	3	18	22	247
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	-	-	5	249
Saint-Cannat	5 678	-	18	22	258
Rognes	4 706	2	15	18	261
Peynier	3 513	15	16	13	270
Mimet	4 348	3	14	16	272
Gréasque	4 253	-	22	15	284
Trets	10 500	19	19	37	284
Peyrolles-en-Provence	5 125	3	10	18	285
Coudoux	3 710	1	7	13	285
Fuveau	10 157	7	28	35	290
Jouques	4 423	3	22	15	295
Rousset	4 881	7	20	15	325
Vitrolles	33 101	24	53	94	352
Meyreuil	5 796	1	5	16	362
Venelles	8 406	4	12	23	365
Bouc-Bel-Air	14 784	5	19	40	370
Le Tholonet	2 267	-	7	6	378
Gardanne	21 376	-	49	56	382
Ventabren	5 433	4	14	14	388
Les Pennes-Mirabeau	21 411	3	32	54	397
Lambesc	9 799	13	26	24	408
Pertuis	20 397	10	55	48	425
Simiane-Collongue	5 699	-	9	13	438
Aix-en-Provence	143 097	39	258	279	513
Cabriès	9 834	-	13	19	518
Éguilles	7 957	-	5	10	796
TOTAUX	393 981	199	849	1 041	378
			2 089		

Soit un total de **2 089 dispositifs** répartis comme suit :

- 199 dispositifs pour la collecte des ordures ménagères
- 1 890 dispositifs pour la collecte sélective.

Ce qui représente pour la collecte sélective à 1 PAV pour 378 habitants

Les dispositifs au porte-à-porte et en point de regroupement

Le parc de bacs roulants

Le parc de conteneurs est estimé à 96 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 36 000 bacs individuels et 16 800 bacs collectifs, pour le tri 36 000 bacs individuels et 7 200 bacs collectifs.

En 2021, une harmonisation et un réajustement en volume du parc ont été faits lors du passage à l'ECT notamment sur la commune de Gardanne.



En 2021, 14 305 contenants ont été commandés dans le cadre du renouvellement, du réajustement et de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 4 169 bacs individuels et 2 495 bacs collectifs, et en tri, 4 624 bacs individuels et 3 317 bacs collectifs.

Le principe du BIFLUX, mode retenu pour la collecte sélective en porte-à-porte, consiste à collecter les flux EMR et Papiers/JRM ensemble.

Le Verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire.

Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires, collectés en porte-à-porte, la dotation est un bac individuel à couvercle jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les Papiers/JRM (papiers, journaux, revues, magazines),
- pour l'habitat collectif, collecté en point de regroupement, la dotation est un bac collectif à couvercle jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Le recyclage des bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc de bacs d'ordures ménagères, les bacs usagés sont récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité.

En 2021, ce sont **212,07 tonnes de plastique recyclé** qui rentrent pour 20 % dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement utilisé en déchèterie.

Les sacs et les cabas de pré-collecte

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou à un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

En 2021, **10 000 sacs** et **3 800 cabas** ont été distribués par les Pôles de proximité et les conseillers du tri lors diverses manifestations, dont 3 600 sacs pour les étudiants.

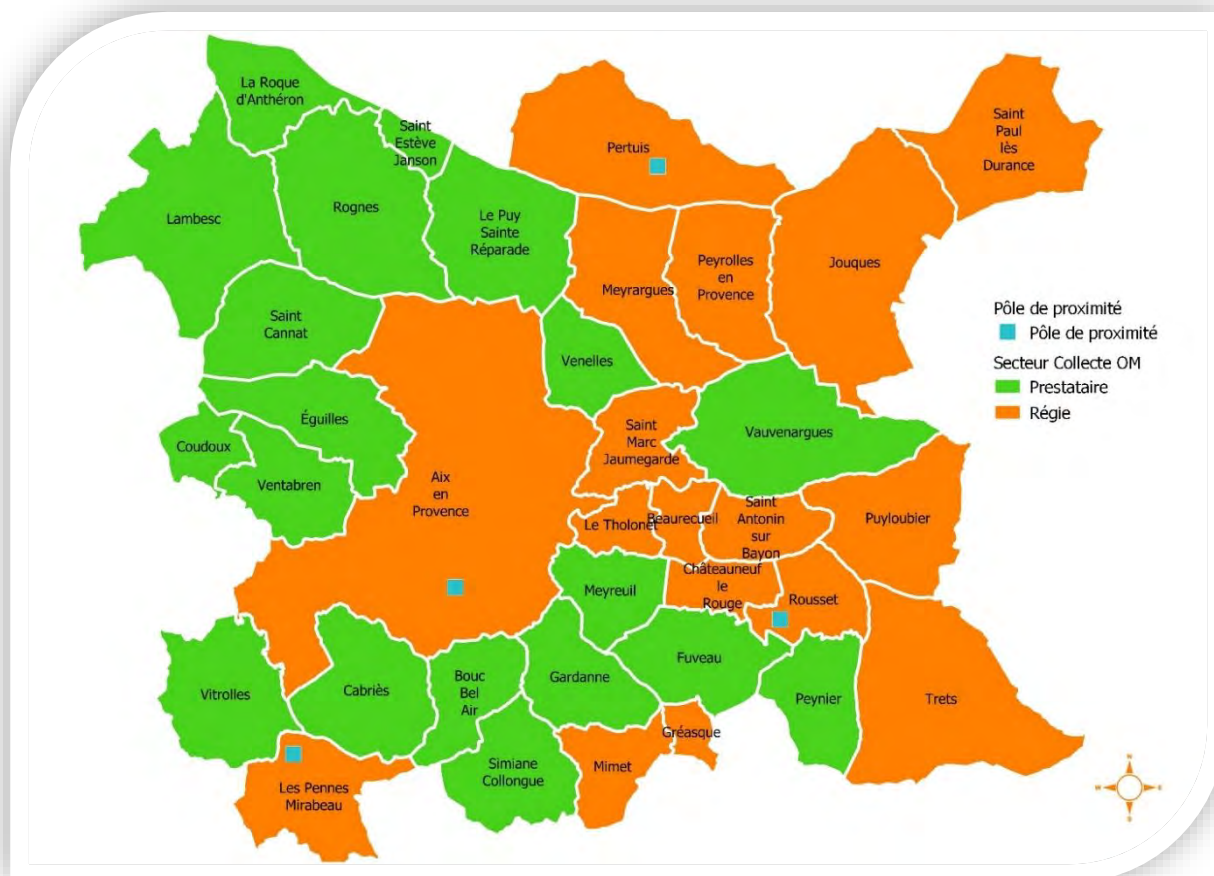
6.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les services

Le Territoire du Pays d'Aix est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité ou centres opérationnels de collecte des ordures ménagères (COCOM) : secteur Sud-Ouest, secteur Sud-Est, secteur Nord et secteur Centre.

Chaque centre supervise plusieurs communes et est organisé autour d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 231 460 habitants (pop. municipale INSEE 2018) soit 59 % de la population, selon la répartition géographique suivante :



Les jours de collecte :

Du lundi au samedi majoritairement (hors secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

Service de collecte des Ordures Ménagères et des Encombrants

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Aix-en-Provence	Régie	C14 – Hyper Centre	CT d'Aix -en-Pce La Parade	Régie - sur RDV
		C7 - Centre		
		C3 - Extérieurs		
Beaurecueil	Régie	C3	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SMN	C6 - Centre	ISDnD de l'Arbois	SMN - 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Individuel		
Cabriès	Prestataire SMN	C6 - Centre	ISDnD de l'Arbois	SMN - 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Châteauneuf-le-Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois sur RDV
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C4 - Points de regroupement + Centre		
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - Centre historique	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Fuveau	Prestataire SMN	C6 - Centre-ville	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO- 4 fois par mois sur RDV
		C4 - Extérieur		
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - Centre historique et centre-ville	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO sur RDV - 2 fois par semaine
		C3 - Habitat vertical		
		C2 - Reste de la commune		
Gréasque	Régie	C6 - Centre	CET de la Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Points de regroupement centre		
		C2 - Points de regroupement		
Jouques	Régie	C6 - Centre	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
La Roque-d'Anthéron	Prestataire SILIM	C6 - Village	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville	CT d'Aix-en-Pce La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 – Bacs individuels		
Le Puy-Sainte-Réparate	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Le Tholonet	Régie	C3	CT d'Aix-en-Pce La Parade	Régie – tous les lundis sur RDV
Les Pennes-Mirabeau	Régie	C7, C6	CT de Vitrolles	Régie sur RDV
		C3, C2		
Meyrargues	Régie	C6 - Centre-ville	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Meyreuil	Prestataire SMN	C3 - Points de regroupement	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO - 2 fois par mois sur RDV
		C2 - Bacs individuels		

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Mimet	Régie	C3 - points de regroupement	CET de la Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
		C2 - Bacs individuels		
Pertuis	Régie	C6 - Centre ancien	CT de Pertuis	Régie sur RDV
		C3 - Péri urbain (2 secteurs)		
		C2 - Individuel		
Peynier	Prestataire SMN	C6 - Centre village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Extérieurs		
Peyrolles-en-Provence	Régie	C6 - centre ancien	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2 - Individuel		
Puylobrier	Régie	C6 - Cœur de village	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois sur RDV
		C3 b - Extérieur		
		C2 - Campagne		
Rognes	Prestataire SILIM	C6 - Centre	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Rousset	Régie	C6 - Cœur village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
		C2 - Campagne (2 secteurs)		
Saint-Antonin-sur-Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie - 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - Centre	CT d'Aix-en-Pce La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Secteur Nord et Secteur sud		
Saint-Estève-Janson	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2	CT de Pertuis	
Saint-Marc-Jaumegarde	Régie	C3	CT d'Aix-en-Pce La Parade	Régie - 1 fois par mois
Saint-Paul-Lez-Durance	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	-
	Régie	C3	CT de Pertuis	
Simiane-Collongue	Prestataire SMN	C6 - Centre village	ISDnD de l'Arbois	SMN - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Individuel		
Trets	Régie	C3 - Lotissement / Périphériques	CT de Rousset	Régie - 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	-
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - Centre village	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2 - Individuel		
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Vitrolles	Prestataire COVED	C6 - Village et grands ensembles	CT de Vitrolles	COVED - 1 à 2 demi-journée par semaine sur RDV
		C3 - points de regroupement et petit vertical		
		C2 - pavillonnaire		

Les indicateurs techniques

Les résultats des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels par habitant sont les suivants :

Communes	Ratio kg/hab/an (Population DGF)						Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)							
							pop. totale				pop. municipale			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	
Saint-Estève-Janson	352	370	405	382	372	374	371	341	363	406	416	457	446	
Gardanne					367	366	380	377	393	385	391	369	357	
Vitrolles	387	373	373	372	373	361	372	370	384	382	387	360	357	
Saint-Paul-lès-Durance	400	417	428	294	281	279	324	345	390	359	366	354	345	
Le Puy-Sainte-Réparate	399	357	353	340	348	340	348	366	375	365	371	369	344	
Pertuis	406	434	433	409	406	411	399	404	420	380	387	341	342	
Trets	413	352	345	346	358	347	341	329	342	334	339	340	340	
Cabriès	404	399	392	382	353	347	341	332	338	325	336	342	340	
Fuveau	349	332	358	346	345	326	353	338	353	340	346	333	337	
Aix-en-Provence	383	378	370	369	367	367	372	365	368	359	368	340	337	
Mimet	312	308	301	298	316	323	317	299	315	310	318	334	336	
Peynier	349	443	367	370	402	475	438	440	432	346	360	312	331	
Gréasque					376	370	388	395	414	393	399	343	329	
Venelles	346	351	353	357	360	359	352	343	361	353	360	357	328	
Les Pennes-Mirabeau	300	308	310	307	301	309	308	303	305	304	308	329	327	
Ventabren	261	283	280	289	285	313	286	283	293	289	297	303	316	
Peyrolles-en-Provence	347	325	304	310	311	299	306	285	306	304	309	310	316	
Bouc-Bel-Air	278	327	342	342	370	346	354	356	363	344	351	340	312	
Beaurecueil	332	369	362	354	335	298	303	307	336	313	341	348	307	
Rognes	324	322	293	307	309	315	312	299	303	286	294	314	305	
Meyrargues	298	334	358	370	352	346	337	353	359	327	332	334	304	
Saint-Antonin-sur-Bayon	607	349	342	345	329	290	317	292	323	291	298	321	301	
Puylobier	251	351	351	319	282	290	296	292	319	302	320	321	301	
Saint-Cannat	323	322	322	302	308	294	304	279	300	300	307	300	292	
Châteauneuf-le-Rouge	302	289	295	302	299	293	284	301	327	324	333	311	290	
Rousset	364	389	383	369	364	379	386	373	372	357	365	301	288	
Meyreuil	360	342	343	359	371	367	378	351	349	313	318	307	287	
La Roque-d'Anthéron	315	331	315	323	309	330	307	287	299	288	293	295	285	
Éguilles	295	272	266	279	288	286	287	317	328	311	317	287	278	
Coudoux	375	308	278	271	266	281	279	280	289	266	269	282	274	
Jouques	258	255	264	240	240	245	274	272	288	276	282	270	267	
Lambesc	319	322	323	302	309	299	304	288	280	272	279	277	264	
Simiane-Collongue	339	293	268	300	301	327	327	330	326	333	338	330	260	
Vauvenargues	222	265	242	243	216	222	242	245	251	248	252	249	254	
Le Tholonet	297	254	292	283	268	276	268	248	258	216	221	237	241	
Saint-Marc-Jaumegarde	253	254	289	279	272	276	266	248	261	211	219	237	238	
kg/habitant	361	358	354	351	354	350	354	349	356	345	352	334	327	

Communes	Tonnages Ordures Ménagères							
	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Antonin-sur-Bayon	99	44	42	38	41	37	40	37
Saint-Estève-Janson	126	141	135	132	141	158	174	169
Beaurecueil	222	179	177	181	209	197	202	180
Vauvenargues	218	245	258	257	262	256	252	256
Saint-Marc-Jaumegarde	291	335	319	306	332	268	297	296
Saint-Paul-lès-Durance	417	296	310	312	335	313	308	304
Puylobier	466	598	595	573	613	569	575	535
Le Tholonet	694	671	638	605	632	518	547	546
Châteauneuf-le-Rouge	651	645	629	672	730	720	694	668
Coudoux	1 282	994	999	1 013	1 063	996	1 062	1 017
Peynier	1 169	1 528	1 421	1 485	1 512	1 225	1 084	1 164
Meyrargues	1 072	1 325	1 288	1 339	1 364	1 244	1 269	1 168
Jouques	1 102	1 122	1 200	1 222	1 301	1 242	1 194	1 182
Gréasque	-	1 548	1 595	1 614	1 725	1 681	1 454	1 401
Rousset	1 582	1 824	1 829	1 802	1 812	1 756	1 458	1 406
Rognes	1 553	1 561	1 499	1 463	1 489	1 403	1 488	1 437
Mimet	1 430	1 507	1 477	1 405	1 483	1 466	1 498	1 462
Simiane-Collongue	2 059	1 821	1 821	1 858	1 851	1 880	1 847	1 482
La Roque-d'Anthéron	1 623	1 835	1 692	1 592	1 665	1 600	1 607	1 549
Peyrolles-en-Provence	1 532	1 459	1 546	1 426	1 551	1 557	1 585	1 619
Saint-Cannat	1 765	1 662	1 677	1 616	1 705	1 715	1 689	1 656
Meyreuil	1 855	1 981	2 025	1 912	1 917	1 763	1 741	1 666
Ventabren	1 328	1 540	1 427	1 471	1 587	1 589	1 655	1 719
Le Puy-Sainte-Réparate	2 116	1 884	1 913	2 037	2 115	2 092	2 111	1 976
Éguilles	2 314	2 222	2 219	2 475	2 560	2 461	2 252	2 208
Lambesc	2 813	2 885	2 909	2 794	2 752	2 699	2 675	2 589
Venelles	2 908	3 070	3 016	2 927	3 083	3 010	2 990	2 760
Cabriès	3 474	3 258	3 256	3 258	3 360	3 263	3 338	3 340
Fuveau	3 157	3 183	3 420	3 313	3 506	3 452	3 382	3 420
Trets	4 296	3 707	3 718	3 645	3 803	3 702	3 611	3 569
Bouc-Bel-Air	3 874	4 947	5 057	5 125	5 331	5 082	4 975	4 607
Pertuis	7 765	8 097	7 935	8 072	8 413	7 798	6 943	6 968
Les Pennes-Mirabeau	6 119	6 361	6 249	6 301	6 610	6 580	6 919	6 994
Gardanne	-	7 699	7 689	7 661	7 913	7 985	7 677	7 638
Vitrolles	14 680	12 780	12 989	12 834	13 245	13 107	11 997	11 817
Aix-en-Provence	57 163	54 480	53 941	53 247	53 853	52 618	48 460	48 152
TOTAL	133 215	139 434	138 909	137 982	141 864	138 000	131 052	128 957

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères.

Selon l'ADEME, ces déchets constituent environ 21,7 % des collectes. Ce pourcentage est difficilement applicable sur le tonnage constaté en 2020 et 2021 compte tenu de l'arrêt des collectes des DAE en Zone d'Activité Economique (ZAE), des gros producteurs en ZINTER et des contraintes sanitaires spécifiques depuis 2020.

Pour information, en 2021, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 814 tonnes dont 73 % vidées à l'Arbois et 27 % transitant par les quais de transfert d'Aix-en-Provence La Parade (8 %), de Pertuis (6 %) et de Rousset (13 %).

6.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les services de collecte sélective en PAP et en PAV

COMMUNE	Service en porte-à-porte		Service en apport volontaire	
	Fréquence	Régie / Prestataire	Nb de colonnes tous flux confondus	Un PAV pour X habitants
Aix Cuques	C1 (Lundi)	Régie	537	513
Aix Fenouillères	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Granettes	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Les Milles	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Les Milles-Duranne	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Loubassanne	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Luynes-Malouesses	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Pey Blanc	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pigonnet-Beauvalle	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Plateau Puyricard	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Bas	C1 (Lundi)	Régie		
Les Pinchinats	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Puyricard Village	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Rocher du Dragon	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Saint Donat-Les Couestes	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Saint Eutrope	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Val Saint André	C1 (Mardi)	Régie		
Bouc-Bel-Air	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SMN	59	370
Cabriès	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SMN	32	518
Châteauneuf-le-rouge	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	17	192
Coudoux	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	20	285
Éguilles	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	15	796
Fuveau	C1 collectif (Jeudi)	SMN	63	290
Gardanne	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	105	382
Jouques	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	37	295
La Roque-d'Anthéron	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	40	247
Lambesc	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	50	408
Le Puy-Sainte-Réparate	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	44	180
Le Tholonet	C1 (Lundi)	Régie	13	378
Les Pennes-Mirabeau	C1 (du lundi au samedi)	Régie	86	397
Meyrargues	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	Régie	42	167
Meyreuil	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SMN	21	362
Mimet	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	30	272
Pertuis	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	103	425
Peyrolles-en-Provence	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	28	285
Rognes	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	33	261
Rousset	C1 (Jeudi)	Régie	35	325
Saint-Cannat	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	40	258
Saint-Marc-Jaumegarde	C1 (Vendredi)	Régie	5	249
Simiane-Collongue	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SMN	22	438
Trets	C1 (mardi ou samedi)	Régie	56	284
Venelles	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	35	365
Ventabren	C1 collectif / C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	388
Vitrolles	C1 (Mercredi et jeudi)	COVED	147	352
Beaurecueil			10	147
Gréasque			37	284
Peynier			29	270
Puylobier			22	162
Saint-Antonin-sur-Bayon			3	123
Saint-Estève-Janson			6	190
Saint-Paul-lès-Durance			28	88
Vauvenargues			12	168
PAYS D'AIX			1 890	378

Les services de collecte en porte-à-porte PAP

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 223 748 habitants (pop. municipale INSEE), ce qui représente 57 % de la population, selon la répartition géographique suivante:

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte.

Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

La collecte est confiée à la régie (Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis, ...) ou à des opérateurs privés par l'intermédiaire de marchés publics.

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages ménagers



Carte des prestations exécutées au 31/12/2021

Historique de la montée en puissance de la collecte sélective en porte-à-porte

1999	Juin	Simiane-Collongue, Bouc-Bel-Air
	Septembre	Venelles
	Novembre	Aix-en-Provence : Hameau de Puyricard
2000	Janvier	Cabriès Calas
	Juin	Aix-en-Provence : Pignonnet-Beauvalle
	Octobre	Le Puy-Sainte-Réparate
	Novembre	Jouques
	Décembre	Meyrargues
2001	Mai	Saint-Marc-Jaumegarde
2002	Mars	Saint-Cannat
	Avril	Peyrolles-en-Provence
2003	Juin	Aix-en-Provence : Fenouillères, Cuques, Val Saint-André, Pont de Béraud
	Novembre	Châteauneuf-le-Rouge, Le Tholonet
2004	Avril	Aix-en-Provence : Saint Eutrope
	Mai	Aix-en-Provence : Saint Donat
	Juin	Aix-en-Provence : Loubassanne, Plateau Puyricard
	Septembre	Aix-en-Provence : Rocher du Dragon
	Octobre	Aix-en-Provence : Pey Blanc
	Novembre	Aix-en-Provence : Granettes
	Décembre	Aix-en-Provence : Les Milles
2005	Janvier	Aix-en-Provence : Luynes
	Mars	Aix-en-Provence : Malouesses
	Avril	Rognes
	Juin	Aix-en-Provence : Tour de Ville, La Roque-d'Anthéron
	Novembre	Les Pennes-Mirabeau
2006	Juin	Pertuis
2007	Février	Mimet
	Avril	Meyreuil
	Mai	Fuveau
	Juin	Lambesc
	Novembre	Rousset
2008	Septembre	Ventabren
	Novembre	Éguilles
	Décembre	Trets
2010	Octobre	Vitrolles
2011	Octobre	Coudoux
2014	Janvier	Gardanne (suite transfert)

Le périmètre desservi en porte-à-porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les secteurs considérés comme non desservis sont dus à la typologie d'habitat. Ce qui conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hyper-centres, des secteurs d'habitat vertical ou de faible densité de population et sont inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Harmonisation de la collecte sélective en porte-à-porte

La collecte sélective s'effectue en mode Biflux pour toutes les communes du Territoire du Pays d'Aix. Le Territoire du Pays d'Aix a harmonisé son dispositif de collecte sélective en mode Biflux en porte-à-porte. L'ensemble des emballages ménagers recyclables et des papiers-journaux-revues magazines est déposé dans des bacs jaunes individuels ou collectifs.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire.

Ce mode de collecte Biflux permet de simplifier le geste de tri et ainsi d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de collecte.

Les services de collecte en points d'apport volontaire PAV

Les points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés dans les colonnes appropriées. La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.

Les prestations sont toutes gérées par des marchés publics et ont été réalisées de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV VERRE	Verre	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau - Les Arnavaux, Marseille
PAV BIFLUX	Emballages métalliques (acier, aluminium) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau

Harmonisation de la collecte sélective en point d'apport volontaire

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la collecte sélective s'effectue en mode Biflux pour toutes les colonnes d'emballages (hors verre) sur toutes les communes du Pays d'Aix.

Historique de l'évolution du parc de colonnes pour la collecte sélective en point d'apport volontaire

Année	VERRE	PAPIERS / JRM	BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2005	403	371	320	1 094
2010	729	451	510	1 690
2015	939	434	577	1 950
2016	1 004	430	577	2 011
2017	1 074	425	571	2 070
2018	1 075	414	558	2 047
2019	1 087	404	561	2 052
2020	1 061	373	548	1 982
2021	1 041	-	849	1 890

NB : des colonnes ont été enlevées suite à l'arrêt des collectes par le service public des gros producteurs et dans le cadre de la généralisation du mode Biflux.

Bilan des évolutions 2021 du service de collecte sélective : basculement en mode Biflux en PAV et extension des consignes de tri des plastiques sur l'ensemble du territoire

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique. C'est un projet qui engage tous les acteurs : collectivités locales, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens-consommateurs. Le cadre réglementaire de son déploiement a par ailleurs été précisé en 2015 au travers de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV n°2015-992), puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC n°2020-105) : toutes deux prescrivant son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Pour rappel, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages devenu CITEO, le Pays d'Aix a été retenu en 2011 et a organisé, pendant 2 ans, sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation de l'ECT pour les plastiques. Le bilan de cette phase expérimentale a fait ressortir principalement les points suivants : une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne ; une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % avec un apport supplémentaire de nouvelles résines en plastique de + 1 kg/hab/an. L'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple et qu'en termes de tri des évolutions techniques sont nécessaires à l'échelle nationale afin de permettre un déploiement progressif sur les Territoires métropolitains.

Depuis 2018, CITEO mène le plan de performance des territoires, un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Dans le cadre de ce Plan, 5 phases d'appels à projets (AAP) successives ont été programmées jusqu'en 2022. Après les 3 premières phases qui permettent déjà à plus de 30 millions d'habitants de trier tous leurs emballages et qui ont permis l'adaptation et la modernisation de centres de tri, CITEO a lancé, le 30 novembre 2020, la quatrième phase des appels à projets pour laquelle **le Pays d'Aix a été lauréat**. De ce fait, le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques a été généralisé à l'ensemble des habitants du Territoire.

Dans un même temps, il a été décidé de supprimer les colonnes pour le papier et de les remplacer par des colonnes Biflux afin de simplifier le geste de tri. Il s'agissait de faire évoluer le mode de tri des dispositifs d'apport volontaire (triflux) sur le mode simplifié Biflux, en cohérence avec les collectes de tri en porte-à-porte. Cette démarche a permis de faciliter la communication sur les gestes de tri en uniformisant les consignes quel que soit le mode de collecte utilisé par les administrés du Territoire.

Dès le **1^{er} juillet 2021**, l'ensemble des habitants du Territoire du Pays d'Aix a pu commencer à trier **tous les emballages et les papiers sans exception !**



Au niveau de la communication :

En juin 2021, la communication concernant le développement de **l'extension des consignes de tri des plastiques et l'harmonisation des consignes de tri** s'est déroulée en même temps sur l'ensemble des 36 communes.

Les étapes de la campagne ont été les suivantes :

- Courrier préalable aux maires des communes
- Distribution de près de 240 000 courriers d'information et de nouveaux guides du tri aux habitants du Territoire



- Animations sur les marchés de plusieurs communes (50 actions organisées environ 1 600 administrés rencontrés)



- Formation du personnel en régie et des prestataires de service
- Envoi des articles et visuels aux communes avec un fort taux de reprise dans les magazines municipaux ou site internet
- Point presse autour d'une action événementielle organisé sur le centre de tri le 29 juin 2021



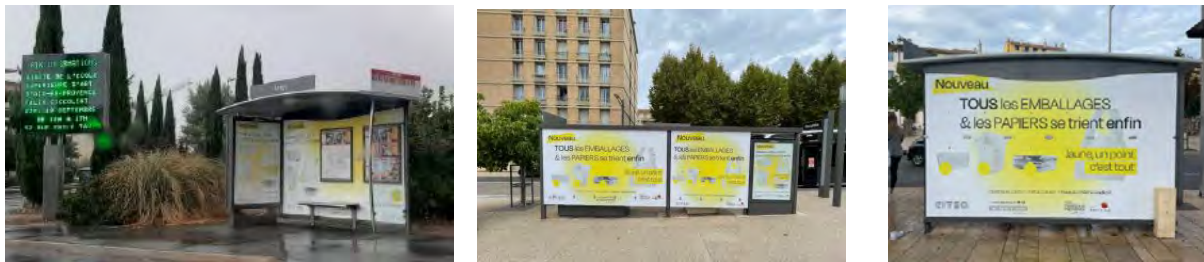
Article de presse sur La Provence suite au point presse

En septembre 2021, une nouvelle phase de communication avec un plan média adapté a été relancée.

- Presse locale : La Provence édition Aix/Pays d'Aix (1 grenier et 3 pleines pages)



- Habillage de 3 arrêts de bus sur Aix-en-Provence



- Affichage sur les arrières de bus du Territoire du Pays d'Aix (Aix-en-Provence, Vitrolles)



- Affichage panneaux publicitaires Clear Channel (120 x76, Grands panneaux 4mx3m)



- Bandoes publicitaires site internet :
 - La Provence (bilan 372 687 impressions et 1 770 clics),



- Le Bon Coin (bilan 676 410 impressions et 2 055 clics)



Ce sont les habitants d'Aix-en-Provence, Cabriès et Les Pennes-Mirabeau qui ont le plus réagi avec les messages

- SMS géociblés : SFR (12 264 messages distribués) et Orange (11 011 messages distribués)

Les performances par acteur sont bonnes en termes de taux de clic et sont de 4,87% pour SFR et de 4,66% pour Orange (les moyennes marché en terme de taux de clic sont autour de 5%-10%)

- Distribution d'outils promotionnels (étui à pain et boites à pizza) aux couleurs de la campagne (180 établissements concernés)



- Habillage de nouvelles colonnes décorables



- Radio diffusion de message sur France Bleu Provence (47 messages de 30 secondes)

radiofrance publicita **RAPPORT DE DIFFUSION**
 METROPOLITAIRE MARSEILLE PROVENCE
 EXTENSION DE TRAVAIL SPAS - 4564
 ANSA
 TB PROVENCE
 ETAT GLOBAL

Bon de commande confirmé						Diffusion réalisée							
Mat	Jour	Heure	Tarif négocié	TYPE	Stat	Mat	Jour	Heure	Tarif négocié	TYPE	Stat	Diffusé	Annulé
P	15-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:00		255	30	OK		
P	15-sep-21	06:30-10:00	180	30	P	15-sep-21	06:30-10:00		180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-19:30	96	30	P	15-sep-21	18:00-19:30		96	30	OK		
P	15-sep-21	06:30-09:30	255	30	P	15-sep-21	06:30-09:30		255	30	OK		
P	15-sep-21	09:00-09:30	180	30	P	15-sep-21	09:00-09:30		180	30	OK		
P	15-sep-21	18:00-19:30	180	30	P	15-sep-21	18:00-19:30		180	30	OK		
P	15-sep-21	16:30-17:00	96	30	P	15-sep-21	16:30-17:00		96	30	OK		
P	17-sep-21	06:30-09:00	255	30	P	17-sep-21	06:30-09:00		255	30	OK		
P	17-sep-21	06:30-10:00	180	30	P	17-sep-21	06:30-10:00		180	30	OK		
P	17-sep-21	16:00-16:30	96	30	P	17-sep-21	16:00-16:30		96	30	OK		
P	18-sep-21	06:30-09:30	180	30	P	18-sep-21	06:30-09:30		180	30	OK		
P	18-sep-21	11:00-11:30	180	30	P	18-sep-21	11:00-11:30		180	30	OK		
P	18-sep-21	18:00-19:30	180	30	P	18-sep-21	18:00-19:30		180	30	OK		



En fin d'année, une campagne de consolidation avant les fêtes de Noël, avec radio/insertion/digital



Au niveau opérationnel :

- Plus de 3 000 bacs collectifs ont été mis en place pour mettre à niveau le parc de bacs collectifs (ajout ou remplacement en volume des bacs existants (660 litres remplacés par des 770 litres) ce qui représente 565 000 litres supplémentaires (+ 14,75 %).
- Plus de 1 200 bacs individuels ont été mis en place (essentiellement du remplacement 120 litres en 240 litres) pour mettre à niveau le parc de bacs individuels.
- Environ 7 000 autocollants ont été apposés sur les bacs collectifs.



- 113 colonnes enterrées et semi enterrées ont été mises à niveau par le remplacement des capots bleus par des capots jaunes (31 colonnes), par le remplacement des lettrages (66 colonnes SULO) et par le remplacement des bandeaux bleus par des bandeaux jaunes (16 colonnes ASTECH).



- 162 colonnes aériennes CITEC ont été mises à jour par le remplacement des plastrons bleus par des plastrons jaunes par une colorisation à la peinture (environ 700 plastrons).



- 205 colonnes TEMACO vont être remplacées par des colonnes décorables ASTECH
- Environ 1 200 autocollants ont été apposés sur les colonnes Biflux et Verre pour la mise à niveau de la signalétique et près de 280 sur les colonnes bleues provisoires

TOUS les EMBALLAGES & les PAPIERS se trient

plastique, carton, métal, papier > tous au même endroit

Jaune, un point c'est tout

Les intrus qui ne se recyclent pas, se jettent dans votre poubelle ou à apporter en déchèterie

www.paysdair.fr

04 42 41 41 00

CITEC

NIS NIMÈGE PROUVENCE

PAYS D'AIR

TOUS les pots, bouteilles et bocaux en verre se trient



L'ensemble des moyens déployés par le Pôle Services à la Population a permis une augmentation des tonnages des emballages de 10% sur la fin d'année 2021 et une amélioration du taux de refus.

Le tri et la valorisation des produits
(cf. p 18 présent rapport)

6.4 LE PARTENAIRE FINANCIER

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.



Le principe de l'organisme agréé par l'État CITEO, suite à la fusion en 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, consiste à prélever de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de soutiens aux collectivités ayant signé un contrat, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- Pour les Emballages ménagers :

La société CITEO (ex Eco-Emballages), agréée par l'État, garantit des soutiens à la tonne triée des emballages. Depuis la signature du contrat pour l'action à la performance (CAP), établi avec l'association des maires de France (AMF), en 2018, le barème F est utilisé dans les calculs. La Métropole a fait le choix d'une reprise des matériaux par les filières industrielles à savoir pour le verre OI France, pour le plastique VALORPLAST, pour le papier/carton REVIPAC, pour l'acier ARCELOR, pour l'aluminium AFFIMET REGEAL et pour le flux développement CITEO.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées aux six Territoire dont celui du Pays d'Aix sur la base des déclarations trimestrielles d'activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

- Pour les Papiers graphiques :

La société CITEO (ex EcoFolio), agréée par l'État, signataire d'une convention de partenariat avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

6.5 LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population au 1^{er} janvier 2021.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2021, 9 260 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de + 2,8 % par rapport à 2020. Le tableau suivant donne les résultats par communes en 2021 ainsi que les résultats des 5 dernières années (cf. tableau VERRE PAV p. 63).

Le ratio 2021 de 23,5 kg/hab/an (pop. municipale INSEE), est en progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis plusieurs années et le basculement du mode TRIFLUX en mode BIFLUX, ont permis une appropriation par les habitants, des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

Les résultats pour le flux BIFLUX (EMR et PAPIERS JRM en mélange) ont été les suivants :

En 2021, 3 530 tonnes de BIFLUX ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire dont 648 tonnes de Papiers JRM. Les tonnages sont en légère diminution de -1,7 % par rapport à 2020 du fait du basculement au mode Biflux pour tous les PAV en juillet 2021. Le tableau suivant donne les résultats par communes en 2021 ainsi que les résultats des 5 dernières années (cf. tableau BIFLUX PAV p. 64).

Le ratio 2021 est de 9 kg/hab/an (pop. INSEE), cette valeur est stable par rapport à l'année 2020.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le Verre
- 15,66 % pour le BIFLUX

Ils représentent pour la composition du gisement 2021, un taux de 12,31 % (avec Verre).

Les résultats pour le flux PAPIERS JRM ne sont pas présentés car le flux n'est plus collecté seul depuis le 1^{er} juillet 2021. Cependant, 648 tonnes de Papiers JRM ont été collecté en mode Triflux de janvier à juin 2021. Ce tonnage a été pris en compte dans les tonnages BIFLUX.

Flux VERRE en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX VERRE	Population municipale 2021 (INSEE 2018)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	1	9	9	72,7
Vauvenargues	1 007	6	48	8	47,4
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	5	58	12	46,9
Beaurecueil	586	4	27	7	45,7
Puylobier	1 779	11	75	7	42,3
Saint-Estève-Janson	380	2	15	8	40,6
Venelles	8 406	23	339	15	40,3
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	12	91	8	39,6
Saint-Paul-lès-Durance	880	10	35	3	39,5
Ventabren	5 433	14	209	15	38,4
Saint-Cannat	5 678	22	212	10	37,4
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	32	211	7	36,6
Le Tholonet	2 267	6	83	14	36,4
Rognes	4 706	18	166	9	35,3
Gréasque	4 253	15	149	10	35,0
Peynier	3 513	13	118	9	33,6
Éguilles	7 957	10	240	24	30,2
Jouques	4 423	15	128	9	28,9
Cabriès	9 834	19	273	14	27,7
Lambesc	9 799	24	271	11	27,6
Bouc-Bel-Air	14 784	40	406	10	27,5
Coudoux	3 710	13	100	8	27,0
Rousset	4 881	15	130	9	26,6
Meyreuil	5 796	16	150	9	26,0
Meyrargues	3 840	23	98	4	25,5
Mimet	4 348	16	107	7	24,5
Peyrolles-en-Provence	5 125	18	124	7	24,2
Fuveau	10 157	35	239	7	23,6
Trets	10 500	37	247	7	23,5
Simiane-Collongue	5 699	13	133	10	23,3
Pertuis	20 397	48	442	9	21,7
Aix-en-Provence	143 097	279	2 969	11	20,7
La Roque-d'Anthéron	5 441	22	108	5	19,9
Gardanne	21 376	56	407	7	19,1
Les Pennes-Mirabeau	21 411	54	404	7	18,9
Vitrolles	33 101	94	439	5	13,3
TOTAUX	393 981	1 041	9 260	9	23,5
VERRE PAV	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes	7327,6	7 909	8369,0	9 005	9 260
kg/hab/an (pop INSEE)	18,5	19,9	21,4	23,0	23,5

Flux BIFLUX en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX BIFLUX	Population municipale 2021 (INSEE 2018)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint-Estève-Janson	380	4	17	4,3	45,3
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	2	6	2,8	44,9
Vauvenargues	1 007	6	42	7,0	41,8
Beaurecueil	586	6	21	3,5	35,4
Saint-Paul-lès-Durance	880	18	29	1,6	32,7
Peynier	3 513	16	100	6,3	28,6
Gréasque	4 253	22	120	5,5	28,3
Puylobier	1 779	11	42	3,9	23,8
Jouques	4 423	22	70	3,2	15,7
Rousset	4 881	20	74	3,7	15,3
Le Tholonet	2 267	7	33	4,8	14,7
Rognes	4 706	15	65	4,3	13,8
Ventabren	5 433	14	68	4,8	12,5
Lambesc	9 799	26	111	4,3	11,3
Fuveau	10 157	28	111	3,9	10,9
Meyrargues	3 840	19	42	2,2	10,8
Trets	10 500	19	107	5,6	10,2
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	12	56	4,7	9,8
Pertuis	20 397	55	191	3,5	9,4
Aix-en-Provence	143 097	258	1 285	5,0	9,0
Saint-Cannat	5 678	18	51	2,8	8,9
Mimet	4 348	14	37	2,7	8,6
La Roque-d'Anthéron	5 441	18	45	2,5	8,3
Gardanne	21 376	49	162	3,3	7,6
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	5	17	3,4	7,3
Coudoux	3 710	7	25	3,5	6,6
Simiane-Collongue	5 699	9	37	4,1	6,5
Venelles	8 406	12	50	4,2	6,0
Cabriès	9 834	13	57	4,4	5,8
Peyrolles-en-Provence	5 125	10	29	2,9	5,6
Éguilles	7 957	5	43	8,7	5,5
Vitrolles	33 101	53	179	3,4	5,4
Bouc-Bel-Air	14 784	19	77	4,0	5,2
Les Pennes-Mirabeau	21 411	32	109	3,4	5,1
Meyreuil	5 796	5	22	4,4	3,8
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	-	-		
TOTAUX	393 981	849	3 530	4,2	9,0
BIFLUX PAV	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes	1719	1 792	1 891	2 011	3 530
kg/hab/an	4	4,5	4,8	5,1	9,0

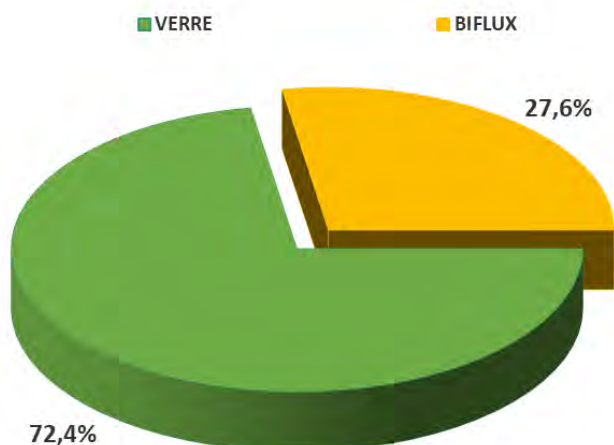
Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

Le tableau suivant donne les résultats de ces dernières années

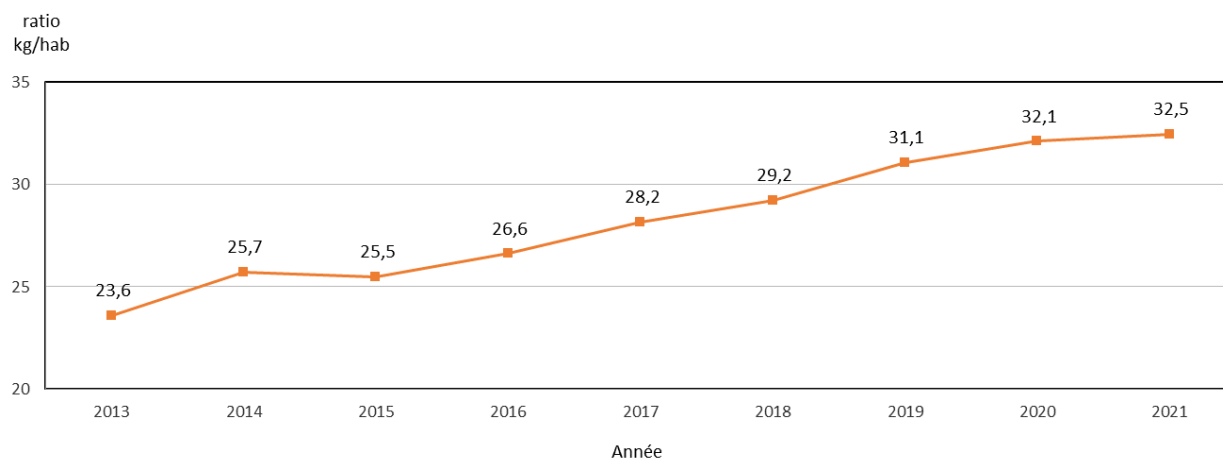
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
VERRE	Tonnage	4 975	5 215	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909	8 369	9 005	9 260
PAPIERS JRM	Tonnage	2 698	2 461	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929	1 924	1 579	-
BIFLUX	Tonnage	1 379	1 497	1 631	1 659	1 727	1 719	1 792	1 891	2 011	3 530
VERRE	Ratio kg/hab/an*	13,7	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9	21,4	23,0	23,5
PAPIERS JRM	Ratio kg/hab/an*	7,4	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3	4,8	4,9	4,0	-
BIFLUX	Ratio kg/hab/an*	3,8	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5	4,8	5,1	9,0
Total matière (tonnes)		9 052	9 173	10 007	9 977	10 452	11 143	11 630	12 184	12 595	12 790
Ratio kg/hab/an*		24,9	23,6	25,7	25,5	26,6	28,2	29,2	31,1	32,1	32,5

*Population municipale INSEE

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2021 (en tonne)



Dispositif PAV - Matières collectées en kg/hab/an (pop. INSEE)



Résultat consolidé PAV par commune

Commune	VERRE	BIFLUX	TOTAL	Population municipale 2021 INSEE 2018	Ratio kg/hab/an
Saint-Antonin-sur-Bayon	9	6	14	123	117,6
Vauvenargues	48	42	90	1 007	89,2
Saint-Estève-Janson	15	17	33	380	85,9
Beaurecueil	27	21	47	586	81,1
Saint-Paul-lès-Durance	35	29	64	880	72,3
Puyloubier	75	42	118	1 779	66,1
Gréasque	149	120	269	4 253	63,3
Peynier	118	100	218	3 513	62,2
Le Tholonet	83	33	116	2 267	51,1
Ventabren	209	68	277	5 433	50,9
Rognes	166	65	231	4 706	49,1
Saint-Marc-Jaumegarde	58	-	58	1 243	46,9
Châteauneuf-le-Rouge	91	17	108	2 307	46,9
Le Puy-Sainte-Réparade	211	56	267	5 744	46,4
Venelles	339	50	389	8 406	46,3
Saint-Cannat	212	51	263	5 678	46,3
Jouques	128	70	198	4 423	44,7
Rousset	130	74	204	4 881	41,9
Lambesc	271	111	382	9 799	38,9
Meyrargues	98	42	140	3 840	36,3
Éguilles	240	43	284	7 957	35,6
Fuveau	239	111	350	10 157	34,5
Trets	247	107	354	10 500	33,7
Cabriès	273	57	330	9 834	33,6
Coudoux	100	25	125	3 710	33,6
Mimet	107	37	144	4 348	33,1
Bouc-Bel-Air	406	77	483	14 784	32,7
Pertuis	442	191	633	20 397	31,0
Simiane-Collongue	133	37	170	5 699	29,8
Peyrolles-en-Provence	124	29	153	5 125	29,8
Aix-en-Provence	2 969	1 285	4 254	143 097	29,7
Meyreuil	150	22	172	5 796	29,7
La Roque-d'Anthéron	108	45	153	5 441	28,1
Gardanne	407	162	569	21 376	26,6
Les Pennes-Mirabeau	404	109	513	21 411	24,0
Vitrolles	439	179	618	33 101	18,7
TOTAUX	9 260	3 530	12 790	393 981	32,5

En 2021, sur **12 790 tonnes collectées** par apport volontaire, **12 573 tonnes ont été valorisées et expédiées** en Filière. Parmi les 3 530 tonnes de Biflux collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 2 882 tonnes d'EMR/Biflux et 648 tonnes de Papiers JRM Triflux.

La collecte en porte-à-porte

Secteur de collecte sélective en Porte-à-Porte	Habitants trieurs population municipale 2021 INSEE 2018	Tonnage BIFLUX	Tonnage VERRE
Aix-en-Provence *	94 710	3 356	73
Bouc-Bel-Air	14 784	610	
Cabriès	9 834	391	
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	102	
Coudoux	3 710	120	
Éguilles *	7 856	261	
Fuveau *	6 869	287	
Gardanne *	10 740	582	
Jouques	4 423	84	
La Roque-d'Anthéron	5 441	110	
Lambesc *	3 624	227	
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	170	
Le Tholonet	2 267	96	
Les Pennes-Mirabeau	21 411	880	
Meyrargues	3 840	99	
Meyreuil	5 796	256	
Mimet *	2 590	134	
Pertuis	20 397	563	
Peyrolles-en-Provence	5 125	130	
Rognes	4 706	89	
Rousset	4 881	150	
Saint-Cannat	5 678	210	
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	56	
Simiane-Collongue	5 699	225	
Trets	10 500	306	
Venelles	8 406	351	
Ventabren	5 433	179	
Vitrolles *	16 000	899	
TOTAL	294 014	10 922	73
	Total Collecté (t)	10 995	
	Refus Hors Verre	22,03%	
	Valorisé (t) sans Verre	8 663	

*pour ces communes, une partie de la population est collectée en PAP

En 2021, sur les **10 995 tonnes** collectées en porte-à-porte (10 922 tonnes de BIFLUX et 73 tonnes de VERRE collectées en hyper-centre d'Aix-en-Provence), **8 663 tonnes** ont été valorisées et expédiées en Filières (dont 874 tonnes de stock).

Parmi les **10 922 tonnes BIFLUX** collectées en porte-à-porte, peuvent être différenciées 7 695 tonnes d'EMR et 3 227 tonnes de Papiers JRM.

Résultat consolidé de la collecte sélective (PAV et PAP)

Commune	Population municipale 2021 INSEE 2018	PAV		PAP		Total CS	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
		VERRE	BIFLUX	VERRE	BIFLUX		
Saint-Antonin-sur-Bayon	123	9	6	-		14	117,6
Le Tholonet	2 267	83	33	-	96	212	93,4
Saint-Marc-Jaumegarde	1 243	58	-	-	56	114	92,0
Châteauneuf-le-Rouge	2 307	91	17	-	102	210	90,9
Vauvenargues	1 007	48	42	-		90	89,2
Venelles	8 406	339	50	-	351	740	88,0
Saint-Estève-Janson	380	15	17	-		33	85,9
Ventabren	5 433	209	68	-	179	456	83,9
Saint-Cannat	5 678	212	51	-	210	473	83,2
Beaurecueil	586	27	21	-		47	81,1
Le Puy-Sainte-Réparate	5 744	211	56	-	170	436	75,9
Bouc-Bel-Air	14 784	406	77	-	610	1 093	73,9
Meyreuil	5 796	150	22	-	256	428	73,9
Cabriès	9 834	273	57	-	391	721	73,3
Rousset	4 881	130	74	-	150	355	72,6
Saint-Paul-lès-Durance	880	35	29	-		64	72,3
Simiane-Collongue	5 699	133	37	-	225	395	69,3
Éguilles	7 957	240	43	-	261	545	68,5
Rognes	4 706	166	65	-	89	320	68,1
Puylobier	1 779	75	42	-		118	66,1
Coudoux	3 710	100	25	-	120	244	65,9
Les Pennes-Mirabeau	21 411	404	109	-	880	1 393	65,1
Mimet	4 348	107	37	-	134	278	63,9
Jouques	4 423	128	70	-	84	282	63,7
Gréasque	4 253	149	120	-		269	63,3
Trets	10 500	247	107	-	306	659	62,8
Fuveau	10 157	239	111	-	287	637	62,8
Peynier	3 513	118	100	-		218	62,2
Lambesc	9 799	271	111	-	227	608	62,1
Meyrargues	3 840	98	42	-	99	239	62,1
Pertuis	20 397	442	191	-	563	1 196	58,6
Peyrolles-en-Provence	5 125	124	29	-	130	283	55,2
Gardanne	21 376	407	162	-	582	1 151	53,9
Aix-en-Provence	143 097	2 969	1 285	73	3 356	7 683	53,7
La Roque-d'Anthéron	5 441	108	45	-	110	264	48,4
Vitrolles	33 101	439	179	-	899	1 517	45,8
TOTALUX	393 981	9 260	3 530	73	10 922	23 785	60,4
		12 790		10 995			

En 2021, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter **23 785 tonnes** (60,4 kg/hab/an) parmi lesquelles **21 236 tonnes** ont été valorisées et expédiées (53,9 kg/hab/an).

Par matériau, l'évolution entre les années 2020 et 2021 se décline de la manière suivante :
Emballages : + 16,3 % Verre : + 2,6 %

Performances par matériau

	VERRE	BIFLUX	TOTAL
Tonnages collectés en porte-à-porte	73	10 922	10 995
Ratio kg/hab/an*	0,2	27,7	27,9
Taux de refus	0 %	22,03%	21,88 %
Tonnages collectés en point d'apport volontaire	9 260	3 530	12 790
Ratio kg/hab/an*	23,5	9,0	32,5
Taux de refus	0 %	15,66%	4,22 %
TOTAL tonnages collectés	9 333	14 452	23 785
Ratio kg/hab/an*	23,7	36,7	60,4
Taux de refus	0 %	20,47%	12,31 %

*Population municipale INSEE

Soutien à la Ligue contre le cancer

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

En 2021, grâce au geste du tri des habitants, ce sont **28 032 €** qui ont été versés à cet organisme pour l'aider à la recherche et aux malades.

Depuis 2003, le Pays d'Aix verse 3,05 € pour chaque tonne collectée à la Ligue contre le cancer. Ainsi, plus de 393 000 € lui ont été versés en l'espace de 19 ans.

6.6 LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE

La collecte des papiers de bureaux des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir le Carré de Lenfant, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2021, la quantité annuelle est de **27,51 tonnes**.

La collecte des cartons des commerçants des centres villes

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres villes :

- à Aix-en-Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- à Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf-le-Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes-Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne 32 magasins en centre-ville.



Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont près de 526 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, de 9 tonnes pour les Pennes-Mirabeau et de 75 tonnes pour Gardanne. Au total, environ **610 tonnes** ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Les tonnages collectés sur Trets (17 tonnes), Châteauneuf-le-Rouge (7 tonnes) et Pertuis (NC) transitent par les déchèteries avant d'être valorisés.

La collecte des sapins de Noël



Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël du 29 décembre 2020 au 17 janvier 2021.

Plus de **31 tonnes** de sapins, soit **5 960 sapins**, ont été collectées et transformées en compost.

La collecte des encombrants en porte-à-porte

La collecte des encombrants en porte-à-porte transite par les déchèteries à l'exception des **1 625 tonnes** collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues et valorisées.

La collecte des textiles usagés

Le développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre d'un appel à projet.

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le territoire du Pays d'Aix, un appel à projet métropolitain a été lancé en 2018 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri des textiles est situé sur la commune de Vitrolles.

Actuellement, ce sont 146 bornes textiles (sur 128 emplacements) qui sont déployées sur 31 communes du Territoire dont 19 déchèteries. La poursuite du développement s'échelonne sur l'année 2022 sur les autres communes le souhaitant.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **686 tonnes sur l'année 2021**, soit une augmentation de 31,8 % par rapport à 2020. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 1,8 kg/hab. desservi. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70 %), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15 %), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13 %), ou encore d'une valorisation énergétique (2 %).

Leur gestion est considérée comme une action de prévention des déchets.

La société Re Fashion (ex Eco TLC), agréée par l'État, signataire d'une convention avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux producteurs de textiles-linge-chaussures (TLC) de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, pour d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales. Par Arrêté Interministériel du 20 décembre 2019, l'agrément d'Eco TLC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022. Par délibération n° TCM 026-8251/20/BM du 31 juillet 2020, la convention type a été approuvée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Eco-organisme.

Bilan des tonnages des textiles collectés dans le cadre de l'appel à projet

Communes concernées		Nombre de colonnes	Nombre d'emplacements	Quantité collectée en 2021 en tonnes
Aix-en-Provence	Déchèterie	2	1	25,3
Bouc-Bel-Air	Déchèterie	8	7	39,3
Coudoux		3	2	15,0
Éguilles	Déchèterie	1	1	2,7
Fuveau		6	5	35,4
Gardanne	Déchèterie	13	12	54,5
Gréasque		2	2	14,1
Jouques		3	3	12,1
La Roque-d'Anthéron	Déchèterie	4	4	12,3
Lambesc	Déchèterie	8	7	42,6
Le Puy-Sainte-Réparate	Déchèterie	1	1	5,2
Le Tholonet		1	1	10,8
Les Pennes-Mirabeau	Déchèterie	4	4	18,5
Meyrargues	Déchèterie	4	3	14,5
Meyreuil	Déchèterie	7	5	37,7
Mimet		1	1	1,2
Pertuis	Déchèterie	13	12	74,1
Peynier		2	2	11,1
Peyrolles-en-Provence	Déchèterie	5	4	24,8
Puylobier	Déchèterie	3	3	7,2
Rousset	Déchèterie	5	3	25,7
Saint-Cannat	Déchèterie	5	5	25,0
Saint-Estève-Janson		1	1	2,1
Saint-Marc-Jaumegarde		1	1	4,7
Saint-Paul-lès-Durance	Déchèterie	3	3	4,8
Simiane-Collongue		7	5	22,0
Trets		8	6	53,7
Vauvenargues	Déchèterie	1	1	0,6
Venelles	Déchèterie	2	1	15,4
Ventabren		2	2	13,2
Vitrolles	Déchèterie	18	18	58,2
Opération Interne Pays d'Aix	Décisium Quartz	2	2	2,1
Total général		146	128	685,9
Evolution tonnages 2021/2020				31,8 %

Sur le site de l'éco-organisme, Re_fashion, ou sur l'appli déchet du Pays d'Aix, une cartographie des points d'apport volontaire, où les habitants peuvent y déposer leurs textiles usagés, permet de trouver le point le plus proche selon sa géolocalisation : <https://refashion.fr/citoyen/fr/je-dépose>

Au-delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des Textiles, Linges et Chaussures.

En 2021, ce sont 212 tonnes (Source Re-fashion) qui ont été collectées sur le domaine privé, soit au total 898 tonnes (domaines privé et public).

6.7 LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT

Le service en régie est assuré pour une flotte de 111 véhicules de collecte, d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 3,5 à 26 tonnes auxquels il faut ajouter les véhicules pour l'activité Transport composés de 6 semi-remorques à fonds mouvants alternatifs mis en service au printemps 2020, de 1 camion à bras hydraulique et de 2 chargeuses au quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence. Soit un total de **120 véhicules**.

Les activités d'encadrement et de surveillance des collectes ainsi que le développement et l'entretien de la pré collecte mobilisent 52 véhicules légers utilitaires au profit des 4 centres opérationnels de collecte et des Directions opérationnelle collecte et Fonctions Supports et Développement.

Le maintien en condition de ce parc est réalisé par le biais de marchés de maintenance. Les activités de maintenance représentent un poste moyen de dépenses annuelles de l'ordre de 1 500 000 € TTC.

Les investissements, pour le renouvellement des véhicules en 2021, sont de l'ordre de 1 750 000 € TTC pour l'achat de 17 véhicules de collecte et d'exploitation.

Le matériel

Toute acquisition de véhicules fait l'objet d'une réflexion pour limiter, lorsque cela est possible, l'impact environnemental des services de collecte en s'orientant vers des équipements de type :

- Lève conteneur électrique
- Pompes hydrauliques à haut rendement
- Motorisation électrique ...

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR Collecte	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	51	6,61	14
Sud-Est	22	9,64	14
Sud-Ouest	19	4,93	11
Nord	19	5,76	12
Total Pays d'Aix	111	6,95	

Les véhicules de transfert en régie

SECTEUR Traitement	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global
Quai de transfert*	7	5,88

*Hors engins (chargeuses)

Le carburant

Une étude est lancée pour l'usage du carburant diesel B100 qui est un composé d'esters méthyliques d'acides gras de colza, moins polluant que le gaz. Complètement bio-dégradable, la mise en place d'une station sur les pôles de collecte a été actée en 2020 par délibération du conseil de Territoire.

Le B100 est classé en vignette CRIT'AIR 1. Il est donc bien adapté aux contraintes des ZFE-m (Zone à Faible Emission mobilité). Une mise en œuvre sur un site pilote devrait se concrétiser en 2022.

Participation au groupe métropolitain de travail pour une phase test de bennes à ordures ménagères (BOM) à Hydrogène à l'horizon 2023.



Véhicule de collecte (BOM)



Véhicule d'exploitation

6.8 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Journées de Patrimoine

Initiée en 2019, la visite de l'ISDnD de l'Arbois organisée lors des journées nationales du Patrimoine, n'a pas pu être renouvelée en 2021 pour cause de crise sanitaire.

L'optimisation du tri

1/ Extension des consignes de tri et le basculement de l'apport volontaire en Biflux

Deux sessions de tenue de stand ont eu lieu sur tous les marchés du Territoire :

- en juin / juillet au moment du lancement de la campagne de communication et du démarrage effectif de l'extension des consignes de tri ECT
- en septembre / octobre pour une piqûre de rappel

Ce sont au total 52 stands tenus par les conseillers du tri pour un total d'environ 1 650 personnes sensibilisées. Six autres stands ont été tenus en septembre sur l'extension des consignes de tri dans des endroits divers, tels que les allées provençales à Aix-en-Provence et à proximité des abris bus portant la campagne de communication, pour un total d'environ 150 personnes sensibilisées.

2/ Peyrolles-en-Provence

Campagne de communication par boitage uniquement en janvier 2021 qui a permis la sensibilisation de 2 200 foyers.

3/ Les travaux de pré-collecte

En 2021, les habitants des communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Lambesc, Venelles et Vitrolles ont bénéficié d'une distribution de tracts. Pour le centre-ville de Lambesc, 1 200 foyers ont été informés de la mise en place des nouveaux équipements de pré-collecte pour les ordures ménagères en remplacement des bacs collectifs.

Sensibilisation de Proximité : les étudiants et l'organisation CROUS

Près de 3 600 sacs ont été remis au CROUS pour une distribution aux étudiants. Compte tenu du contexte sanitaire, aucun stand n'a été tenu et les Welcome Night n'ont pas été organisées.

Les calendriers de collecte

En 2021, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année les bons réflexes Prévention (Déchets Verts et règles des 4 R : Réduire, Recycler, Réparer et Réutiliser).



Les relations presse et bulletins municipaux

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un article de sensibilisation à destination des communes concernées ou de la presse, mais qui peut également être diffusé sur les outils internes au Pays d'Aix : l'appli déchets, le site internet du Pays d'Aix et le site Intranet à destination des agents.

Ainsi, le passage des conseillers du tri pour la sensibilisation au tri sélectif, les animations autour du compostage collectif dans les résidences équipées, la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré-collecte, etc... peuvent faire l'objet d'une parution sur les différents supports cités ci-dessus.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention ...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes. Parmi les articles transmis à la presse et aux communes, 13 thématiques ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale (extension des consignes de tri, contrôle accès en déchèterie et modalités d'inscription, don de compost, amiante, compostage, collecte des sapins...), 48 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et 46 articles ont été relayés sur les sites internet des communes et sur les réseaux sociaux. De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

En 2021, 3 communes ont également réalisé des dossiers « spécial déchets » de plusieurs pages dans leurs magazines (Venelles, Gréasque et Le Tholonet). De plus en 2021, 16 articles ont été diffusés et relayés sur le site internet du Territoire et sur l'appli déchets.

Depuis 2019, le Pays d'Aix s'est doté d'une page Facebook totalisant plus de 8 500 abonnés, sur laquelle de nombreuses actualités sur la thématique des déchets sont publiées.

En 2021, ce sont 27 publications, partagées près de 3 000 fois, qui sont parues avec un total de près de 400 000 « vues » (En moyenne, 15 000 personnes touchées par post).

C'est un vecteur de communication qui est vite devenu essentiel. Les supports numériques permettent une grande réactivité et deviennent complémentaires de la communication via les magazines.

Les manifestations

Compte tenu du contexte sanitaire, très peu de manifestations en 2021.

- **Sur le thème de la réduction et de la prévention des déchets**

Stand en octobre sur les marchés forains de Gardanne, Trets, Vitrolles, Rousset, Lambesc et Pertuis sur le thème du gaspillage alimentaire (185 personnes sensibilisées)

Stand en novembre sur les marchés forains de Saint-Cannat, Trets, Pertuis et Gardanne sur le thème du compostage (60 personnes sensibilisées)

Stand le 16 octobre aux allées provençales d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (100 personnes sensibilisées)

- **Sur le thème du tri sélectif et de la prévention**

Stand sur le marché bio à Saint-Cannat (40 personnes sensibilisées)

Stand sur les forums des associations d'Aix-en-Provence, de Gardanne et de Pertuis (200 personnes sensibilisées)

Stand aux jardins des plantes d'Albertas à Bouc-Bel-Air (300 personnes sensibilisées)

Stand sur la foire au miel de Mimet (60 personnes sensibilisées)

Stand aux journées mondiales de l'environnement à Cabriès (50 personnes sensibilisées)

Stand à la fête du printemps à Rognes (40 personnes sensibilisées)

Stand à l'Arena du Pays d'Aix lors du World Clean Up Day (30 personnes sensibilisées)

- **Sensibilisation au tri**

Sensibilisation des jeunes en contrat civique à la Mairie d'Aix-en-Provence (30 personnes)

Sensibilisation des agents du Festival de la Roque-d'Anthéron (22 personnes)

Sensibilisation des agents de la collecte sélective du Pays d'Aix (130 personnes)

Animation lors de la semaine européenne de réduction des déchets à la Roque-d'Anthéron (20 personnes sensibilisées)

- **Les animations à destination des enfants**

Animation au centre aéré de la Roque-d'Anthéron (28 enfants)

Animation au festival la belle récré à Saint-Cannat (10 enfants)

Sensibilisation au collège de Rognes (245 élèves)

- **Accompagnement d'opération « nettoyons la nature »**

Deux opérations "Objectif Zéro Déchet" à Lambesc (70 personnes sensibilisées)



7 LES INSTALLATIONS

7.1 LES DÉCHÈTERIES

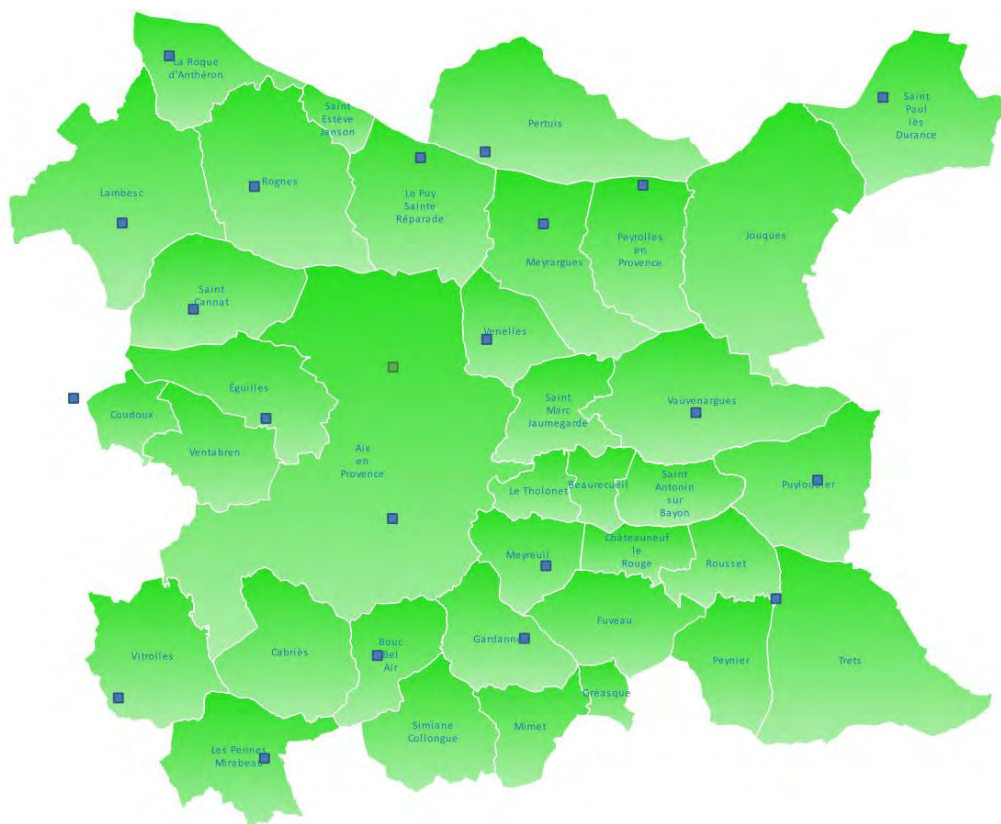
Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit pour l'utilisateur basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une faible partie du tout-venant (encombrants ou déchets ultimes) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage.

Avec **19 installations** appartenant au Pays d'Aix et 2 autres installations utilisées via contrats ou convention (déchèterie du Territoire du Pays Salonais à la Fare-les-Oliviers pour les habitants de Coudoux et de SEMAG à Gardanne pour les habitants de Gardanne et des alentours), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants.

Une nouvelle déchèterie a vu le jour en 2021 sur la commune de Vauvenargues. Ouverte en septembre 2021, elle remplace un ancien site municipal vieillissant et offre aux habitants un service déchèteries complet, de qualité et sécurisé dans un secteur auparavant mal desservi.

Localisation des déchèteries au 31/12/2021





Entrée de la déchèterie
Commune de Vauvenargues

Haut de quais de la déchèterie
Commune de Vauvenargues



En 2021, la déchèterie de Meyreuil a été étendue et rénovée afin de créer un sens unique de circulation avec une entrée et sortie différenciées et ainsi faciliter et sécuriser les manœuvres des usagers.



Signalétique pour les usagers
Déchèterie de Meyreuil

Sens de circulation
Déchèterie de Meyreuil



Des travaux d'aménagement ont également été réalisés en 2021 à la déchèterie de Bouc-Bel-Air afin de sécuriser l'accès et éviter le stationnement des véhicules sur la route départementale.

Les travaux de rénovation de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset ont démarré en octobre 2021. Ils consistent en particulier, à construire une plateforme de dépotage au sol des déchets végétaux, à séparer les flux de véhicules du centre de transfert et de la déchèterie et de remplacer l'ancien compacteur vétuste par des nouvelles trémies pouvant accueillir des remorques à fond mouvant alternatif (FMA) pour le transport des OM et des produits de la collecte sélective. Les travaux devraient s'achever en juin 2022.

Les services

Le service est gratuit pour tout usager des déchèteries.

Le règlement intérieur des installations reste limitatif afin d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité afin de prévenir une utilisation excessive et non responsable des équipements. Il est repris dans le règlement de collecte et a été harmonisé sur les bases suivantes :

- quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers, uniquement, pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- déchets diffus spécifiques (DDS) acceptés uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX-EN-PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
BOUC-BEL-AIR	Lieu dit Sous le cret – CD 60A	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
COUDOUX (déchèterie de La Fare-les-Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	Novembre à Mars : lundi : 13h30-17h30 mardi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h
		Avril à Octobre: lundi : 14h-18h mardi au samedi : 8h-12h / 14h-18h	8h-12h
ÉGUILLES	Quartier du Ponteuil	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
GARDANNE	Route de Gréasque	9h-17h45	Fermé
LA ROQUE-D'ANTHERON	RD 561 - Quartier le Grand Pont	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LE PUY-SAINTE-REPARADE	Chemin d'Arles	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LES PENNES-MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	du mardi au samedi 9h-12h / 14h-17h	9h-12h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
PEYROLLES-EN-PROVENCE	ZA du Val de Durance - CD 63A	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
PUYLOUBIER	Quartier le Défends	lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h-12h / 14h-17h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
SAINT-CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	Zone du Castelet	lundi, mardi jeudi vendredi : 9h-12h / 14h-17h Samedi : 14h-17h	9h-12h
VAUVENARGUES	Chemin de l'Encuminière	du mardi au samedi 9h-12h	Fermé
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mars à Novemnre lundi, mercredi, samedi Décembre à Février mercredi, samedi 9h-12h / 14h-17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Les particularités du service

- Une convention de coopération avec COTELUB permet aux habitants de ce territoire d'accéder à la déchèterie de Pertuis.

En plus, des déchèteries classiques, le territoire du Pays d'Aix est équipé :

- de cinq plateformes de réception des déchets végétaux construites, depuis 2015, en extension des déchèteries de Venelles, Bouc-Bel-Air, Saint-Cannat, les Pennes-Mirabeau et Pertuis. Ces équipements permettent un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries.
- d'un « point vert » situé à Puyricard dédié aux besoins de proximité où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux. Depuis le mois de septembre 2020, le point vert a étendu ses horaires d'ouverture. En plus des mercredis et samedis, il est également ouvert les lundis du mois de mars au mois de novembre.

Sécurité sur les déchèteries

L'ensemble des déchèteries est équipée de dispositif anti chute devant les quais, conforme à la réglementation, adapté aux risques encourus par les usagers (banque de déchargement).

En 2021, démarrage d'une réflexion sécurité incendie sur l'ensemble des déchèteries notamment celles en bordures des massifs forestiers.

Surveillance des sites

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo-surveillance.

Automatisation du contrôle d'accès et amélioration de l'accueil



Depuis fin 2018, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

En juin 2021, le contrôle d'accès a été mis en service sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles avec barrières et lecteurs de plaques d'immatriculation et en octobre 2021, sur celle de Gardanne.

Les travaux de génie civil et d'installation des équipements d'automatisation des accès s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 sur les déchèteries de Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Saint-Paul-lez-Durance, La Roque-d'Anthéron, Saint-Cannat, Rognes, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, et Puyloubier. La mise en service du contrôle d'accès sur ces déchèteries est prévue au 1^{er} semestre 2022.

Exploitation des sites

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel métropolitain.

Commune	Opérateur au 31/12/2021
Aix-en-Provence	LVD environnement
Bouc-Bel-Air	LVD environnement
Éguilles	PAPREC
Gardanne	SEMAG/SMA
La Roque-d'Anthéron	PAPREC
Lambesc	PAPREC
Le Puy-Sainte-Réparate	SILIM
Les Pennes-Mirabeau	PAPREC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	LVD environnement
Pertuis	SILIM
Peyrolles-en-Provence	SILIM
Puyloubier	LVD environnement
Rognes	PAPREC
Rousset	LVD environnement
Saint-Cannat	PAPREC
Saint-Paul-lès-Durance	SILIM
Vauvenargues	LVD environnement
Venelles	LVD environnement
Vitrolles	PAPREC

Les déchets acceptés

Les DEEE ou D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)



Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
- les gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
- les écrans : téléviseurs, moniteurs
- les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi ...

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier. Cette convention a été renouvelée en 2021.



L'éco-organisme chargé de la collecte des lampes usagées, auparavant appelé Recylum, a été intégré en 2018 dans l'éco-organisme Ecosystème.

De nouveaux déchets sont acceptés sur les déchèteries :

- Depuis juillet 2018, les petits appareils extincteurs de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres sont acceptés sur les déchèteries et repris gratuitement par Ecosystème.
- Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'impression sont acceptés sur les déchèteries et prises en charge gratuitement par Ecologic.

Les DDS (Déchets diffus spécifiques)



Anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des déchets diffus spécifiques (DDS), le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de certains déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont la principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé (article R. 543-234 du code de l'environnement).

L'éco-organisme apporte à chacune des structures concernées des soutiens financiers liés à l'information, la communication et la formation du personnel mais surtout prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS des ménages.

EcoDDS a été agréé par les pouvoirs publics une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une rupture d'agrément de l'éco-organisme est intervenue entre le 1er janvier 2019 et le 28 février 2019, date d'un renouvellement d'agrément qui porte jusqu'au 31 décembre 2024.

En 2019, l'éco-organisme n'ayant pas obtenu l'agrément de l'Etat pour la poursuite de sa mission, la totalité des DDS a été pris en charge par la société SPUR dans le cadre du marché de prestations avec le Pays d'Aix. En 2020, la collecte via EcoDDS a pu reprendre après l'obtention de l'agrément de l'Etat.

La convention type entre la Métropole et l'éco-organisme EcoDDS a été approuvée par la délibération n° DEA 046-7588/19/BM du 19 décembre 2019. Elle est conclue jusqu'à la fin de l'agrément détenu par EcoDDS soit le 31 décembre 2024.

Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)



Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des DEA domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de

la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

Selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) doit être assurée par les metteurs sur le marché et les distributeurs d'éléments d'ameublement. Pour remplir leurs obligations, ces derniers doivent mettre en place un système individuel approuvé ou adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément.

Ce dispositif a pour vocation d'optimiser la gestion de ces déchets, mais aussi de prévenir la production des déchets et, en amont de cette gestion, favoriser l'éco-conception des éléments d'ameublement.

A ce titre, l'État a de nouveau agréé le 26 décembre 2017 l'éco-organisme Eco-mobilier. Les enjeux du nouvel agrément s'inscrivent dans la continuité de Loi de Transition Energétique (LTE) d'août 2015. Eco-mobilier a donc par la suite proposé aux collectivités un contrat type d'adhésion spécifique pour l'année 2018 afin de permettre la poursuite de ses engagements opérationnels et du versement des soutiens correspondants. Ce dernier est ainsi arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 est rentré en application le second cahier des charges de ce nouvel agrément relatif à la filière des DEA.

Ce contrat apporte à la Métropole Aix-Marseille-Provence la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément, et le versement de soutiens financiers :

- pour les tonnages de DEA collectés séparément,
- pour les tonnages de DEA collectés non séparément (uniquement si la collecte séparée est impossible),
- pour une partie des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte,
- pour certaines actions de communication.

Ces engagements couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Il a été approuvé par la délibération n° DEA 047-7589/19/BM du 19 décembre 2019.

En 2021, la déchèterie de Meyrargues a été équipée d'une benne mobilier.

C'est donc 13 déchèteries qui sont maintenant équipées d'une benne mobilier : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Cannat, Venelles et Vitrolles.

Au total, **4 591 tonnes** ont été réceptionnées et valorisées en 2021 soit une hausse de 7 % par rapport à 2020.



Benne mobilier - Déchèterie les Pennes-Mirabeau

Les autres déchets acceptés

Les pneumatiques

7 déchèteries acceptent les pneumatiques usagés VL des particuliers (limités à 4 pneus par jour, non jantés et non souillés) : Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Rousset et Saint-Cannat. Ils sont ensuite collectés puis valorisés gratuitement par ALIAPUR. Ce sont **84 tonnes** qui ont ainsi pu être valorisées en 2021.

Les capsules de café

Depuis novembre 2018, des contenants pour les capsules de café en aluminium type Nespresso ont été mis en place sur certaines déchèteries (Aix-en-Provence, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Rousset). Les capsules sont ensuite collectées et recyclées dans le cadre d'une convention entre la société Suez et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce sont **4,5 tonnes** qui ont ainsi pu être valorisées en 2021.

L'amiante lié (plaques et canalisations en fibrociment)

Depuis janvier 2019, la collecte d'amiante lié est organisée sur quatre déchèteries (Pertuis, Rousset, Saint-Cannat et Vitrolles). Les collectes ont lieu les samedis après-midi une fois par mois après prise de rendez-vous.

Les quantités sont limitées à 15 m² (plaques) et le service réservé uniquement aux particuliers. Les déchets sont pris en charge sur site par la société Arvi Travaux puis transportés et éliminés dans un centre de traitement spécialisé. 326 personnes ont bénéficié du service pour un total de **65 tonnes** collectées et traitées en 2021.

Les DAE (Déchets d'Activité Économique)

La loi de transition énergétique d'août 2015 impose aux industriels, entreprises et établissements publics des obligations de tri et de valorisation de leurs déchets depuis le 1^{er} juillet 2016 ainsi que la diminution des quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Dans ce contexte et afin de répondre à ces objectifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a établi un plan d'actions concernant la gestion des déchets d'activité économique (DAE) qui prévoit notamment l'interdiction des professionnels sur les déchèteries publiques et l'harmonisation des pratiques sur le territoire métropolitain.

Au-delà des exigences réglementaires, inciter les professionnels au tri dans un lieu adapté à leurs besoins et problématiques (rapidité de vidage, nature et volume des déchets pris en charge, traçabilité des flux, horaires d'ouverture) permet d'améliorer le service rendu aux particuliers en leur redonnant de l'espace et de la fluidité.

C'est pourquoi, compte tenu de l'existence de solutions pertinentes à proximité, la déchèterie de Vitrolles a fermé ses portes aux professionnels le 1^{er} mars 2018. Les tonnages collectés sur la déchèterie de Vitrolles ont, de ce fait, diminué de 40 % entre 2020 et 2019 et de 4,5 % entre 2020 et 2021.

Les indicateurs techniques des déchèteries

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une augmentation de près de 9 % de la fréquentation des déchèteries.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aix-en-Provence La Parade	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796	80 161	100 686	103 826	98 611	116 535
Bouc-Bel-Air	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154	132 510	138 412	128 042	101 421	103 426
Éguilles	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888	45 888	57 428	57 126	48 262	54 322
Gardanne	-	-	36 533	55 427	76 932	81 947	70 694	90 133	88 061	101 837
La Roque-d'Anthéron	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707	24 525	30 873	32 568	22 406	24 011
Lambesc	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785	36 774	32 466	35 113	29 625	36 124
Le Puy-Sainte-Réparate	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743	31 137	31 013	30 986	23 451	28 352
Les Pennes-Mirabeau	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454	57 369	84 061	86 135	79 323	70 490
Meyrargues	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387	13 147	20 502	18 562	17 240	16 884
Meyreuil	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150	35 599	32 549	30 354	28 346	35 295
Pertuis	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960	45 334	58 488	57 928	53 016	69 326
Peyrolles-en-Provence	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908	28 157	34 089	32 623	26 068	26 664
Puylobier	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013	5 100	6 100	4 532	4 628	4 884
Rognes	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279	23 476	23 201	27 776	20 815	21 322
Rousset	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225	48 710	67 968	65 532	58 132	56 321
Saint-Cannat	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261	28 037	29 373	30 439	24 876	28 325
Saint-Paul-lès-Durance	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159	5 828	6 742	5 891	4 878	5 644
Vauvenargues (sept)										1 584
Venelles	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143	101 572	83 760	87 481	82 167	84 521
Vitrolles	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843	45 326	32 889	33 329	34 667	39 887
TOTAL des visites	727 997	701 897	737 848	780 660	812 787	870 597	941 294	958 376	845 993	925 754
DGF	369 076	369 321	394 876	397 828						
Population				INSEE totale	392 612	395 523	397 980	400 148		
					INSEE municipale	391 954	391 954	392 046	392 046	393 981
Nombre de visite/habitant	2	1,9	1,9	2	2,1	2,2	2,4	2,4	2,2	2,3

Les tonnages des déchèteries

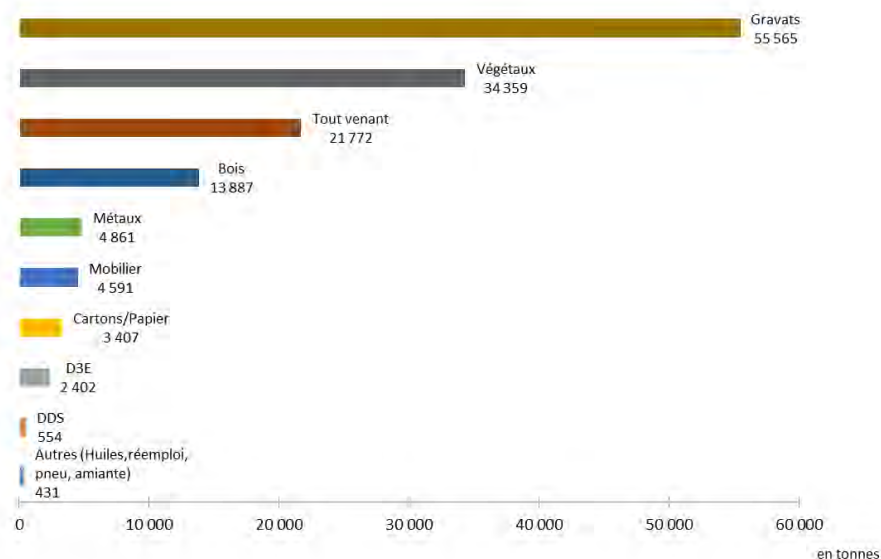
Evolution %	Tonnages 2020 hors amiante	Kg / visite / an	Total Tonnages 2021	Huiles végétales	Huiles de vidange	DDS	Amiante*	Pneus	Objets réemployables	Mobilier	D3E	Papier	Cartons**	Métaux	Bois	Tout venant	Végétaux***	Gravats	Total Visites	Déchèteries	
22,2%	16 251	170	19 861	1,6	12	72		11	92	667	368	213	554	856	2 305	3 523	3 111	8 074	116 535	Aix-en-Provence La Parade	
1,7%	17 110	168	17 397	1,2	11	45				714	245		246	439	1 100	1 974	5 835	6 788	103 426	Bouc-Bel-Air	
12,6%	7 553	157	8 504	0,4	7	36					169		228	354	1 028	1 553	1 753	3 375	54 322	Éguilles	
13,4%	12 532	140	14 216	0,8	8	61		12	1,7	463	220		178	434	1 300	1 784	1 919	7 836	101 837	Gardanne	
8,8%	2 062	93	2 245		3	15			0,4	129	53		65	73	207	443	492	764	24 011	La Roque-d'Anthéron	
13,3%	3 779	118	4 280	0,5	6	25				185	95		148	174	389	730	874	1 654	36 124	Lambesc	
18,2%	2 665	111	3 151	0,5	4	15					73		75	135	426	730	477	1 215	28 352	Le Puy-Sainte-Réparate	
-13,7%	13 282	163	11 460	0,2	7	30		7	4,2	478	135		159	369	1 036	1 172	2 702	5 360	70 490	Les Pennes-Mirabeau	
-6,2%	1 888	105	1 771	0,3	1	7				63	28		49	84	202	319	334	684	16 884	Meyrargues	
13,4%	4 528	146	5 136	0,9	6	26					83		154	212	730	983	825	2 116	35 295	Meyreuil	
15,3%	9 932	165	11 467		8	33		14	6,8	406	159		253	314	926	1 685	3 853	3 792	69 326	Pertuis	
-1,3%	3 364	125	3 320	0,7	5	17		4	7,9	157	94		90	163	334	616	716	1 116	26 664	Peyrolles-en-Provence	
17,4%	460	111	540			7					10		34	25	60	220	184	0	4 884	Puylobier	
16,8%	2 043	112	2 386	0,2	3	14					57		66	119	325	394	524	885	21 322	Rognes	
1,3%	10 609	191	10 759	1,9	12	49		24		469	183		365	288	1 239	1 742	2 314	4 059	56 321	Rousset	
17,5%	4 683	195	5 525		4	20		12		185	95		95	183	480	547	1 920	1 962	28 325	Saint-Cannat	
3,4%	672	123	695		1	6					7		32	18	116	227	69	220	5 644	Saint-Paul-Lez-Durance	
-	0	191	302	0,2	0	1					2		22	3	40	88	90	56	1 584	Vauvenargues (sept)	
13,8%	12 721	171	14 482	1,5	7	50			51	398	217		293	451	1 262	2 030	5 632	4 090	84 521	Venelles	
-4,4%	4 531	109	4 333		4	23		13		278	108		88	167	382	1 013	735	1 520	39 887	Vitrolles	
8,5%	130 666	153	141 830	11	107	554	64	84	164	4 591	2 402	213	3 194	4 861	13 887	21 772	34 359	55 565	925 754	TOTAL 2021	
		154	130 666	9	88	572	48	66	181	4 287	2 416	193	2 659	4 926	12 308	19 882	32 749	50 281	845 993	TOTAL 2020	
		-1 %	8,5%	27 %	21 %	-3 %	34 %	28 %	-9 %	7 %	-1 %	10 %	20 %	-1 %	13 %	10 %	5 %	11 %	9 %	Evolution %	
																				93 %	Valorisation
																				7 %	Enfouissement

* uniquement sur rendez-vous

** tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis

*** tonnage incluant les **206 tonnes** de végétaux collectés sur le point vert de Puyricard (comptabilisé sur Aix-La Parade)

La répartition des tonnages



**Le tonnage global a augmenté de 8,5 % par rapport à 2020.
93 % des matériaux collectés en déchèteries partent en filière de valorisation.**

Les Déchets diffus spécifiques (DDS) :

Le gisement des DDS, **554 tonnes**, est constitué de 97 tonnes d’emballages souillés, 15 tonnes de piles, 9 tonnes de néons et d’ampoules, 390 tonnes de produits pâteux (peintures, vernis, enduits, ...) et 33 tonnes de déchets dangereux divers (phytosanitaires, acides, bases, combustibles, radiographies,...). Le règlement des déchèteries, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en majorité valorisés en énergie sur l’installation de Solamat à Rognac.

Les Déchets d’équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)

L’organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser **2 402 tonnes** en 2021 constituées notamment de :

- 6,5 % d’écrans de télévision, de moniteurs soit 157 tonnes,
- 44 % de gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières, cumulus, lave-vaisselle, ... soit 1 056 tonnes,
- 20 % de gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs soit 478 tonnes,
- 29,5 % de petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, hifi, ... soit 710 tonnes.

Les objets ré-employés

5 structures de réemploi et ressourceries interviennent dans les déchèteries (caisson ou espace dédié):

- HISTOIRES SANS FIN sur les déchèteries de Venelles, Aix-en-Provence et Les Pennes-Mirabeau,
- ELAN JOUQUES sur la déchèterie de Peyrolles-en-Provence,
- DE FIL EN AIGUILLE sur la déchèterie de Pertuis depuis juillet 2019.
- ATELIER DES 1001 VIES sur la déchèterie de La Roque-d’Anthéron depuis novembre 2021
- ADAVA sur des déchèteries pour la collecte de vélos

Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques :

- Mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayeuse.
- Mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.
- Utilisation des déchèteries du Pays d'Aix

Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- Accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.

Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

Tonnages des déchets valorisés des services techniques						
	végétaux	cartons*	gravats**	tout venant valorisables	métaux	TOTAL
Apports directs sur sites	1 228	610	238	0	0	2 076
Apports via transporteur	1 547	76	0	1 754	51	3 428
TOTAL	2 776	686	238	1 754	51	5 504

* les 610 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative

** les 238 tonnes, apportées par les services techniques, directement à l'Arbois, sont utilisés dans l'exploitation du site (couverture, piste).

Bilan des tonnages non valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services partant en ISDnD :

Tonnages des déchets non valorisés des services techniques						
	Aix-en-Provence L'Arbois				Gardanne	TOTAL
	balayeuse	tout venant	marchés forains	boues de curage des fossés	balayeuse	
Apports directs sur sites	2 003	0	0	0	648	2 651
Apports via transporteur	2 204	68	141	197	1 269	3 879
TOTAL	4 207	68	141	197	1 917	6 530

7.2 LES CENTRES DE TRANSFERT

Les équipements

Près de 75 % des ordures ménagères et 76 % de la collecte sélective transitent sur 4 installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès. Ils représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets.

Les centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

En mai 2019, des travaux d'aménagement ont démarré sur le centre de transfert de La Parade à Aix-en-Provence. Les anciens compacteurs vétustes ont été remplacés par des équipements permettant le transfert de déchets par des remorques FMA (Fond mouvant alternatif).

Dans le cadre des travaux, un 3^{ème} quai de déchargement a également été aménagé afin de permettre le transport en FMA des produits issus de la collecte sélective.

Les travaux se sont achevés en février 2020.

Centres de transfert	Matières	Caractéristiques
Aix-en-Provence	OM	Fond mouvant alternatif FMA
	BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA
	VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA
Rousset	OM et BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA / Compaction
Vitrolles	OM et BIFLUX	Fond mouvant alternatif FMA



Centre de transfert – Aix-en-Provence La Parade

Les cartographies suivantes localisent géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

Les Centres de Transfert pour les ordures ménagères au 31/12/2021



Les Centres de Transfert pour la collecte sélective au 31/12/2021



Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le Territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Centre de transfert	Matières	Opérateur au 31/12/2021	Transporteur au 31/12/2021
Aix-en-Provence La Parade	OM	Régie	Régie
	BIFLUX		PASINI / Régie
Pertuis	OM	SILIM	SILIM
	BIFLUX		
Rousset	OM	Régie	LVD
	BIFLUX		
Vitrolles	OM	PAPREC	PAPREC
	BIFLUX		

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, La Parade, sont utilisés, en régie, les véhicules de transport et de transfert suivants :

- 6 semi-remorques à fond mouvant alternatif FMA
- 1 camion à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleuses.



Semi-remorque à fond mouvant alternatif

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.

Les indicateurs techniques

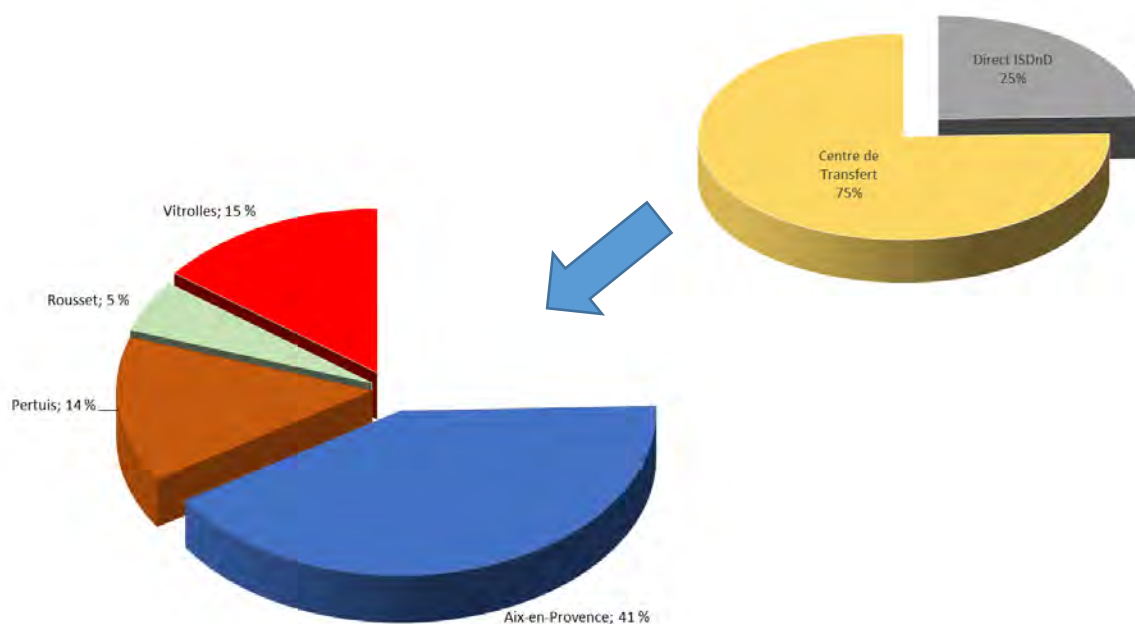
Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2021	Hors CT	Centre de Transfert			
		Direct en ISDnD	Aix-en-Provence La Parade	Pertuis	Rousset	Vitrolles
Aix-en-Provence	48 152	511	47 642			
Beaurecueil	180	3			177	
Bouc-Bel-Air	4 607	4 121	486			
Cabriès	3 340	3 002	338			
Châteauneuf-le-Rouge	668	32			636	
Coudoux	1 017	39				977
Éguilles	2 208	2 183	17	-		8
Fuveau	3 420	3 244			176	
Gardanne	7 638	7 638				
Gréasque	1 401	1 401				
Jouques	1 182	55		1 127		
La Roque-d'Anthéron	1 549	45	-	1 504		
Lambesc	2 589	349	2 132	103		4
Le Puy-Sainte-Réparate	1 976	89	-	1 887		
Le Tholonet	546		546			
Les Pennes-Mirabeau	6 994	83				6 911
Meyrargues	1 168	98		1 070		
Meyreuil	1 666	1 564			102	
Mimet	1 462	1 462				
Pertuis	6 968	208		6 760		
Peynier	1 164	805			359	
Peyrolles-en-Provence	1 619	39		1 580		
Puylobier	535	-			535	
Rognes	1 437	21		1 417		
Rousset	1 406	67			1 339	
Saint-Antonin-sur-Bayon	37				37	
Saint-Cannat	1 656	7	1 637	12		
Saint-Estève-Janson	169	51		119		
Saint-Marc-Jaumegarde	296		296			
Saint-Paul-lès-Durance	304	84		220		
Simiane-Collongue	1 482	1 313	169			
Trets	3 569	330			3 239	
Vauvenargues	256	166	90			
Venelles	2 760	55		2 706		
Ventabren	1 719	1 711				8
Vitrolles	11 817	844				10 973
	128 957	31 619	53 353	18 503	6 600	18 883
			97 338			

Pour la collecte sélective au porte-à-porte	Tonnage CS 2021	Vidage direct	Centre de transfert			
		Suez, Jas de Rhodes	Aix-en- Provence	Vitrolles	Pertuis	Rousset
Aix-en-Provence	3 429		3 429			
Bouc-Bel-Air	610	542	68			
Cabriès-Calas	391	344	46			
Châteauneuf-le-Rouge	102					102
Coudoux	120			120		
Éguilles	261		256	5		
Fuveau	287					287
Gardanne	582		3			579
Jouques	84				84	
La Roque-d'Anthéron	110				110	
Lambesc	227		222		4	
Le Puy-Sainte-Réparate	170				170	
Le Tholonet	96		96			
Les Pennes-Mirabeau	880	880				
Meyrargues	99				99	
Meyreuil	256					256
Mimet	134					134
Pertuis	563		0		563	
Peyrolles-en-Provence	130		0		130	
Rognes	89				89	
Rousset	150					150
Saint-Cannat	210		206		4	
Saint-Marc-de-Jaumegarde	56		56			
Simiane-Collongue	225	204	21			
Trets	306					306
Venelles	351				351	
Ventabren	179			179		
Vitrolles	899			899		
	10 995	1 971	4 402	1 203	1 605	1 814
			9 024			

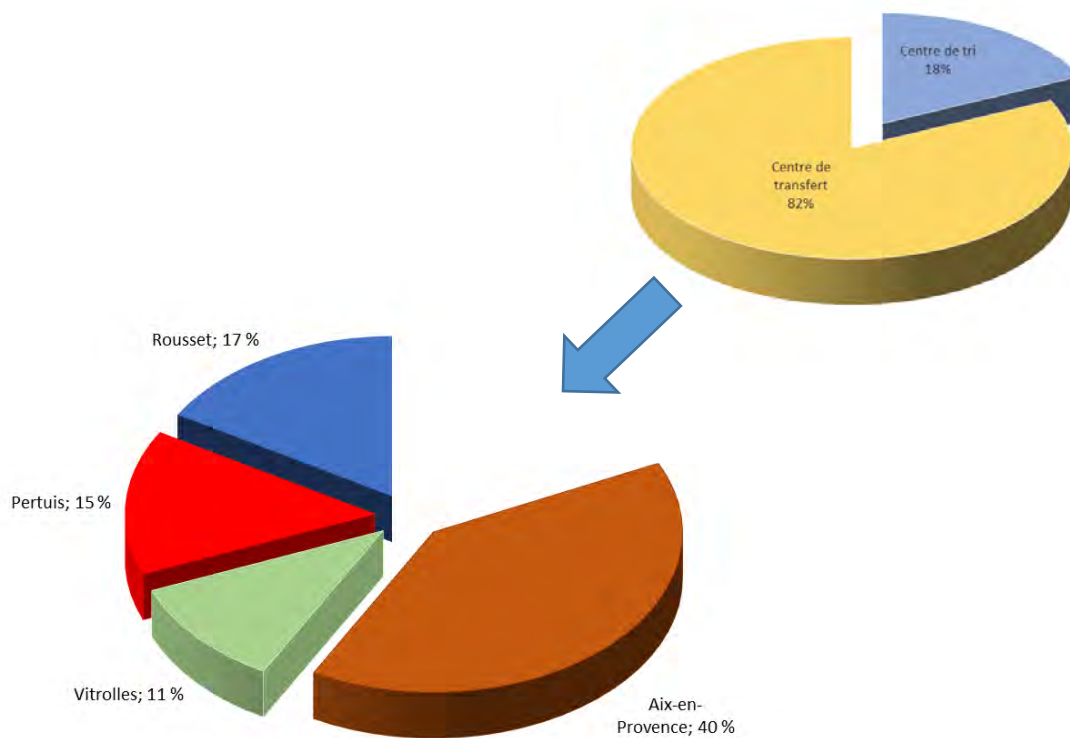
Pour la commune d'Aix-en-Provence, les 73 tonnes de verre collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre sont comptabilisées.

Pour information, les tonnages de la collecte sélective qui ne transitent pas par les quais de transfert, sont directement vidés au centre de tri du Jas de Rhodes.

La répartition des tonnages pour les ordures ménagères



La répartition des tonnages pour la collecte sélective



7.3 LE TRAITEMENT

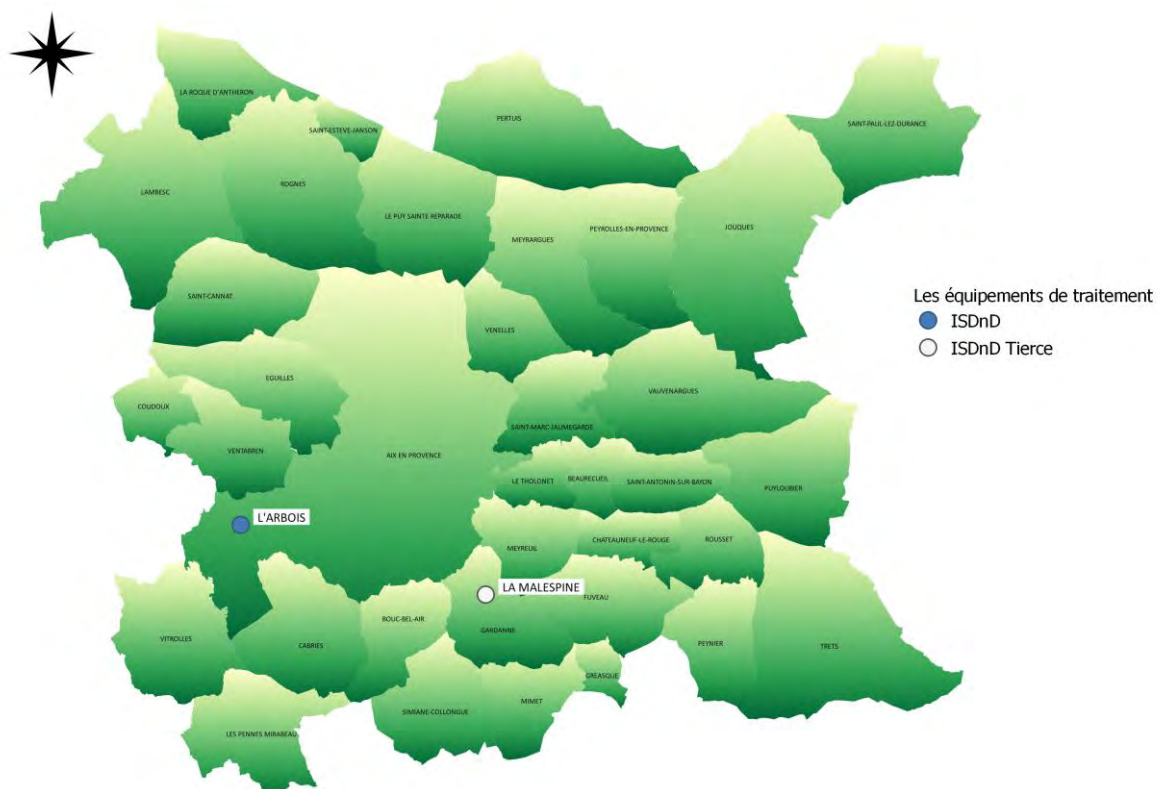
Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Territoire du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le Territoire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée ordures ménagères résiduelles (OMr) est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les deux installations de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) suivantes: l'Arbois à Aix-en-Provence et la Malespine à Gardanne.

L'essentiel des déchets ultimes est traité sur l'ISDnD de l'Arbois, propriété du Territoire du Pays d'Aix.

Localisation des Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



Les services de l'ISDnD de l'Arbois

Aspect réglementaire

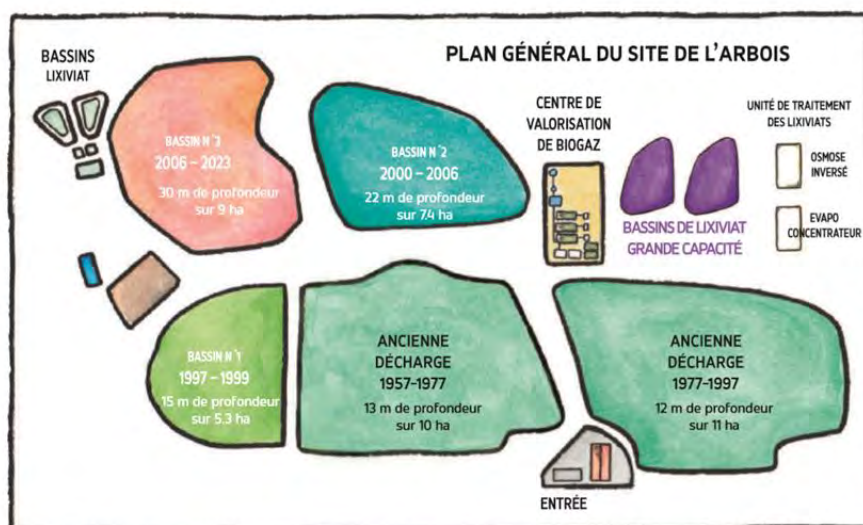
L'arrêté préfectoral n°1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise le Territoire à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023.

En 2021, il a été déposé auprès des services préfectoraux, une demande de prolongation d'exploiter le site pour un an supplémentaire. Cette demande a été acceptée et autorisée par l'arrêté préfectoral n°2021-367-PC. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1^{er} janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Les principales caractéristiques de l'ISDnD de l'Arbois sont :

- une installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté ministériel du 15/02/2016 relatif aux ISDnD,
- trois zones de stockage de déchets distinctes,
- seuls les déchets ultimes et non dangereux sont acceptés,
- vide de fouille total du bassin n°3 (B3) en exploitation : 2 620 000 m³
- capacité annuelle de traitement : 160 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.



Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix.

Le contrat d'exploitation du troisième bassin a été reconduit, depuis le 1^{er} juillet 2017, avec la société Delta Déchets dans le cadre d'un marché de prestation de service, transféré à la société COVED le 1^{er} juillet 2019.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- réduire les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n°1 et n°2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3^{ème} bassin est en cours d'exploitation depuis le 1^{er} octobre 2006. Des travaux de rehausse ont été réalisés sur ce bassin par la mise en œuvre de deux digues de matériaux sur sa périphérie. Ces travaux se sont déroulés en deux phases (de juin 2017 à avril 2018 et de mai 2019 à début 2021) et permettent ainsi d'augmenter le vide de fouille du bassin et d'en assurer son exploitation jusqu'au 31 décembre 2024.

À la fin d'exploitation de ce bassin, débutera la période de suivi trentenaire.

Bassin n°3 fin 2020



Bassin n°3 fin 2021



Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 160 000 tonnes de déchets par an composées des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, les refus de centre de tri et pour une faible partie, les déchets d'activité économique (DAE) d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

La Commission de suivi de site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit à minima une fois par an à l'initiative du Préfet, afin de présenter et d'échanger sur l'activité du site.

Les services

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries, les refus de centre de tri mais également des DAE d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Le site de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00,
- les samedis de 6h00 à 13h00, les jours fériés de 6h00 à 12h00,
- il est fermé le dimanche, le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier.

L'exploitant, la société COVED dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire ou d'ESAT travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée « déchets non dangereux ». Le tri préalable des déchets est obligatoire, seuls les déchets ultimes (non recyclables) sont autorisés sur le site.

Condition d'acceptation des apporteurs

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de tri des déchets. L'examen des déclarations permet de déterminer si le déchet est autorisé. Ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés chaque année par le conseil de Territoire. Les recettes perçues participent aux équilibres économiques du service de gestion des déchets.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement et notamment les tarifs pratiqués par les centres de tri.

Le tarif DAE en 2021 est de 127 € HT, hors TGAP, avec un tarif dégressif appliqué pour les apporteurs de plus de 500 tonnes/an soit une recette de l'ordre de 2 415 000 € avec un quota qui était de 26 275 tonnes en 2020 et 19 450 tonnes en 2021.

Ce quota est fixé à un niveau raisonnable correspondant à 20 % de la capacité totale et permet de garantir la priorité de l'utilisation de l'installation de stockage pour les besoins du Territoire du Pays d'Aix en termes d'élimination des ordures ménagères résiduelles.

Pour l'ensemble des tonnages enfouis, l'exploitant reverse annuellement aux services de l'État, la TVA et le produit de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) fixée à 37 €/t pour l'année 2021, soit 5 326 863 €.

Les sous-produits d'exploitation

L'exploitation d'une installation de stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- **Le lixiviat**

Il s'agit d'un liquide brun provenant de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets, contenant des éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...).

Sa production dépend des variations de la pluviométrie et/ou des paramètres d'exploitation.

Depuis 2018, ces effluents sont traités en totalité in situ par 2 process successifs et complémentaires, basé sur le principe de concentration de la pollution :

1 – l'unité d'osmose inverse, installée en 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré). Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.

2 – l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, sur-concentre la pollution et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.



Station de traitement des lixiviats

- Le biogaz :

Il s'agit d'un gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane (CH₄).

À partir de ce gaz, l'unité de valorisation a produit 17,3 GWh/an d'électricité verte en 2021, (provenant d'une source d'énergie renouvelable). Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 11 500 habitants.

Le biogaz capté est déshydraté avant de servir de carburant à 3 groupes électrogènes de 1,4 MW. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm³ (ramené à 50 % de CH₄) de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2021, plus de 96,9 % du biogaz capté ayant été valorisé dans l'unité de production d'énergie.



Plateforme de valorisation du biogaz

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux suivants :

- **sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, contrôles de non radioactivité, examen systématique au déchargement, contrôles mensuels sur des véhicules pris au hasard.

- **sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, contrôles des eaux de surface et des eaux de sous-face des bassins.

- **sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **sur le biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz et de la qualité de combustion, réglage hebdomadaire du réseau biogaz.

- **sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les cinq ans et un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

Eco plateforme de valorisation des matériaux

Cette nouvelle activité a vu le jour en 2018, en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché.

Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

Fin 2021, 115 000 tonnes de matériaux sont entrées sur le site (inertes pour le recouvrement journalier de l'exploitation, l'aménagement de la zone de transit et des pistes d'accès, la mise en œuvre de la couverture définitive, matériaux de l'éco-plateforme, produits de négoce) et 28 500 tonnes ont été évacuées (transfert des matériaux de l'éco-plateforme vers le centre de Durance granulats de Gardanne, négoce).



Eco plateforme de valorisation des matériaux

Certification ISO 14001



Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental, qui a été retravaillé en profondeur depuis pour s'adapter à la nouvelle version 2015 de la norme.

Cette certification a été renouvelée tous les 3 ans sans discontinuer, la dernière obtention datant de décembre 2020.

Dans le cadre de cette démarche, toutes les évolutions des textes juridiques locaux, nationaux et européens en matière d'environnement et de gestion des déchets ménagers sont recensées et mises en application, afin de respecter la conformité réglementaire du site. L'analyse des impacts environnementaux engendrés par l'activité d'enfouissement des déchets sur l'ISDnD permet de fixer des objectifs précis pour la protection de l'environnement.

De grands axes de travail, visant l'amélioration continue de la performance environnementale du site, ont ainsi été définis :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- protection de la qualité des eaux,
- prévention des risques,
- intégration du site dans son environnement,
- optimisation de la gestion des matières premières.

Cette analyse permet également de souligner les impacts positifs des activités du site :

- la préservation des ressources naturelles : production d'électricité à partir du biogaz, utilisation de matériaux inertes recyclés ou valorisés, utilisation du perméat (eau issue du procédé d'osmose inverse) pour l'arrosage,
- la réduction des émissions de substances à capacité polluante,
- la réduction des émissions de biogaz,
- la réduction des envols de déchets,
- la réduction des odeurs.

Ainsi, depuis 2018, la nouvelle activité de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats sur l'ISDnD et l'utilisation in situ d'une partie d'entre eux pour les opérations de génie civil (création des pistes, rehausse du casier B3 et depuis 2021, couverture finale) et de recouvrement des déchets confirment la volonté du Pays d'Aix de maîtriser la gestion environnementale des activités du site et d'intégrer le concept d'économie circulaire au cœur de ses projets.

En 2021, l'audit interne et l'audit de suivi, réalisés par deux prestataires extérieurs différents, ont souligné la bonne maîtrise opérationnelle des activités du site au regard de la norme environnementale et, d'une manière générale, le niveau de maîtrise important atteint par le Système de Management Environnemental.

Ouverture de l'ISDnD au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement devaient se poursuivre en 2021. En raison de la crise sanitaire qui subsiste depuis 2020, les visites scolaires n'ont pas pu reprendre en 2021. Cependant, le planning défini en fin d'année, en collaboration avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays d'Aix (CPIE), a permis de reprogrammer une vingtaine de visite dès le début de l'année 2022.

Quelques visites ont malgré tout pu être organisées pour des stagiaires internes au Pôle Services à la Population. Ils ont ainsi pu accéder au site pour comprendre les différents enjeux liés au traitement des déchets ultimes.

Le Territoire répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.

Les indicateurs techniques

Les ordures ménagères résiduelles OMR

Les déchets ultimes résultant de la collecte en porte-à-porte et le tout-venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels (OMR) et leur site d'enfouissement

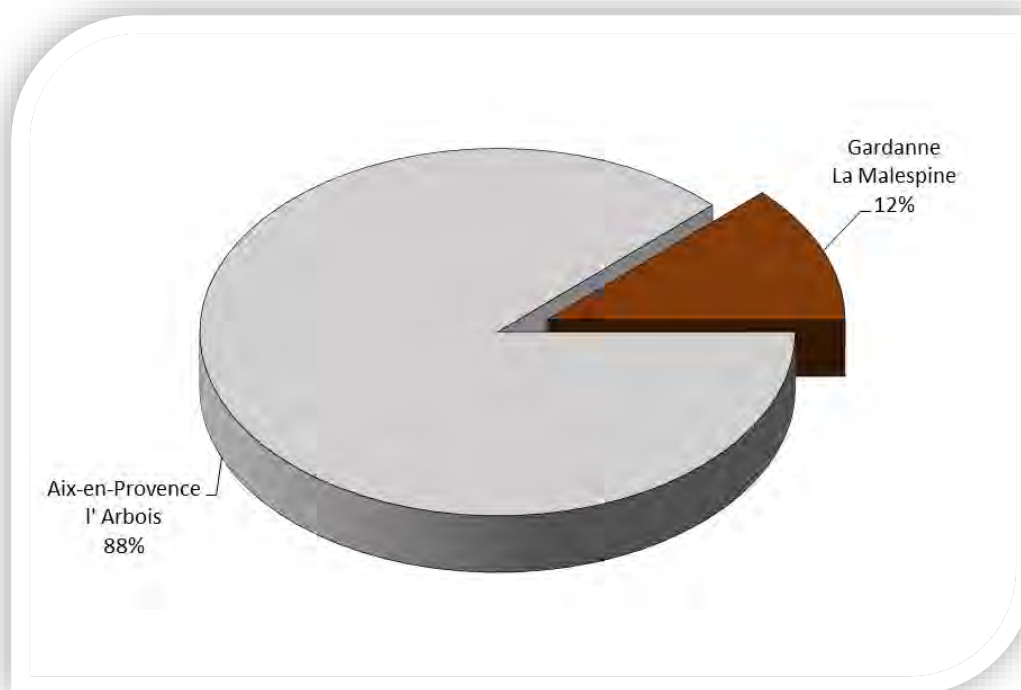
Année 2021	Tonnages OMR	Site d'enfouissement	
		Aix-en-Provence L' Arbois	Gardanne La Malespine
Aix-en-Provence	48 152	48 152	-
Beaurecueil	180	180	-
Bouc Bel Air	4 607	4 578	29
Cabriès	3 340	3 319	21
Châteauneuf-le-Rouge	668	668	-
Coudoux	1 017	1 017	-
Éguilles	2 208	2 208	-
Fuveau	3 420	325	3 095
Gardanne	7 638	129	7 509
Gréasque	1 401	-	1 401
Jouques	1 182	1 182	-
La Roque-d'Anthéron	1 549	1 549	-
Lambesc	2 589	2 589	-
Le Puy-Sainte-Réparate	1 976	1 976	-
Le Tholonet	546	546	-
Les Pennes-Mirabeau	6 994	6 994	-
Meyrargues	1 168	1 168	-
Meyreuil	1 666	140	1 526
Mimet	1 462	77	1 385
Pertuis	6 968	6 968	-
Peynier	1 164	461	703
Peyrolles-en-Provence	1 619	1 619	-
Puylobier	535	535	-
Rognes	1 437	1 437	-
Rousset	1 406	1 406	-
Saint-Antonin-sur-Bayon	37	37	-
Saint-Cannat	1 656	1 656	-
Saint-Estève-Janson	169	169	-
Saint-Marc-Jaumegarde	296	296	-
Saint-Paul-lès-Durance	304	304	-
Simiane-Collongue	1 482	1 473	9
Trets	3 569	3 569	-
Vauvenargues	256	256	-
Venelles	2 760	2 760	-
Ventabren	1 719	1 719	-
Vitrolles	11 817	11 817	-
TOTAL	128 957	113 280	15 677

Les autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur les différents sites d'enfouissement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout-venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services).

	L'Arbois Aix-en-Provence	La Malespine Semag - Gardanne	TOTAL
Encombrants collectés en porte-à-porte et en vidage direct	0	0	0
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries	6 668	3 695	10 363
Apports Services Techniques et Divers	4 613	1 917	6 530
Tonnage Vente de Service	19 500	0	19 500
Gravats provenant des déchèteries *	18 804	0	18 804
Gravats provenant des Services Techniques	238	0	238
TOTAL	49 822	5 612	55 434

* 18 804 tonnes de gravats, provenant des déchèteries et les 238 tonnes de gravats provenant des services techniques, sont valorisées et utilisées pour la réalisation de piste sur le site de l'Arbois.



La répartition des tonnages, tous déchets enfouis

8 LE PARCOURS DES DÉCHETS

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



COLLECTE ET APPORTS DIVERS

PORTE À PORTE



128 957 T

Collecte des ordures ménagères

45%

10 995 T

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective
et séparative
24 426 T



52%

12 790 T

en colonnes

et séparative

610 T

+

31 T

=

3%

641 T

Cartons

Sapins



apports en déchèteries

141 830 T

Autres apports (déchets verts, encombrants)

11 424 T

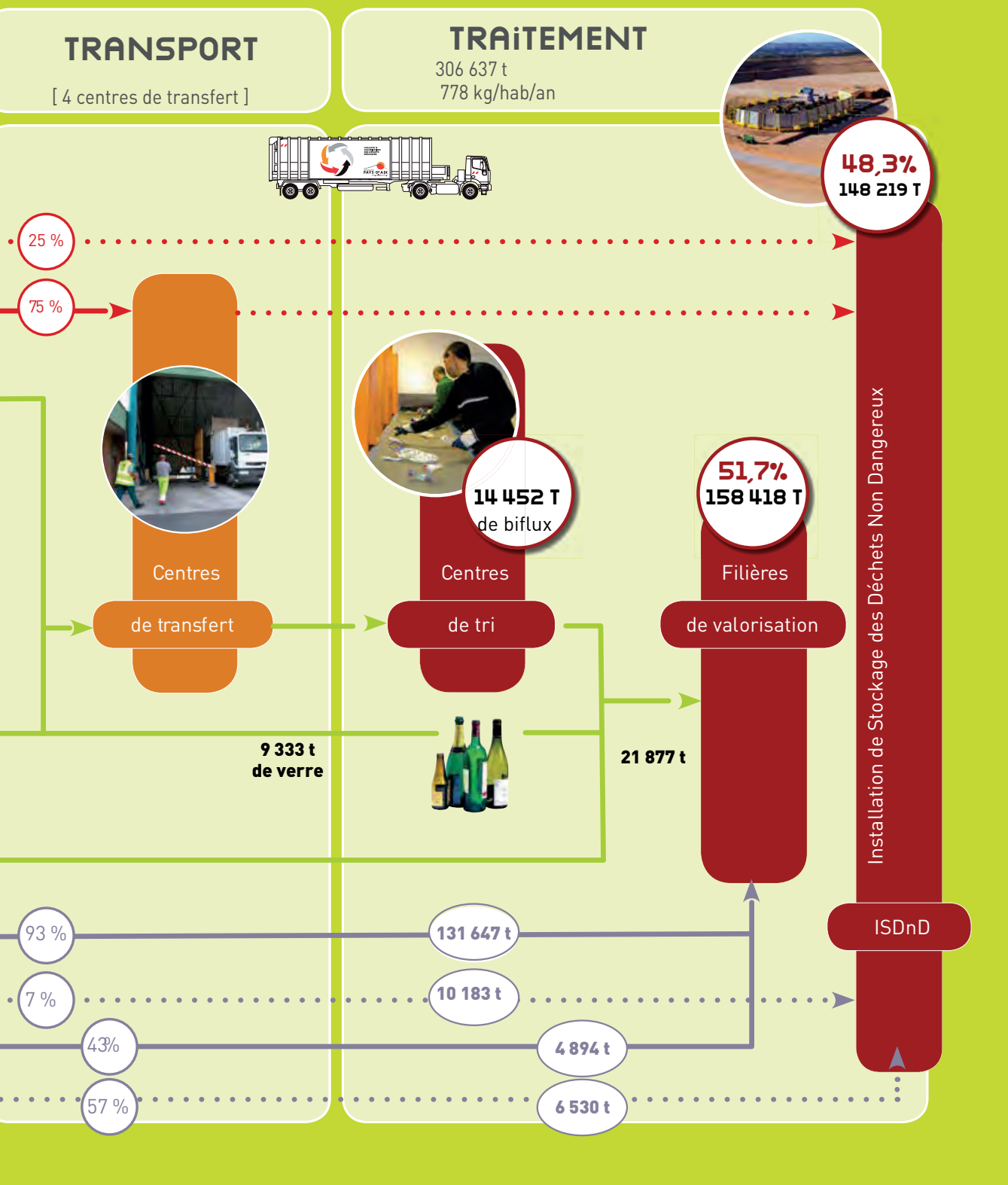
APPORT VOLONTAIRE

TRANSPORT

[4 centres de transfert]

TRAITEMENT

306 637 t
778 kg/hab/an

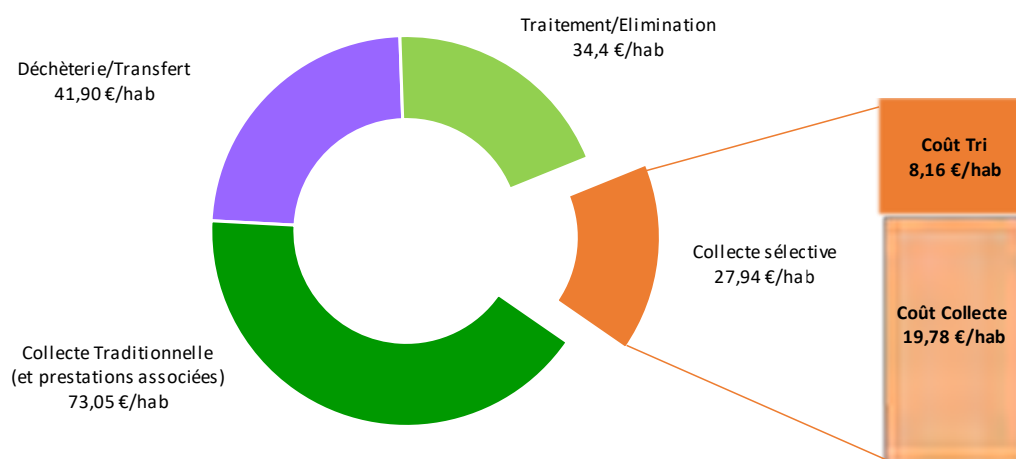


9 LES INDICATEURS FINANCIERS

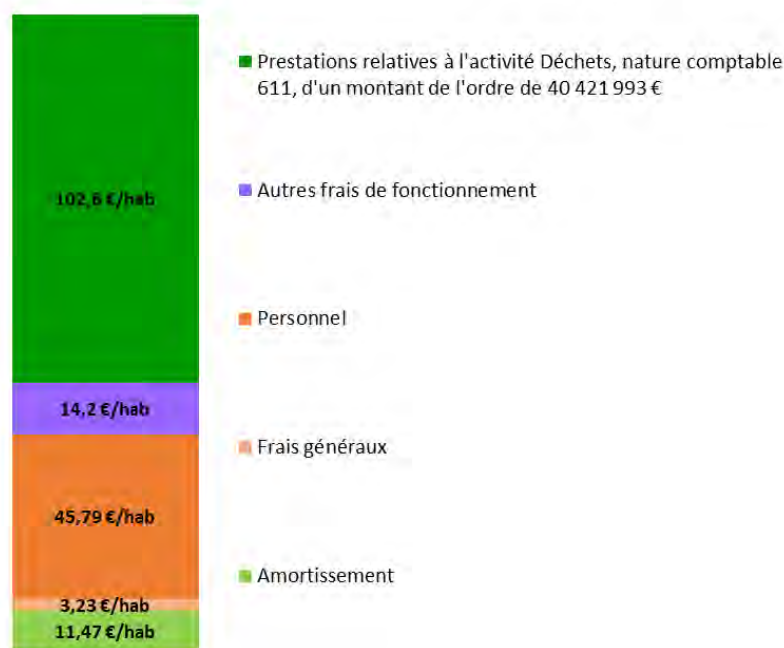
9.1 LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population municipale 2018 INSEE entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021).

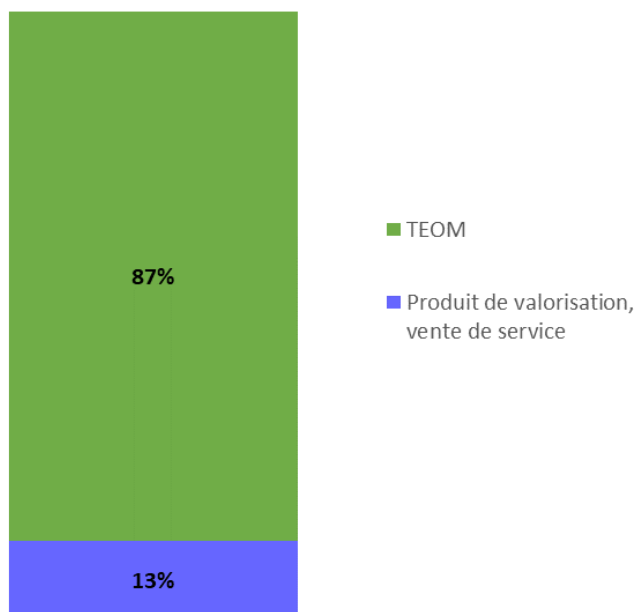
Coût global 2021 décomposé par Service 177,29 € TTC/habitant (pop. INSEE municipale)



Coût global 2021 décomposé par Fonction 177,29 € TTC/habitant (pop. INSEE municipale)



Les recettes du service en 2021



Les recettes de la compétence déchets proviennent à 87 % (soit 60 406 176 €) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le reste provient de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, de l'État, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage).

9.2 LA MATRICE DES COÛTS

(Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

La matrice des coûts présentant les indicateurs financiers décrits par flux de déchets.

		OMR	VERRE	RECY- CLABLES (hors verre)	DECHETE- RIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL
POPULATION municipale INSEE au 1 ^{er} janvier 2021		393 981	393 981	393 981	393 981	393 981	393 981
TONNAGES		128 957	9 333	14 452	141 830	12 065	306 637
Charges techniques en K€	Précollecte	1 211	538	789			2 538
	Collecte	23 509	1 273	4 831	34	1 464	31 111
	Transport - Transfert	2 311		225	6 757	337	9 630
	Traitement ISDnD	10 557			1 673	553	12 783
	Tri		95	2 598	5 563	778	9 034
	Prévention	607	11	49	164	18	849
Total Charges Techniques		38 196	1 917	8 492	14 191	3 150	65 947
Charges fonctionnelles en K€	Total Charges Fonctionnelles	2 252	114	506	840	188	3 900
TOTAL CHARGES - COÛT DU SERVICE TTC en K€		40 448	2 031	8 998	15 031	3 338	69 847
Produits en K€	Recettes Valorisation *	4 104	122	1 027	1 306	188	6 747
	Versement des Eco-organismes	35	41	1 604	365		2 045
	Aides Publiques	2 434	116	512	852	190	4 104
	Autres Produits **	152	8	34	346	13	553
	Total Recettes permettant le calcul des coûts aidés		6 725	287	3 177	2 869	391
Indicateurs financiers	Coût complet € TTC / hab	103	5	23	38	8	177
	Coût complet € TTC / T	314	218	623	106	277	228
	Coût aidé € TTC / hab	86	4	15	31	7	143
	Coût aidé € TTC / T	262	187	403	86	244	184
	Coût complet € HT / hab	97	5	22	35	8	166
	Coût complet € HT / T	295	215	589	98	231	213
	Coût aidé € HT / hab	80	4	14	27	7	132
	Coût aidé € HT / T	243	183	369	77	202	170

* Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries, vente d'électricité, ...

** Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets restaurants...), régie compostage

Coût complet : totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités, c'est-à-dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

10 BILAN 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération n°FBPA 054-9156/20/CM, le Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée et autres apports est constituée de :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées : 128 957 tonnes, soit 327 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 24 426 tonnes, soit 62 kg/hab/an (pop. INSEE) :
 - la collecte sélective représente 23 785 tonnes.
 - la collecte séparative représente 610 tonnes de cartons et 31 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 141 830 tonnes, soit 360 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 11 424 tonnes dont 4 894 tonnes valorisées et 6 530 tonnes non valorisées.

Sur les **306 637 tonnes de déchets**, 158 418 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 51,7 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 33 % sans les gravats ni DDS).

Concernant la **prévention des déchets**, le plan métropolitain de gestion des déchets, approuvé pour les années 2019 à 2025, s'articule autour de 4 axes, sur lesquels le Territoire du Pays d'Aix a réalisé les actions suivantes :

- Au niveau de la **sensibilisation à la gestion des déchets**, de nombreuses manifestations ont été réalisées, 2 434 élèves ont été sensibilisés et 10 118 autocollants « Stop Pub » déployés.
- Visites de classes de primaire dans le cadre de **l'éducation à l'environnement**. En raison du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de visites scolaires en 2021. Cependant, en collaboration avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays d'Aix, environ 20 classes ont été programmées à partir de janvier 2022.
- Concernant **les biodéchets**, 2 064 composteurs individuels et 326 lombricomposteurs individuels ont été distribués.
- Pour la lutte contre le **gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires en 2021, accompagnement de 8 communes (Eguilles phase 2, Vitrolles phase 2, Saint-Marc-Jaumeguarde, Peynier, Meyreuil, Saint-Cannat, Peyrolles-en-Provence, le Tholonet) et 1 cuisine centrale du CCAS de Venelles. Deux opérations de **don de compost** aux particuliers, sur les déchèteries de Saint-Cannat et de Pertuis, ont été organisées.
- Les 6 ressourceries ou associations du réemploi ainsi que les différents dispositifs mis en place en déchèterie participent à donner une seconde vie aux objets ainsi que les points textiles.
- En 2021, poursuite du développement de la collecte des **textiles usagés** avec 686 tonnes collectées sur les 128 emplacements présents sur le Territoire dont 2 100 kg de textiles collectés lors des deux actions menées en interne.

- En année 2021, le **Territoire du Pays d'Aix a démarré l'arrêt de la collecte des Gros Producteurs produisant plus de 6 000 litres par semaine** en Zone Intermédiaire (ZINTER : ni ZAE, ni centres villes).

En matière de **sécurité**, les actions engagées et mises en place depuis 2011, se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d'accidents afin de stabiliser la situation à environ 42 déclarations d'accidents par an. L'année 2021 s'est située dans la moyenne, avec 41 accidents déclarés. Les centres opérationnels de collecte des ordures ménagères du Nord et du Sud-Est ont comptabilisé respectivement 140 jours consécutifs sans accident, celui du Sud-Ouest 180 jours.

En 2021, le service hygiène, qualité, sécurité et environnement HQSE a délivré une **formation** aux agents du Pôle Services à la Population PSP travaillant dans les bureaux, afin de leur inculquer les bons réflexes en cas d'incendie de leur bâtiment. Par ailleurs, un état des lieux de la signalétique incendie, des appareils d'extinction du feu et des autres dispositifs de lutte contre l'incendie a été effectué pour les bureaux du Décisium et les Centres opérationnels de collecte du PSP, en relation avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie des Bâtiments. Poursuite de la mobilisation du service HQSE dans la gestion de la pandémie du COVID 19 notamment la participation à la « Mission Covid » de la Métropole.

Le **parc de conteneurs** est estimé à 96 000 au total (OM + TRI), en 2021, ce sont près de 14 300 conteneurs commandés dans le cadre du renouvellement, du réajustement et de la maintenance du parc.

Dans le cadre du programme pluriannuel de mise en place de **dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 16 dispositifs ont été mis en place en 2021. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable. Au total, ce sont 823 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire. Le parc des colonnes, tous dispositifs pris en compte (aérien, semi-enterré et enterré) compte 2 175 dispositif de collecte en point d'apport volontaire.

Qualité de service :

En 2021, 100 % de la population du territoire est desservie par la collecte sélective en porte-à-porte et/ou en point d'apport volontaire.

Amélioration du taux de valorisation :

Durant l'année 2021, les collectes séparatives se sont poursuivies :

- La collecte séparative des cartons des commerçants : environ 610 tonnes ont été collectées et valorisées dans la filière carton,
- La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire : 27,51 tonnes ont été collectées et valorisées,
- La collecte des sapins de Noël : 31 tonnes de bois collectées et compostées.

L'extension des consignes de tri des plastiques et le basculement en mode Biflux

Depuis le 1er juillet 2021, l'extension des consignes de tri des plastiques et l'harmonisation des consignes de tri au mode Biflux sont mises en place pour l'ensemble des habitants du Territoire du Pays d'Aix. Tous les emballages et les papiers se trient sans exception.

En 2021, la **communication de proximité** a encore été impactée par la crise sanitaire COVID 19.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont cependant été présents lors de 13 manifestations sur le Territoire et plus de 1 000 personnes ont ainsi été sensibilisées.

- la communication auprès des communes et de la presse locale a également continué notamment lors de l'extension des consignes de tri et du basculement au mode Biflux.

- la commune de Peyrolles-en-Provence a bénéficié d'actions d'optimisation du tri en début d'année qui vont permettre d'obtenir des évolutions de tonnage de collecte sélective entre 2020 et 2021.

- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 3 600 kits de communication distribués

Un plan d'action **déchets verts** : Le fonctionnement de 5 plateformes de réception des déchets végétaux, et du point vert, vient en complément des déchèteries.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les **services de proximité rendus sur les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les déchets diffus spécifiques (DDS).

Le service de **collecte de l'amiante** lié (plaques et canalisations en fibrociment) remis en place en 2020, sur 4 déchèteries a perduré en 2021. 65 tonnes ont ainsi été réceptionnées sur ces sites en 2021, et traités dans un centre spécialisé.

L'ensemble des **déchèteries** a été équipé de **systèmes de vidéo-surveillance** afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux.

Après Pertuis en 2018, **4 nouvelles déchèteries** ont été équipées en 2021 d'un **dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation** (Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles et Gardanne). Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

Une **nouvelle déchèterie** a vu le jour en septembre 2021 sur la commune de Vauvenargues. Elle remplace un ancien site municipal vieillissant et offre aux habitants un service déchèteries complet, de qualité et sécurisé dans un secteur auparavant mal desservi. En 2021, la déchèterie de Meyreuil a été étendue et rénovée afin de faciliter et sécuriser les manœuvres des usagers.

Les travaux de rénovation de la déchèterie et du **centre de transfert de Rousset** ont démarré en octobre 2021 et devraient s'achever en juin 2022.

L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance du territoire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à minima fin 2024, date de fin d'autorisation d'exploiter, définie par l'arrêté préfectoral du site. Des études sont en cours sur la réhausse du 2^{ème} bassin avec le dossier de demande d'autorisation d'exploitation en cours de traitement par les services préfectoraux.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 17,3 GWh d'électricité verte. Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 11 500 habitants. Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2021, plus de 96,9 % du biogaz capté ayant été valorisé dans l'unité de production d'énergie.

L'**éco plateforme de valorisation des matériaux** réalisée en collaboration avec la société Durance Granulats permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site par son efficacité et valide la mise en œuvre du concept d'économie circulaire sur le site.

Fin 2021, 115 000 tonnes de matériaux sont entrées sur le site (inertes pour le recouvrement journalier de l'exploitation, l'aménagement de la zone de transit et des pistes d'accès, la mise en œuvre de la couverture définitive, matériaux de l'éco-plateforme, produits de négoce) et 28 500 tonnes ont été évacuées (transfert des matériaux de l'éco-plateforme vers le centre de Durance granulats de Gardanne, négoce).

Deux **process de traitement** des lixiviats se complètent :

--l'unité d'osmose inverse, installée en 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré).

--l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre davantage la pollution et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.

La **gestion patrimoniale des installations** (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire.



ISDnD de l'Arbois

11 SIGLES UTILISÉS

- ADEME** > Agence De l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CET** > Centre d'enfouissement technique
- CFA** > Centre de formation d'apprentis
- CPIE** > Centre permanent d'initiative pour l'environnement
- CROUS** > Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- CS** > Collecte sélective
- CSS** > Commission de suivi de sites
- CT** > Centre de transfert
- DAE** > Déchets d'activité économique
- DASRI** > Déchets d'activité de soins à risques infectieux
- DDS** > Déchets diffus spécifiques
- DEEE ou D3E** > Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DGF** > Dotation globale de fonctionnement
- DIB** > Déchets industriels banals
- DMA** > Déchets ménagers et assimilés
- DRAAF** > Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DTA** > Déclaration trimestrielle d'activités
- ECT** > Extension des consignes de tri
- EMR** > Emballages ménagers recyclables
- EPCI** > Établissement public de coopération intercommunale
- FEDEREC** > Fédération professionnelle des entreprises du recyclage
- FNADE** > Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement
- ISDnD** > Installation de stockage des déchets non dangereux
- JRM** > Journaux/Revue/Magazines
- MODECOM** > Méthode de caractérisation des ordures ménagères
- OM / OMR** > Ordures ménagères / Ordures ménagères résiduelles
- PAP** > Porte-à-porte
- PAV** > Point d'apport volontaire
- PMPDMA** > Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PTM** > Prescriptions techniques minimales
- TEOM** > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TGAP** > Taxe générale sur les activités polluantes
- ZINTER** > Zone intermédiaire



Pays d'Aix
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1